

L'Action NATIONALE

Éditorial

- Cesser de brider l'audace 2

Articles

- Un paradoxe militaire sans exemple

- Pierre Vadeboncoeur 10

- L'indépendance : aspiration aussi ancienne et naturelle qu'essentielle

- Jean-Marc Léger 16

- Lettre à Léo-Paul Lauzon sur la tentation néo-démocrate

- Louis Cornellier 19

- Terroir et création artistique dans Charlevoix : du Cirque du Soleil au film Bonzaïon

- Serge Gauthier 22

- Le Conseil supérieur de la langue de bois

- Benoît Dubreuil 27

- La loi 31 au regard des luttes pour le droit du travail au Québec

- Jean Ménard 54

Dossier

- Le financement des universités et la vitalité linguistique des communautés de langue officielle au Canada

- Frédéric Lacroix,
Patrick Sabourin 80

Lire

- Lire les essais 110

- Livres reçus 135

- Index des annonceurs 143



Nelson Tardif
Éclosion ou les feux de la vie
Huile sur toile
91,5 cm x 76,5 cm
2005
Collection privée

1215, rue de la Visitation,
bureau 101,
Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

administration@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

L'Action NATIONALE

Comité de rédaction : Sylvain Deschênes ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire* ; Richard Gervais, *philosophe* ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire* ; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales* ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal* ; Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture :** Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval* ; Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ* ; Chrystiane Pelchat, *enseignante* ; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQAC* ; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal* ; Paul-Émile Roy, *écrivain* ; Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*. **Prix André-Laurendeau, Membres du jury :** Luc Bouvier, *professeur de littérature* ; Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT*. **Prix Richard-Arès, Membres du jury :** Andrée Lajoie ; Simon Langlois ; Michel Seymour. **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté.

ÉDITORIAL

Robert Laplante

CESSER DE BRIDER L'AUDACE

La conjoncture historique exige du Parti québécois qu'il sache renouer avec des idées fortes. L'empressement avec lequel la majorité des candidats se sont soudés aux résolutions du dernier congrès laisse perplexe quant à l'utilité de cette campagne pour le renouvellement du parti et surtout, pour lui redonner la capacité de reprendre l'initiative politique.

Les choses, en effet, se présentent dans l'ordre inverse de leur nécessité. Si le congrès a mis un point final à l'affrontement des idées, la campagne risque bien de s'enfermer dans la rhétorique. La confrontation des points de vue cèdera le pas à l'affrontement des organisations et aux concours de personnalité. Le Parti québécois trouvera son chef, mais rien ne dit que l'exercice lui permettra de se redonner la capacité de mobilisation requise pour forcer le destin que trace au Québec la volonté d'Ottawa, bien relayée par la politique de la terre brûlée pratiquée par le gouvernement Charest.

Cinq grandes questions doivent charpenter les débats de la campagne au leadership du PQ, si tant est que les militants indépendantistes soient encore capables de renverser, dans ce parti, les logiques et les intérêts de la politique politicienne. La politique de l'impuissance risque d'engloutir l'idéal de l'indépendance si rien ne se passe pour casser la culture

de la défilade inhérente à l'étapisme. Il n'est plus possible de penser comme si la situation du Québec pouvait encore se définir dans l'espace du tolérable. Il n'y a plus moyen de moyenniser. L'immobilisme actuel nous coûte trop cher. La patience a fait son temps.

L'étranglement des finances publiques, le saccage des juridictions et les intrusions arrogantes d'Ottawa imposent une urgence à laquelle il faut faire face avec la plus grande lucidité. Le Québec n'est plus viable dans le cadre actuel. Avec les moyens que le Canada lui laisse, la province est vouée à la minorisation définitive, à la régression sociale et à la folklorisation. Le PQ lui-même a du mal à tirer toutes les conséquences de la principale conclusion du rapport Legault : il n'est pas possible de servir les intérêts nationaux du Québec dans le cadre financier provincial. Du coup, le champ d'action d'un gouvernement souverainiste mériterait d'être examiné avec rigueur. Il ne sert à rien de se perdre en dissertation sur le sens de l'expression « le plus tôt possible » quand on sait qu'à chaque jour le Québec s'enlisera davantage. Il faut des réponses précises et cohérentes pour éviter de sombrer à nouveau dans la politique des lamentations. Et ces réponses ne peuvent que s'inscrire dans l'espace du conflit ouvert avec Ottawa, celui du conflit des légitimités où seul peut se définir et dénouer notre condition de peuple chaque jour davantage dépossédé des capacités de fixer lui-même ses finalités, de contrôler ses moyens.

- 1- Il faut clarifier le sens du mandat : le PQ aspire-t-il à former un gouvernement souverainiste ou à rester un gouvernement provincial dirigé par des souverainistes se consacrant à une campagne d'opinion redondante, en faveur d'un projet de pays virtuel qui aura été largement évoqué à l'occasion de la campagne électorale ? Un gou-

vernement n'est pas souverainiste parce qu'il le dit mais parce qu'il pose des gestes qui engagent la gouverne dans le sens de son option. Ce n'est pas une affaire de rhétorique, c'est une affaire d'effectivité. On ne prend pas le pouvoir pour parler d'indépendance mais pour commencer à réunir les conditions de sa réussite en gouvernant en fonction de l'intérêt national.

- 2-Le gouvernement du PQ entend-il respecter la Loi sur la clarté et l'ordre constitutionnel *canadian* ? Le Québec n'a jamais signé la constitution qui lui a été imposée. Il y a une contradiction à soutenir, comme l'ont fait la plupart des candidats, que l'indépendance se fera dans le respect de la légalité constitutionnelle sans pour autant respecter la Loi sur la clarté. Si le PQ entend procéder en respectant les règles de l'État de droit, il ne peut choisir à la pièce les lois qu'il veut respecter. Pour être cohérent, un gouvernement souverainiste doit tout mettre en œuvre pour définir son espace de légitimité.
- 3- Le Parti québécois utilisera-t-il l'État du Québec pour mettre en place les institutions du Québec indépendant ? Il s'agit là de prendre des mesures qui vont bien au-delà de la simple utilisation des fonds publics pour parler de souveraineté. Prendre le pouvoir pour préparer un référendum ou pour mettre en place les institutions ? Les mettre en place, ce n'est pas donner dans le virtuel, c'est en jeter les fondements en posant des gestes qui auront des conséquences directes et immédiates.
- 4-Le référendum promis sera-t-il consultatif ou exécutoire ? Les réponses doivent être claires et précises sur la façon de

mettre le Québec à l'abri de la guerre juridique qu'Ottawa mènera à toute initiative référendaire pour la soumettre aux exigences de la Loi sur la clarté, une loi qui vise à confisquer le droit à l'autodétermination de notre peuple. Il y a de la candeur à s'imaginer qu'Ottawa se sentira lié par le résultat d'un référendum consultatif.

- 5- Le gouvernement du PQ entend-il gérer le Québec avec les moyens que le Canada lui laisse ? Le cadre financier provincial condamne à une politique contraire aux intérêts nationaux. En attendant de tenir un référendum, le gouvernement sera-t-il condamné à gérer la pénurie, à imposer l'indigence ? Il faut mettre en œuvre des politiques nationales qui conduiront au pays. En ces matières, il faut des gestes, pas du virtuel. Continuer de souffrir en attendant n'est pas une option. Il faut des engagements à passer aux actes dans des domaines précis, avec des projets concrets, chiffrés, dotés d'échéanciers opérationnels, bien situé dans un cadre financier conçu pour forcer le jeu, pour agir et non pour se lamenter en évoquant ce qui pourra être fait un jour.

Les réponses à ces questions peuvent difficilement s'accommoder de l'esprit velléitaire d'une équipe qui ferait campagne en ne s'engageant qu'à faire, comme le dit le programme, le strict nécessaire, qu'à poser « les gestes absolument indispensables ». On ne peut lancer la mobilisation en prenant l'engagement solennel de tout mettre en œuvre pour brider l'audace. Surtout pas lorsqu'on sait les moyens qu'Ottawa met en œuvre pour casser la cohésion nationale et régler la question du Québec une fois pour toutes. La souveraineté ne se fera pas naturellement. La liberté est une conquête, pas une formalité administrative. L'indépendance

se prend. Et cela se fera dans un grand arrachement, un effort de dépassement faisant appel à ce qu'il y a de meilleur en notre peuple.

Les aspirants à la chefferie du Parti québécois ont une immense tâche à réaliser. Il faudra que le choix porte sur quelqu'un qui non seulement saura reconstruire un parti anémié mais encore, et surtout, qui sera capable de ramener à lui les indépendantistes que l'attentisme a démobilisé. Il faut quelqu'un qui, par ses engagements, par la fermeté de ses convictions et la pertinence de son programme, saura combler l'immense déficit de crédibilité qu'aura infligé à ce parti l'habitude des idées frelatées. Une habitude qui pourrait bien lui être fatale, s'il n'a pas l'audace de sortir de l'espace chimérique dans lequel il s'est trop longtemps et trop souvent enfermé pour s'aveugler sur le sens de sa mission historique. □



Mettez vos valeurs en action

Réalisez vos projets en gérant
vos besoins financiers de manière socialement
responsable tout en participant à
un développement solidaire du Québec.

Au service de milliers de
Québécoises et Québécois
des réseaux coopératif,
communautaire, culturel
et syndical depuis plus de 30 ans



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

www.cecosol.com

Partout au Québec (numéros sans frais) :

Québec 1 877 647-1527 / Montréal 1 877 598-2122 / Joliette 1 866 753-7055

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS**

ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

ARTICLES

Articles

- Un paradoxe militaire sans exemple
-*Pierre Vadeboncoeur* 10
- L'indépendance : aspiration aussi ancienne et naturelle qu'essentielle
-*Jean-Marc Léger* 16
- Lettre à Léo-Paul Lauzon sur la tentation néo-démocrate
-*Louis Cornellier* 19
- Terroir et création artistique dans Charlevoix : du Cirque du Soleil au film Bonzaïon
-*Serge Gauthier* 22
- Le Conseil supérieur de la langue de bois
-*Benoît Dubreuil* 27
- La loi 31 au regard des luttes pour le droit du travail au Québec
-*Jean Ménard* 54

Dossier

- Le financement des universités et la vitalité linguistique des communautés de langue officielle au Canada
-*Frédéric Lacroix, Patrick Sabourin* 80

Lire

- Lire les essais 112
- Livres reçus 135
- Index des annonceurs 143

Pierre Vadeboncoeur

UN PARADOXE MILITAIRE SANS EXEMPLE

L'état du monde, le terrorisme, la guerre troublent toute personne qui réfléchit un peu. J'en parle ici, mais sous réserve. Après tout, je ne suis qu'un observateur de l'actualité parmi tant d'autres, et nullement spécialiste.

Je ne crois pas que le terrorisme puisse triompher, mais non plus qu'il puisse perdre sa virulence dans un avenir le moins prévisible.

La plus étrange dynamique résulte de cette situation apparemment sans précédent. Nous sommes engagés dans un paradoxe historique comme on n'en voit pas.

Les terroristes n'ont pas d'armes et ceux qui les combattent les ont toutes, les plus puissantes jamais vues.

Cette différence fait que les adversaires ne se rencontrent pas.

Les terroristes ne peuvent affronter les armées, ni celles-ci affronter réellement les premiers malgré tous les moyens utilisés.

Ces ennemis ne se touchent pas si ce n'est marginalement.

Il n'y a guère de raisons pour ce que cette situation cesse, puisque, faute de combattants, le combat n'a pas lieu.

Faute de victoire, la lutte ne peut prendre fin.

Il ne peut y avoir de vainqueurs puisqu'il ne peut y avoir de vaincus. Ni vainqueurs, ni vaincus, mais seulement des victimes.

Il y en a des quantités, mais cela ne fait ni une victoire ni une défaite.

Cette situation est naturellement persistante.

Mais la lutte, ne se terminant pas, se développera. Telle sera nécessairement sa logique.

Rien ne pouvant rester stationnaire, cette lutte changera, de côté et d'autre, suivant les possibilités respectives de chaque camp. Sans devenir plus décisive, elle s'aggraverait forcément, car c'est seulement ainsi que chacun penserait pouvoir venir à bout de l'autre.

Les deux antagonistes voudront avoir recours à des actions plus extrêmes.

Le terrorisme cherchera plus de puissance et se livrera par conséquent à des actions plus terribles. S'il le peut. Et il le pourra.

Une attaque biologique, par exemple, sur un point du territoire ennemi : cette possibilité a maintes fois été mentionnée.

Un tel danger est imparable. Entre les mailles serrées de la défense, une telle agression reste possible, donc d'un certain degré de probabilité même minime.

Les populations sans moyens militaires peuvent être plus dangereuses que les autres, car la guérilla, contrairement à une armée, ne peut s'effondrer, et moins encore le terrorisme. En outre, le territoire de ce dernier n'est ni défini ni limité, et il ne peut être cerné si ce n'est par fragments.

Cette force, insaisissable, peut se multiplier et s'étendre. Elle n'a pas de champ de bataille.

Le terrorisme n'a pas encore atteint toute l'amplitude de ses moyens.

Contre lui, le gouvernement américain s'enfonce avec son armée invincible dans des parades imaginaires, par exemple la dévastation de telle ou telle région rebelle, ce qui est arrivé deux ou trois fois en Irak.

Ces parades qui n'en sont pas font surtout entretenir le feu. Elles comptent pour quelque chose dans la relance incessante du terrorisme. Elles contribuent à conserver à ce dernier l'initiative des événements.

Il n'y a toujours pas d'ennemi à vaincre puisque cet ennemi, tapi comme une ombre, est invisible. Pas de combat véritable contre lui, malgré des dévastations çà et là, malgré aussi des traques qui valent ce qu'elles valent.

Les actions proprement militaires donnent le change au spectateur américain mais n'ont pas d'objectif vraiment réel.

Les causes du terrorisme présent ne sont pas superficielles. Certaines remontent loin dans l'histoire et restent actuelles. Le très mauvais partage des richesses. L'humiliation séculaire du tiers-monde et aussi de l'Islam. Le scandale actuel des mœurs et du matérialisme occidentaux devant des cultures restées antiques. A quoi s'ajoutent les conquêtes américaines récentes et celles qui sont annoncées, de même que la haine naturelle pour l'occupant.

Ces causes activent une hostilité restée longtemps impuissante mais qui a commencé de l'être moins.

Le terrorisme, moyen limité, s'installe comme une force avec laquelle il faut compter et donne maintenant lieu, de part et d'autre, à des stratégies d'envergure. Dans ces conditions, il ne peut viser qu'à s'accroître. Il a pris corps maintenant assez pour se développer encore.

De plus, il agit sur les États qu'il vise et les déstabilise intérieurement, effet secondaire de ses actions. C'est une conséquence insidieuse et elle peut le devenir davantage. Elle stimule le mouvement terroriste et l'encourage de surcroît.

Nous avons vu qu'une certaine logique allait peut-être porter le terrorisme à des actes plus redoutables que jamais et d'une autre nature. Mais l'antiterrorisme, par riposte, par dérive, peut aussi passer à des extrémités jusqu'ici écartées. Il n'est pas sûr qu'il n'y aurait pas recours.

Devant d'extrêmes désolations causées par les terroristes, il y a lieu de penser qu'on appliquerait la loi du talion. Cela prendrait une forme qu'on n'ose pas évoquer. États-Unis et Angleterre y ont pourtant déjà fait allusion.

On n'imaginerait plus de solutions intermédiaires. Une certaine fatalité serait maintenant aux commandes.

En dehors de cette perspective hallucinante, il y a aussi danger que la guerre, une autre guerre, sur le modèle de celle d'Irak, passe une fois de plus, aux yeux de l'opinion américaine, pour une action adéquate contre le terrorisme, ce qu'elle n'a pas prouvé qu'elle pouvait être. Illusion démagogique, politicienne. Mais authentique politique impérialiste.

Le combat n'ayant pas lieu fait un bouchon dans l'histoire. L'impasse est inquiétante. Cette histoire étranglée est grosse des forces comprimées qu'elle ne libère pas et qui la travaillent par en dessous dangereusement.

Le terrorisme ne diminuera pas. Il cherchera plutôt son expansion : autres moyens destructeurs, cibles multipliées, nouvelles aires où porter ses coups.

Car ses causes, historiques et présentes, ne seront pas levées; et d'ailleurs, pratiquement, peuvent-elles l'être? Compte tenu de leur complexité, compte tenu aussi des volontés, qui peut croire qu'elles peuvent l'être? Qui peut croire en une justice accélérée et véritable?

L'histoire dont il s'agit aboutit à une paralysie. Mais la paralysie elle-même est impossible et sera tôt ou tard brisée. Il faut redouter cet événement.

Qui peut reculer, composer? Qui le voudra? Le voulant, qui le pourra? Car tel mouvement devrait être bilatéral, concerté, consenti, fondé sur une égale bonne foi. Impossible équilibre.

Les intérêts capitalistes, de toute façon, piperait les dés comme ils le font toujours. L'humanité vient en dernier lieu dans ces calculs comme dans ceux du terrorisme.

Mais alors, à défaut d'une entente, qui peut vaincre? Vaincre, voilà en réalité ce que l'on cherche. D'où la poursuite aveugle de l'effort de domination comme de l'effort anarchique de la terreur.

Vouloir vaincre, c'est simplement serrer davantage le nœud de la situation.

Les Etats-Unis misent vraisemblablement sur l'épuisement de l'adversaire, à l'exemple d'Israël. Mais l'attente ponctuée de coups peut durer longtemps. Le théâtre concerné est incomparablement plus vaste que la Palestine. Entre-temps n'importe quoi peut arriver. □

Jean-Marc Léger

**L'INDÉPENDANCE :
ASPIRATION AUSSI
ANCIENNE ET NATURELLE
QU'ESSENTIELLE**

A la vérité, c'est depuis 1760, depuis que nous fûmes conquis et dominés, qu'est née l'aspiration à l'indépendance, la volonté naturelle chez toute nation d'être maître de son destin. J'ai éprouvé cette aspiration, j'ai ressenti cette nécessité à travers tous les miens depuis les six générations qui ont vécu l'assujettissement. J'aurai été indépendantiste à travers les miens de 1760 à ce jour, depuis en gros deux siècles et demi. Ne voilà-t-il pas des lettres de noblesse en matière de recherche de l'indépendance !

J'aurai participé à tous les combats, à toutes les formes de résistance, de refus, d'affirmation. J'étais parmi eux, avec eux, je les accompagnais ou même les précédais selon le cas. Chaque parole inspirée de la fierté de soi, chaque démarche, chaque refus, à chaque étape de notre histoire depuis la Conquête s'inscrivait dans la recherche inlassable de la liberté nationale, de l'indépendance, lors même que l'on n'en avait pas toujours une conscience aigüe.

Avec Pierre Bédard et les siens, avec les fondateurs du Canadien, avec ceux qui refusaient les diktats de Craig, avec ceux des nôtres qui acclamaient et aidaient les insurgés américains dans la première étape de leur passage chez nous, j'aurai déjà fait clairement acte d'indépendance. Et

surtout avec ceux des années 1830, d'abord les fameuses « 92 résolutions », puis les années de fièvre et d'espérance qui ont suivi, jusqu'aux glorieux et tragiques événements de 1837 et de 1838, à Saint-Denis, Saint-Charles, Saint-Eustache, noms riches de ferveur, de rêve, de douleur aussi comme ceux des régions de Richelieu et de Deux-Montagnes. Comment ne pas applaudir à l'émouvante et dérisoire proclamation de la République du Bas-Canada. Et aussi, et surtout, comment ne pas être avec les milliers d'entre eux qui furent arrêtés, avec les habitants des dizaines de villages incendiés, avec les centaines d'exilés et de déportés jusqu'en Australie, avec les dizaines des nôtres exécutés, notamment les douze pendus à la prison du Pied-du-courant. De même, indépendantiste, j'aurai été dans les années 1870 avec Louis Riel et les courageux Métis (francophones, ne l'oublions pas), puis dans les années 1890 avec Honoré Mercier et son équipe dans cet extraordinaire sursaut de fierté, de renouveau, de ferveur, presque une « révolution tranquille » avant la lettre. Et avec Francoeur déclarant en 1916 à l'Assemblée nationale (encore « assemblée législative ») que seule l'indépendance pouvait assurer l'avenir des nôtres, et avec René Chaloult, qui le répétait dans la même enceinte en 1939. N'est-ce point là un assez long noviciat dans la quête de l'indépendance ? Il nous faut relire notre histoire à la lumière précisément de cette aspiration permanente et tenace à l'indépendance. Sans pareille aspiration, fut-elle par moments inconsciente, il n'y aurait pas eu même de survivance, qui était au fond une obscure mais tenace aspiration à l'indépendance. Chaque moment, chaque étape de la survivance appelle son propre dépassement, la pleine maîtrise de soi, la maîtrise de son destin. La recherche même de ce qu'on appelait prudemment et pudiquement « l'autonomie » était l'expression de la recherche de l'indépendance, puisque l'autonomie partielle, « limitée » n'a pas de sens en

soi mais uniquement comme étape vers l'inéluctable et essentielle indépendance. Oui, nous fûmes indépendantistes dès les lendemains de la Conquête : la marche vers l'indépendance était inscrite dans notre destin. □

Louis Cornellier*

LETTRE À LÉO-PAUL LAUZON SUR LA TENTATION NÉO-DÉMOCRATE

Cher Léo-Paul Lauzon,

Le Devoir d'aujourd'hui, 19 mai, m'apprend que vous seriez tenté d'être candidat néo-démocrate dans Outremont lors de la prochaine campagne électorale fédérale. Cette éventualité me consterne parce qu'elle entretient des confusions idéologiques qui ne sont pas dignes d'un intellectuel de votre envergure.

Tous les citoyens québécois qui ont le cœur à gauche ont été tentés, un jour ou l'autre, d'appuyer le NPD. Ce fut le cas, entre autres, de Jacques Ferron et de Michel Chartrand. Toujours, cependant, s'ils étaient souverainistes, ils ont été déçus. Pour le NPD, en effet, la question québécoise n'existe pas. Porteur d'une vision social-démocrate à la canadienne qui méprise le concept de compétences exclusives des provinces, ce parti continue de croire que l'identité québécoise est soluble dans les programmes sociaux et la vaste majorité de ses députés, considérant les souverainistes comme des ennemis, ont appuyé l'inique loi sur la clarté référendaire de Stéphane Dion. Dans ces conditions, comment pouvez-vous continuer à vous dire souverainiste tout en acceptant de devenir un compagnon de route de ces libéraux vaguement gauchisants? Ne croyez-vous pas que, ce

* louiscornellier@parroinfo.net

faisant, vous accrédi-teriez cette thèse débil-itante selon laquelle notre question nationale n'est qu'un problème accessoire?

Il est triste de constater que cette confusion, déjà, vous guette, quand on lit, sous la plume du journaliste Sylvain Larocque, que, selon vous, " le régime actuel ne présente pas que des inconvénients ". Pire encore, vous vous faites carrément trudeauiste en défendant cette théorie bidon qui veut que le grand frère fédéral nous protège contre nos propres turpitudes néolibérales : " Si ça n'avait pas été du gouvernement fédéral, ça fait longtemps qu'on aurait eu un système de santé privé au Québec. " Ainsi, s'il faut vous en croire, ce n'est pas aux Québécois éclairés que l'on doit nos principaux instruments de justice sociale, mais au progressiste État fédéral! Que se passe-t-il avec vous, cher Léo-Paul Lauzon, pour que vous confondiez ainsi la pensée des éditorialistes de Gesca avec celle de la majorité des Québécois?

" Une souveraineté avec le PQ, ajoutez-vous, je n'en veux pas : c'est un parti de droite! " Juste avant, pourtant, vous affirmiez que " l'avenir est aux partis socialistes " en donnant l'exemple de l'élection de Tony Blair au Royaume-Uni. Où donc avez-vous été pêché l'idée que le péquisme est plus à droite que le blairisme? Je sais bien que vous ne détestez pas vous adonner à l'humour, mais celle-là, en plus d'être inexacte, n'est même pas drôle.

Le PQ, bien sûr, n'est pas parfait, mais il a tout de même accueilli, dans ses rangs, le mouvement des Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre qu'on ne peut soupçonner de faire le jeu de la droite. De plus, la souveraineté ne lui appartient pas -c'est nous, les citoyens, qui en ferons ce que nous voulons- et prétendre le contraire revient à faire le jeu de ceux que Bourgault appelait les marchands de tapis et qui

négoçient leur appui à une cause essentielle comme s'il s'agissait d'une banale plateforme électorale.

Le Bloc québécois, d'ailleurs, est certainement aussi à gauche que le NPD et son équipe surpasse de loin, sur les plans des compétences et de la cohérence, celle du NPD, dirigée par un boy-scout qui se contente de réciter, sur un ton ridiculement jovialiste, des poncifs de gauche à la sauce canadienne-anglaise. Mais l'existence du Bloc québécois, surtout, permet enfin aux Québécois souverainistes, surtout s'ils adhèrent à la social-démocratie, de s'impliquer sur la scène fédérale en toute cohérence.

C'est donc dans ce parti-là, cher Léo-Paul Lauzon, et pas ailleurs, dans un de ces partis fédéralistes qui, malgré leurs différends, finissent toujours par s'entendre sur le dos du Québec, qu'est votre place, si vous tenez vraiment à entrer dans l'arène politique. En refusant de le reconnaître, vous relativisez l'importance de la question nationale québécoise au profit de ceux qui la nient et vous finissez par laisser sous-entendre, à l'instar d'un Gil Courtemanche, que la lutte souverainiste est totalement indépendante du combat pour la justice sociale, voire qu'elle est incompatible avec lui. C'est non seulement faux, mais pervers.

À l'heure où je vous écris, Jean Lapierre doit jubiler. Ne lui faites pas cette joie qui ne contribuera en rien à l'avenir radieux de la gauche québécoise souverainiste à laquelle vous dites appartenir. □

Serge Gauthier*

TERROIR ET CRÉATION ARTISTIQUE DANS CHARLEVOIX : DU CIRQUE DU SOLEIL AU FILM BONZAÏON

Peu de spectateurs ont sans doute vu le film Bonzaïon de Danny Gilmore et Clermont Jolicoeur... Cette production n'a pas bénéficié d'une large distribution, ni d'un grand budget. Pourtant, sous l'angle de l'histoire de Charlevoix – où Bonzaïon a été tourné en grande partie – cette réalisation s'inscrit dans une longue continuité d'œuvres artistiques prenant pour assise le cadre souvent qualifié de pittoresque de cette région qui est devenue une sorte de terroir pour l'imaginaire de nombreux créateurs d'ici et d'ailleurs.

Qu'est-ce qu'un terroir ?

Le mot terroir est galvaudé. Il peut signifier un peu n'importe quoi et s'inscrit souvent sur n'importe laquelle réalité campagnarde. Terroir sert alors de désignation facile, presque comme une étiquette commerciale parfois, garantissant un je ne sais quoi d'authentique ou de précieux issu du monde rural. Le mot terroir est pourtant plus profond que cela, en ce qu'il introduit aussi une notion d'héritage, de transmission, d'inspiration.

* L'auteur est détenteur d'un doctorat en ethnologie historique. Il a publié de nombreux livres et articles sur l'histoire de Charlevoix. Il est notamment l'auteur du récit Louis le magnétiseur (éditions JCL) et de la biographie Laure Gaudreault. La syndicaliste de Charlevoix (éditions XYZ éditeur) parus en 2005.

Ainsi Charlevoix, comme d'autres régions du Québec, est le plus souvent présenté en référence au passé et au folklore. Une sorte de « pays sans bon sens » un peu figé, presque stagnant, où un passé jaillissant de source se maintient. Cela a inspiré notamment au 20^e siècle l'écrivain Félix-Antoine Savard et son roman *Menaud maître-draveur*, le cinéaste Pierre Perrault et ses films tournés à l'île aux Coudres, l'auteur Pierre Gauvreau pour son téléroman *Le temps d'une paix*. Bien sûr, de nombreux peintres canadiens et québécois se sont inspirés de cette région et de son décor jugé enchanteur. Mais, fait peut-être moins connu, Charlevoix a aussi été durant la décennie 1970 et le début des années 1980, le point de départ d'une industrie culturelle majeure qui marque encore profondément le Québec d'aujourd'hui et même, faut-il le préciser, la planète entière, puisque Baie-Saint-Paul et Charlevoix ont été le lieu d'origine du Cirque du Soleil.

Terroir ouvert sur le monde

Mais avant que les promoteurs du Cirque du Soleil ne découvrent Charlevoix, il y eu bien un précurseur en la personne de Jean-Paul-Médéric Tremblay (1918-1999), un prêtre originaire de Baie-Saint-Paul qui a fondé dans les années 1940 un lieu de rencontre estival pour de jeunes étudiants qui allait devenir plus tard, dans les années 1970, l'auberge de jeunesse Le Balcon vert. Mais pourquoi rappeler le souvenir de cet abbé un peu oublié ? Simplement pour signifier que l'inspiration initiale de son projet était d'amener des jeunes dans Charlevoix et à partir de ce lieu et de son histoire les inciter à s'ouvrir sur le monde en faisant des voyages un peu partout en Amérique et en Europe. Une philosophie de la découverte, au fil des routes, mais ayant pour base ce terroir initial de Baie-Saint-Paul en Charlevoix.

L'expérience fera long feu. C'est au Balcon vert à Baie-Saint-Paul et dans Charlevoix, plus de trente ans après la mise en oeuvre du projet initial de l'abbé Tremblay, que séjourneront et se côtoieront, dans les années 1970, entre autres, Guy Laliberté, Daniel Gauthier, Gilles Sainte-Croix qui seront les éventuels promoteurs du Cirque du Soleil fondé en 1984. Le Cirque du Soleil possède une source charlevoisienne et c'est avec des activités comme la fondation du groupe « Les Échassiers de la Baie » et l'organisation de la « Fête foraine » à Baie-Saint-Paul que se formera l'idée même de créer un cirque. Charlevoix est donc aussi un terroir pour ces créateurs qui se sont ensuite ouvert sur l'univers. Ce terroir, parfois entrevu comme seulement passéiste ou folklorique, a aussi su être un site d'inspiration franchement tournée vers l'avenir et le monde.

Terroir et héritage

Mais quel peut-être le lien avec le film *Bonzaïon*? Ne sommes-nous pas maintenant un peu « mêlé mêlé » comme il est dit dans la chanson-thème du film interprété par Loco Locass? Et pourtant non! Le thème sous-entendu du film *Bonzaïon*, à travers des péripéties parfois invraisemblables mais toujours fort amusantes, est la redécouverte du père (Luc Proulx) par son fils (Clermont Jolicoeur). Le père, sans nul doute un urbain installé dans Charlevoix à la faveur des libres années de la décennie 1970, habite Baie-Saint-Paul et se livre maintenant à un commerce illicite dont son fils, revenu provisoirement dans Charlevoix pour trouver une importante somme d'argent, apprendra l'existence de manière bien accidentelle. Il y a donc ici une recherche d'un héritage inconnu, dérobé au père et redécouvert l'espace d'une aventure rocambolesque. L'affaire n'est pas sérieuse. Le film non plus. Mais quel est cet héri-

tage sinon un peu celui de la génération précédente venue en Charlevoix trouver un terrain et un terroir propice à la création dont une certaine jeunesse d'aujourd'hui ne connaît même pas l'existence.

Toutefois, il faut dire que, le départ des fondateurs du Cirque du Soleil de Charlevoix après 1984 est presque demeuré sans suite dans la région et leur apport s'est peut-être perdu dans ce milieu. Sans doute Danny Gilmore et Clermont Jolicoeur savaient-ils qu'en réalisant leur film ils renouaient avec une tradition de création fort riche où Charlevoix n'est pas qu'un lieu de folklore et de passé, mais aussi un site d'inspiration permettant de découvrir le monde, de s'élancer davantage vers l'universel ? Peut-être voulaient-ils vraiment y faire référence et même connaissaient-ils un peu cette génération de jeunes des années 1970-1980 inspirée par Charlevoix et qui a changé le monde par la suite ? De toute les façons, leur film s'inscrit certainement dans une longue durée sur le plan de la création artistique en lien avec Charlevoix et il importe de faire le pont avec cet héritage et de le rappeler de manière explicite. D'ailleurs une référence amusante à Guy Laliberté, le fondateur du Cirque du Soleil, est faite dans le film et elle n'est certainement pas anodine... Mais est-ce que le tournage d'un film comme *Bonzaïon* demeurera sans lendemain dans Charlevoix ? Est-ce qu'il y aura-t-il d'autres films du type de *Bonzaïon* tournés dans une région comme Charlevoix ou cela sera-t-il une expérience sans suite ? Il ne le faudrait pas.

Un terroir comme espace de créations nouvelles

Un film à petit budget comme *Bonzaïon*, l'on en parle généralement peu. Il reste dans une sorte de marginalité. Il faut

plutôt publiciser Aurore l'enfant martyr, Le Survenant ou Un homme et son péché. Diffuser à grande échelle des films où le passé est alambiqué, trafiqué, alourdi par un romantisme artificiel et faux. Alors que Bonzaïon, bien plus novateur, tournée en partie en région et en continuité avec l'histoire de la création de ce lieu, ne trouve qu'une diffusion limitée et fort discrète. Il est temps que les terroirs culturels et les milieux régionaux comme celui Charlevoix soient entrevus autrement que comme seulement folklorique. Il se fait aussi parfois une création originale - et même en région - qui n'est pas que du folklore. N'est-il pas temps de dépasser cette triste mode des films historiques folklorisés ? Ne faudrait-il pas autoriser des budgets plus importants à des films comme Bonzaïon qui, bien que présentant entre autre une réalité régionale, le font avec une vision dénuée de folklorisation.

Encore faut-il que l'on sache qu'un film comme Bonzaïon existe. Encore faut-il répéter que les références aux terroirs ne doivent pas seulement témoigner d'un passé fabriqué mais plutôt d'un présent enraciné, ouvert sur l'avenir et le monde. Comme l'ont fait les artisans du Cirque du Soleil il n'y a pas si longtemps et comme le font encore aujourd'hui les courageux auteurs du film Bonzaïon, à leur manière propre et soucieux de favoriser « la suite du monde » d'une certaine créativité québécoise qui a su et saura peut-être trouver un espace particulier en région et pourquoi pas en Charlevoix. □

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE DE BOIS

La dernière publication du Conseil supérieur de la langue française n'est pas passée inaperçue. Préparée sous la direction de Alexandre Stefanescu et de Pierre Georgeault, l'ouvrage *Le Français au Québec : les nouveaux défis* fait le point sur le chemin parcouru par la langue française au Québec depuis l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française en 1977. Plusieurs personnes ont critiqué les conclusions de l'ouvrage. Parmi ceux-ci, Yves Michaud, qui avait été personnellement ciblé par les directeurs de l'ouvrage comme le défenseur d'une « vision passéiste » de la langue (*Le Devoir*, 15 juillet), mais aussi Michel Paillé et Robert Comeau (*Le Devoir*, 20 juillet) qui ont critiqué la conception ampoulée de l'inclusion véhiculée par Stefanescu et Georgeault. La visibilité médiatique dont a bénéficié l'ouvrage nous amène aujourd'hui à en proposer une critique plus complète, de façon à mieux comprendre comment le livre s'inscrit dans le débat sur l'avenir du français.

Mentionnons d'abord que la couverture médiatique qu'a reçu l'ouvrage ne rend pas parfaitement compte de son contenu. Celui-ci demeure composé en majeure partie

* L'auteur est aspirant au Fonds national de recherche scientifique en Belgique et prépare un doctorat au Centre de Théorie politique de l'Université libre de Bruxelles.

d'études sérieuses, dont la teneur idéologique n'est heureusement pas aussi élevée que ne l'ont laissé croire les interventions de Stefanescu et Georgeault. Sur les 600 pages que compte le livre, près des deux tiers sont consacrés à la qualité de la langue (à travers une dizaine de courtes contributions) et à la législation linguistique au Québec et sur la scène internationale (une longue et excellente contribution de José Woehrling et une autre d'Alain Prujiner). Les textes davantage sujets à la polémique sont rassemblés dans le premier tiers de l'ouvrage, de même que dans la conclusion, rédigée par Stefanescu et Georgeault. C'est sans aucun doute cette conclusion qui a guidé les journalistes dans leurs commentaires.

Que concluent les directeurs de l'ouvrage ? Quelle ligne d'interprétation ont-ils choisi ? La voici : la loi 101 a permis de résoudre le problème traditionnel d'infériorité de la langue française au Québec. Si la langue française demeure fragile, ce n'est pas à cause de la rivalité entre les groupes linguistiques, mais à cause de pressions extérieures liées à la mondialisation. Une approche « juridique », basée sur l'ajout de nouvelles contraintes légales, ne serait pas en mesure de répondre aux nouveaux défis du français. Au contraire, les législateurs doivent adopter une approche davantage « incitative » qui inclut la promotion du bilinguisme et du multilinguisme.

Si la majorité des textes se laisse difficilement prendre dans ce cadre, il faut dire qu'aucun d'entre eux ne s'inscrit directement en porte-à-faux avec lui. Ainsi, on s'étonne de ce que les directeurs de l'ouvrage n'aient sollicité aucune contribution moins optimiste quand à la rivalité entre le français et l'anglais au Québec. Si les contributions ne s'inscrivent pas toutes dans la perspective jovialiste de Stefanescu et

Georgeault, il est clair qu'aucune ne fournit un point de vue clairement critique sur l'état de la langue au Québec. Le texte de José Woehrling sur l'évolution de la législation linguistique au Québec et l'érosion de la loi 101 au fil des ans est peut-être le seul qui rompt un temps soit peu avec la langue de bois.

Parmi les contributions qui marquent l'ouvrage se trouve sans contredit celle de Christine Fréchette, directrice du Forum sur l'intégration américaine (FINA). L'article de Fréchette donne le ton de manière emblématique : « Dorénavant, les décisions de l'Assemblée nationale et de la Chambre des communes ne seront plus aussi névralgiques pour l'avenir du français, car un nouvel acteur s'amène, directement sur la scène internationale. » (p. 31) Fréchette soutient que les Québécois, d'abord enthousiaste par rapport au libre-échange, commencent aujourd'hui à comprendre les dangers que fait peser sur la diversité culturelle la libéralisation des marchés. Elle retrace l'importance croissante pour les Québécois d'une régulation de la diversité culturelle à l'échelle internationale et revient sur les débats à l'UNESCO sur la création d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Dans la seconde partie de sa contribution, Fréchette cherche à démontrer comment le bilinguisme et le trilinguisme des Québécois peuvent être considérés comme une source de richesse économique : « [...] la maîtrise de plusieurs langues constitue une compétence de plus en plus prisée et valorisée par les individus et par les entreprises. Elle ne l'est toutefois pas encore assez par l'école québécoise, qui tarde à développer le multilinguisme des jeunes Québécois. » (p. 70) Fréchette compare le Québec aux autres provinces cana-

diennes et États américains pour constater que le Québec est l'endroit où le bilinguisme et le trilinguisme sont le plus développés en Amérique du Nord. Elle se félicite de cette situation et se demande pourquoi le Québec n'en tire pas davantage profit :

Mais comment se fait-il que nous ne fassions pas de ces atouts une marque de commerce québécoise ? Comment se fait-il que ces forces ne soient pas au coeur de notre stratégie de développement économique ? Le Québec se fait en effet une fierté de rappeler son caractère francophone. Il est par ailleurs beaucoup moins prompt à promouvoir son caractère multilingue. (p. 74)

L'auteure s'enthousiasme alors des bénéfices qui pourraient surgir d'un apprentissage généralisé d'une troisième langue. Fréchette a une préférence marquée pour l'espagnol et le portugais, dont une meilleure connaissance permettrait de consolider l'intégration continentale du Québec. Elle discute entre autres de la façon dont le développement du multilinguisme à l'école primaire et secondaire permettrait d'atteindre chez les francophones (3,2 % de trilingues) un niveau de trilinguisme équivalent à celui des allophones (49,9 % de trilingues) : « Si les gens apprenaient une troisième langue grâce à l'enseignement, il n'y aurait pas un tel décalage entre les niveaux de trilinguisme des allophones et ceux des populations anglophones et francophones. » (p. 82)

Au-delà de l'optimisme pédagogique de Fréchette, il convient de noter le manque de réalisme économique de sa proposition. En effet, il n'est pas du tout certain que la connaissance d'une troisième langue soit en demande sur le marché du travail québécois. Il est intéressant de croiser les données fournies par Fréchette avec ceux du recensement de 2001 sur la langue de travail, de même qu'avec ceux four-

nis par Arnaud Sales plus loin dans le volume (p. 149). On constate en effet que l'utilisation des langues non officielles sur le marché du travail demeure marginale. Si 1 036 000 Québécois maîtrisent une langue autre que l'anglais et le français¹, seulement 108 000 travailleurs utilisent cette langue au travail. Selon Arnaud Sales, dans la grande région montréalaise, seulement 7 % des allophones utilisent leur langue maternelle « le plus souvent » au travail. De même, le nombre de francophones qui utilisent le plus souvent une langue autre que le français ou l'anglais est marginal : 0,2 % dans la région de la Montréal, bien que 5,5 % des francophones s'y déclarent trilingue.

Ainsi, non seulement la grande majorité des Québécois qui connaissent une troisième ne l'utilisent pas au travail, mais on peut penser que la vaste majorité de ceux qui l'utilisent ne le font pas pour répondre à un besoin du marché du travail lié à la « mondialisation », mais bien parce qu'ils travaillent dans une entreprise reliée à leur communauté culturelle (dans un restaurant chinois ou un dépanneur vietnamien). Il est dès lors étrange de soutenir qu'un meilleur apprentissage des langues tierces serait avantageux pour l'économie québécoise. Le portrait qui se dessine pour l'instant est plutôt celui d'une surqualification linguistique des Québécois.

Cela étant dit, ajoutons que la présence massive du trilinguisme chez les immigrants vient réduire considérablement les avantages strictement économiques liés à l'apprentissage d'une troisième langue pour les francophones. En effet, pour les francophones qui ne sont pas eux-mêmes issus d'un contexte familial bi- ou multiculturel, même une solide formation en espagnol, en grec ou en chinois, ne leur permettra pas de faire compétition aux locuteurs naturels de

cette langue dans l'obtention des postes où sa connaissance est nécessaire. Devant les exigences du marché, le véritable travailleur « bi- ou multiculturel » passera toujours devant le *French canadian* qui joue à l'hispano- ou au lusophile.

Fréchette déduit pourtant qu'il est avantageux d'apprendre une troisième langue en se basant sur les statistiques fournies par Nicolas Béland sur la rentabilité du trilinguisme à Montréal². Selon cette étude, les hommes francophones trilingues ont un avantage salarial de 18 % sur les hommes francophones bilingues. C'est argument est faible, puisqu'il faudrait encore démontrer que l'écart salarial est dû aux aptitudes linguistiques, ce qui est loin d'être sûr, puisque seulement une proportion marginale de francophones trilingues utilisent leur troisième langue au travail. En réalité, on peut penser que les trilingues montréalais ont un salaire plus élevé pour la même raison que les mangeurs de sushis montréalais ont un salaire plus élevé : parce que le trilinguisme témoigne de l'appartenance à un milieu social urbain et sophistiqué, comme le fait de manger des sushis. C'est un marqueur de prestige social et non une aptitude en demande sur le marché du travail.

L'apprentissage des langues doit faire partie d'une éducation complète, il ne s'agit pas de le nier. Votre humble auteur a lui-même consacré un nombre d'heures impressionnant à l'apprentissage de l'allemand, du russe et du néerlandais. Il ne regrette en rien les heures passées au développement de son multilinguisme, bien au contraire ! L'apprentissage des langues étrangères lui a permis de nourrir sa curiosité, de mieux saisir les diverses formes d'expression de l'intelligence humaine et les subtilités des cultures étrangères, mais il trouve que les effets bénéfiques sur ses revenus de travail se laissent encore attendre ! C'est sûr qu'en attendant, il en

profite pour étendre sa culture dans les cocktails, mais le retour n'est toujours pas à la hauteur de l'investissement.

Parmi les consensus qui traversent le livre, il y a l'idée que la question linguistique doit maintenant se poser dans un contexte plus grand que le simple espace québécois. Plusieurs auteurs insistent sur l'importance de la dynamique internationale pour l'avenir du français au Québec. Nous l'avons vu, Fréchette cherche à retracer les effets de l'intégration continentale sur la dynamique linguistique. Le consultant Réjean Roy traite quant à lui des délocalisations rendues possibles grâce à la poussée des nouvelles technologies et Arnaud Sales produit un article à mi-chemin entre la sociologie et la futurologie sur « L'impact de la globalisation et de l'économie du savoir » sur la langue au Québec. Le message y est clair :

Le problème de la langue est donc très différent de celui que l'on connaissait au moment de la mise en place de l'adoption de la Charte de la langue française. Si la question linguistique intérieure demande toujours de la vigilance, tant sur le plan de l'intégration des immigrants que de la langue de travail, de nouveaux enjeux propres à la globalisation et à la société du savoir appellent des réponses complexes et dans plusieurs cas des approches différentes de la politique linguistique actuelle. (p. 148)

Alors qu'on s'attend à une analyse solide et convaincante de la dynamique linguistique en place sur le marché du travail, le texte de Sales multiplie les lieux communs sur la mondialisation et la fin de l'État, tout en restant avare sur les données empiriques. Plutôt qu'un discours fleuve multipliant les anecdotes sur l'importance de l'économie globale dans

un monde multicentré (qui rappellent le style en France d'un Bertrand Badie, auquel Sales se réfère par ailleurs), nous aurions préféré une analyse plus sobre mais détaillée de l'état du français dans quelques entreprises multinationales établies au Québec. Malheureusement, il n'y en a pas, ni dans le texte de Sales, ni dans aucun autre. Le débat se conduit donc dans un climat marqué par l'idéologie.

On ne doit pas se surprendre que les « nouveaux défis » du français se déclinent chez Sales de façon négative : « Il serait contre-productif pour les francophones et la société québécoise d'adopter une position jusqu'aboutiste en matière de francisation [...] ». Lorsque les recommandations se font positives, elles demeurent dans le domaine de l'imprécision qui ne compromet rien :

[...] la francisation des milieux de travail devrait emprunter des voies incitatives plutôt que coercitives. [...] il serait probablement très pertinent, même si l'on peut appréhender un processus ardu, de proposer aux divers partenaires économiques que sont les organisations patronales et les syndicats, et plus largement des usagers de la langue, de rechercher un consensus sur des stratégies communes permettant une utilisation optimale de la langue française dans les milieux de travail. (p. 184)

Nous en conviendrons, les pourfendeurs du français langue de travail peuvent dormir en paix.

Si plusieurs auteurs sont fascinés par l'influence du contexte international sur l'avenir du français au Québec, on s'étonne qu'aucun d'entre eux ne s'intéresse de près ou de loin à l'impact du système politique et économique canadien sur la question linguistique. Très honnêtement, les mouvements transnationaux entre le Québec et l'Uruguay retien-

nent davantage l'attention des auteurs que l'État canadien. C'est légèrement étonnant, puisque le Canada recueille toujours 60 % de nos taxes et impôts et influence de manière déterminante le marché du travail québécois dans le contexte de la mondialisation et de l'économie du savoir, si chères aux auteurs.

C'est peut-être que ceux-ci sont en manque d'idées quant aux lignes de recherche qui permettraient de découvrir les « nouveaux défis » de la langue française au Québec, dans le cadre d'une économie du savoir mondialisée, mais structurée à l'échelle canadienne. Pourtant, les thèmes de recherche ne manquent pas. Donnons-leur quelques idées : quel est l'effet de la diminution du poids démographique des francophones à l'échelle canadienne sur la langue de travail dans le monde politique canadien ? Ou encore : comment se porte le français langue travail dans la fonction publique canadienne, notamment aux échelons supérieurs de la hiérarchie ? Et pourquoi pas : dans un monde où la sécurité joue un rôle de plus en plus important, notamment avec les investissements majeurs du Canada dans l'armée et la sécurité publique depuis le 11 septembre 2001, à quoi pouvons-nous nous attendre pour l'avenir du français dans ces secteurs d'activité ? Les nouvelles organisations créées par le gouvernement fédéral et les nouveaux investissements se font-ils dans le sens d'un respect du caractère français du Québec ? Dix ans après la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean, comment se porte le français comme langue de travail et de formation dans l'armée ? Les questions ne manquent pas.

Le Conseil supérieur de la langue française a pour mandat d'informer le public québécois sur toute question relative à la langue française au Québec. Visiblement, il est davantage

préoccupé de ne pas attirer l'attention sur les domaines où la compétition entre les francophones et anglophones peut s'avérer problématique. Serait-ce parce qu'il marche sur des œufs face à un gouvernement libéral qui ne veut surtout pas avoir à agir dans le domaine linguistique ? Le Conseil a-t-il décidé de changer d'appellation et de devenir le Conseil supérieur de la langue de bois ?

There is an elephant in the room, disent les Anglais pour parler de ces problèmes que la rectitude politique nous empêche d'évoquer. Prisonnier de la langue de bois, désireux de ne pas fâcher son ministre, le Conseil supérieur de la langue de bois détourne les yeux de tous les secteurs de la vie politique et économique québécoise dont l'examen l'obligerait à développer un point de vue critique. Heureusement, *L'Action nationale* vit de son lectorat et ça nous permet de ne pas faire dans la dentelle. Les membres du Conseil ne pourront pas nous en vouloir de le questionner sur les nombreux squelettes qu'il laisse dans son placard.

Qu'en est-il par exemple de l'état du français dans ces lieux de pouvoir traditionnel que sont les professions libérales ? Qu'en est-il de l'état du français dans le monde du droit ? Est-ce que le fait que l'Université McGill forme toujours 25 % des futurs avocats et juristes québécois a un impact négatif sur l'utilisation du français langue de travail dans les grands cabinets d'avocat montréalais ? Et qu'en est-il de l'utilisation du français dans le domaine de la médecine ? Est-ce que le fait, encore une fois, que McGill forme 25 % des futurs médecins (et davantage chez les spécialistes) influence la dynamique linguistique dans la profession médicale ? Qu'en est-il de la décision de Québec de financer à parité (800 millions de dollars chacun) les deux nouveaux centres

universitaires francophone et anglophone de Montréal, alors que la population anglophone ne représente que 16 % de la région métropolitaine ? Est-ce que cette décision viendra fragiliser davantage le statut du français comme langue de travail dans le domaine de la recherche en santé ? Autant de questions épineuses sur lesquelles le Conseil supérieur de la langue de bois ne se penche pas.

Parlons-en de la recherche. Plusieurs auteurs se gargarisent du jargon à la mode sur l'économie du savoir, la mondialisation et le développement des nouvelles technologies. Que peut-on penser du fait qu'aucun d'entre eux ne se penche sérieusement sur l'état de la langue française au Québec dans le domaine de la recherche et du développement ? Personne ne considère pertinent d'explorer les « nouveaux défis » qu'il peut y avoir dans ce domaine. Pourtant, l'une des principales transformations qu'a connu le monde de la recherche québécois depuis une dizaine d'années est la croissance spectaculaire des organismes subventionnaires canadiens (CRSH, CRSNG, IRSC, FCI) et la déliquescence des organismes subventionnaires québécois (FQRSC, NATEQ, FRSQ), à cause du déséquilibre fiscal³. Ce processus a profondément transformé la structure du financement de la recherche au Québec, rendant les chercheurs Québécois plus dépendants qu'ils ne l'ont jamais été du financement fédéral. Il aurait été intéressant de voir si ce processus a eu un effet sur la langue de travail dans le domaine de la recherche, si central à l'économie du savoir qui fascine les auteurs.

Plus précisément, le Conseil aurait pu chercher à déterminer si des programmes de financement de la recherche comme celui de « Grands travaux de recherche concertée », ou celui de « Subventions pour la conception de réseaux

stratégiques de recherche », entraînent une anglicisation de la langue de travail et de publication dans la recherche universitaire au Québec. On sait que ces programmes exigent que les projets de recherche aient une « portée nationale », c'est-à-dire qu'ils « fassent appel à des chercheurs de partout au Canada »⁴. Dans quelle mesure de pareils critères s'opposent-ils à la volonté des chercheurs québécois de faire de la science en français ? Rassurez-vous, le Conseil supérieur de la langue de bois ne vous le dira pas.

Toujours dans le domaine de la recherche, vous n'apprendrez rien non plus sur l'impact du surfinancement des universités anglophones sur la place du français comme langue de travail dans le domaine de la recherche universitaire. Alors que la population anglophone au Québec s'élève à 8 %, les universités anglophones vont chercher bon an mal an entre 25 % et 30 % du financement public de la recherche⁵. Quel est l'effet de cette politique sur la langue de travail dans la recherche au Québec ? Combien de chercheurs francophones et allophones doivent abandonner le français comme langue de travail à cause du surfinancement des universités anglophones ? Ou encore, combien d'assistants de recherche, d'adjoints administratifs, de secrétaires et d'employés de soutien ne travaillent pas en français à cause de ce déséquilibre ? Finalement, quel est l'effet du surfinancement des universités anglophones sur l'embauche de nouveaux chercheurs et professeurs ? Les portes de McGill sont-elles grandes ouvertes aux jeunes francophones ? Ou leur préfère-t-on systématiquement de jeunes professeurs américains, canadiens-anglais, anglo-montréalais ou allophones ? La question est lancée et tous ceux qui s'intéressent sérieusement à l'économie du savoir et à l'avenir du français comme langue de travail attendront avec impatience les études empiriques.

Parmi les consensus qui traversent l'ouvrage, se trouve aussi l'idée que la Charte de la langue française a eu les effets qu'elle devait avoir et que la promotion de la langue français ne peut plus se faire par l'ajout de nouvelles contraintes législatives. Michel Pagé soutient que : « ce qui pouvait être fait par la voie législative l'a été et que cette voie, qui a donné des résultats très significatifs, a atteint un point qui ne peut être dépassé sans entrer en conflit avec les libertés individuelles. » (p. 204) Selon les auteurs, c'est le cas d'abord et avant tout pour ce qui est de l'intégration des immigrants.

À ce sujet, l'on s'étonne que le Conseil supérieur de la langue de bois n'ait consacré aucun texte à la question de l'extension au réseau collégial des critères d'accès à l'école anglaise. Alors que la question a soulevé les passions lors des deux derniers congrès nationaux du Parti québécois et qu'elle a été largement débattue dans les médias, aucun texte du volumineux recueil ne lui est consacré. Aucune étude statistique ne vient éclairer les débats. Michel Pagé s'y réfère brièvement, mais pour affirmer de manière évasive qu'une politique plus contraignante ne serait pas à propos. Comme le Conseil supérieur de la langue de bois demeure muet, nous reviendrons au texte de Mario Beaulieu publié dans *L'Action nationale*⁶ qui nous indique que plus de 45 % des jeunes allophones optent pour le réseau collégial anglais.

Comment cela s'inscrit-il dans la réflexion du Conseil ? Par exemple, selon le consultant Réjean Roy, on peut comprendre qu'au Québec : « le choix de version [d'un logiciel] réalisés au cégep ou à l'université aient des effets ultérieurs sur la francisation des entreprises. » (p. 134). Voilà une piste de recherche intéressante pour les auteurs qui font du mil-

lage sur l'importance de promouvoir le français langue de travail. Dans quelle mesure le choix massif des allophones pour le cégep anglais entraîne-t-il une surutilisation des logiciels en anglais dans les milieux de travail québécois ? Le lecteur ne trouvera malheureusement pas de réponse à cette question ni au « nouveau défi » qu'elle représente pour la langue française au Québec. Il ne trouvera pas non plus d'information sur la manière dont le choix de près de la moitié des allophones pour une formation technique en anglais nuit à la maîtrise du vocabulaire technique français.

Il ne trouvera rien non plus sur l'université, car, non seulement le choix disproportionné des allophones pour le réseau collégial anglais demeure tabou, mais l'impact de leur transfert massif vers le réseau universitaire anglais ne fait l'objet d'aucune étude. Si certains auteurs s'intéressent à la qualité de langue française dans le système universitaire québécois (Luc Ostiguy, Monique Lebrun) et d'autres à l'importance d'une bonne connaissance du français écrit dans une économie du savoir (Réjean Roy, Stefanescu et Georgeault), aucun ne s'intéresse à la qualité de la langue écrite chez les francophones et allophones qui reçoivent leur formation universitaire dans le réseau anglais. Pourtant, cette donnée à une importance capitale. Pas tant pour les francophones, qui continuent de recevoir leur formation universitaire en français dans 90 % des cas, mais pour les allophones, qui préfèrent majoritairement obtenir une formation universitaire en anglais. Dans ce contexte, on peut se demander quel est l'effet de la compétition entre les réseaux universitaires français et anglais sur la qualité de la langue française écrite chez les allophones. Dans quelle mesure, dans une économie du savoir mondialisée, le retard prévisible des allophones sur le plan du français écrit peut-il fragiliser l'utilisation du français comme langue de travail ? Les interve-

nants rassemblés par le Conseil supérieur de la langue de bois ne répondent pas à cette question.

De manière plus importante, rien n'est dit sur l'impact du choix disproportionné des allophones et des francophones issus des milieux sophistiqués pour l'université anglaise sur le financement et l'accessibilité à la formation universitaire. Pourtant, dans un système comme le nôtre, le financement par étudiant entraîne une compétition féroce entre les institutions universitaires pour les clientèles étudiantes. Dans cette rivalité, les universités anglophones jouissent d'un avantage comparatif majeur, à cause de la supériorité de leur langue et de leur culture. Nécessairement, le recrutement de nouveaux étudiants permet à l'université d'embaucher de nouveaux professeurs, de financer de nouvelles infrastructures, de multiplier les demandes de subvention et d'obtenir un meilleur financement pour la recherche. Le déséquilibre, préoccupant au niveau du baccalauréat, puisque les universités anglophones forment près de 25 % des nouveaux diplômés, le devient encore plus au sommet, où les universités anglophones forment en général le tiers des nouveaux docteurs.

Les auteurs ne s'intéressent pas à l'impact de ce déséquilibre sur les francophones. Il ne cherche pas à expliquer pourquoi le taux de diplomation universitaire chez les francophones de 25 à 34 ans (23 %) demeure largement en dessous de celui des anglophones (31 %) et des allophones (30 %). Il ne cherche pas à savoir pourquoi seulement 19 % les hommes francophones de 25 à 34 ans possèdent un baccalauréat, alors que c'est le cas de 34 % des femmes anglophones⁷. Ils ne nous expliquent finalement pas dans quelle mesure le surfinancement des universités anglophones et le mauvais accès à l'université en région peut être en partie responsable de cet écart.

Le consensus est général. L'égalité entre les francophones et les anglophones est désormais atteinte : « Le marché du travail de la région métropolitaine de recensement de Montréal s'est débarrassé d'éléments comme l'origine ethnique et linguistique dans la détermination de la rémunération des travailleurs », affirme Christine Fréchette (p. 67). Stefanescu et Georgeault affirment eux aussi que « [...] la Charte a permis d'éliminer largement les inégalités socioéconomiques entre francophones et anglophones. » (p. 590) Les auteurs se basent sur l'étude de Nicolas Béland sur « La persistante disparition de l'écart »⁸ selon l'appartenance ethnolinguistique à Montréal. Dans cette étude, Nicolas Béland montre que l'écart salarial traditionnel entre les hommes francophones bilingues et les hommes anglophones bilingues a été comblé en cours des 30 dernières. Pour les auteurs, l'égalité entre « hommes francophones et anglophones bilingues » est le signe que l'écart salarial entre les « francophones et les anglophones » a été comblé au Québec.

La méthode utilisée est étonnante. Pourquoi ne pas simplement comparer le salaire moyen des francophones au salaire moyen des anglophones ? Pourquoi limiter la comparaison aux individus bilingues ? On sait que les anglophones du Québec ont aujourd'hui un niveau de bilinguisme deux fois plus élevé que les francophones. Le niveau du bilinguisme atteint aujourd'hui 67 % chez les anglophones et est encore plus élevé chez les jeunes, puisqu'il s'élève à plus de 80 % chez les 15-24 ans (Patricia Lamarre, p. 555). Or, ce n'est pas parce que les francophones bilingues sont aujourd'hui aussi riches que les anglophones bilingues qu'il faut conclure que les inégalités entre les groupes linguistiques ont disparu. Au contraire, puisque le niveau de bilinguisme

est beaucoup plus élevé chez les anglophones, on doit plutôt en déduire que l'écart salarial entre les francophones et les anglophones demeure significatif.

Pourquoi les auteurs ne tirent-ils pas cette conclusion et se contentent de comparer les bilingues francophones et anglophones ? Serait-ce parce qu'ils considèrent que le bilinguisme est une qualification que tout travailleur digne de ce nom doit maîtriser et que les travailleurs unilingues n'ont, en bout de ligne, que ce qu'il mérite, à savoir un revenu moins élevé ? Si les francophones sont moins bilingues que les anglophones, n'est-ce pas au fond de leur faute ? Et franchement, s'ils souhaitaient vraiment avoir un salaire plus élevé, ne se remettraient-ils tout simplement pas à l'étude de l'anglais ? Après tout, nous sommes dans un monde compétitif et les groupes linguistiques qui ne font pas leur devoir n'ont qu'à se satisfaire de moins !

Le problème est que le bilinguisme demeure lui-même en bonne partie un marqueur de statut social. Si le bilinguisme est source de richesse, il ne faut pas oublier que la richesse est aussi source de bilinguisme. Or, aucun auteur ne souligne que, si les Anglo-Québécois sont aussi bilingues, c'est d'abord parce qu'ils forment une population riche, urbaine et scolarisée. Tous ces facteurs sont porteurs de bilinguisme et, bien entendu, d'inégalité. En excluant les unilingues du calcul, on masque le retard économique des francophones, beaucoup plus nombreux chez les ruraux, les périphériques, les sous-scolarisés et les unilingues. Revenons à nos sushis : je ne serais pas surpris d'apprendre que les mangeurs de sushis francophones ont des salaires aussi élevés que les mangeurs de sushis anglophones. Néanmoins, cela ne me dirait rien sur l'écart salarial entre les francophones et les anglophones.

Qui plus est, il ne faut pas oublier qu'à cause du pouvoir d'attraction de la langue anglaise, les jeunes anglophones ont la chance de fréquenter de jeunes francophones branchés au cégep, à l'université et dans les autres institutions anglophones. À l'inverse, les jeunes francophones ne rencontreront aucun anglophone tant et aussi longtemps qu'ils resteront dans le réseau français qui n'exerce, il faut s'en rappeler, aucune attraction sur les anglophones du Québec ou d'ailleurs. De ce commerce entre élites francophones anglophiles et élites anglophones francophiles résulte le célèbre biculturalisme montréalais, typique du collège Dawson ou de l'Université McGill, où le français est une langue très *hip* pour sortir sur le Plateau, mais qui cède le pas aussitôt qu'il faut parler de science ou d'affaires.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste ès économie du savoir et mondialisation pour comprendre la dynamique en place. La richesse économique vient avec l'accès au « savoir », qui est lui-même davantage accessible aux couches sophistiquées de la population. Parmi celles-ci les anglophones sont beaucoup mieux représentés, ce qui se traduit, par un niveau supérieur d'éducation, mais aussi de bilinguisme. Nicolas Béland n'a donc pas démontré que les inégalités économiques entre francophones et anglophones étaient disparues. Il a démontré que le stéréotype du riche patron unilingue anglais ne répondait plus à la réalité. Il a démontré que les jeunes francophones professionnels bilingues urbains et mangeurs de sushis avaient rattrapé leurs compatriotes anglophones. Malheureusement, le monde n'est pas composé que de *yuppies*...

La question de l'intégration des immigrants occupe une place assez importante dans l'ouvrage. La plupart des

auteurs dresse un portrait positif du chemin accompli jusqu'ici, tout en laissant entrevoir le chemin qu'il reste à parcourir. Dans un texte consacré à la francisation des immigrants, Michel Pagé défend l'importance de considérer l'« utilisation publique » du français comme critère de francisation. Il s'appuie ainsi sur l'étude de Paul Béland de 1999 sur l'utilisation de la langue publique chez les allophones. Dans son étude, Béland avait établi que 57 % des Québécois nés à l'extérieur du Canada utilisaient davantage le français en public, alors que 42 % d'entre eux utilisaient davantage l'anglais. Le taux d'utilisation du français langue publique était cependant extrêmement variable selon l'origine des répondants, atteignant 70 % chez les Québécois de langue maternelle latine.

Pagé rejette l'approche privilégiée par Charles Castonguay qui s'intéresse quant à lui aux transferts linguistiques vers le français et/ou l'anglais dans la région de Montréal pour analyser le processus de francisation¹⁰. Pagé justifie son choix de la manière suivante : « Cibler surtout la langue d'usage public comme objectif de la francisation des immigrants est beaucoup plus en accord avec la politique linguistique et avec les valeurs de respect de la diversité qui caractérisent notre société. » (p. 212) Pagé s'inscrit clairement dans une conception multiculturaliste du Québec qui l'amène à s'opposer à l'idée d'une « intégration culturelle » :

La question que d'aucuns aimeraient poser à ce sujet est la suivante : si on tient tant à ce que le français soit la langue de communication des immigrants avec le Québec francophone, est-ce que c'est, finalement, pour qu'ils finissent par devenir semblables aux francophones ? Si c'était là le but, il est probable que ça ne marcherait pas. Ce n'est pas le but visé, au contraire ; ce but est que le français soit la langue

de la rencontre entre « autres », les autres étant les Québécois d'ascendance ancienne pour les immigrants et les immigrants pour les Québécois d'ascendance ancienne. Cela signifie que le français rend possible la rencontre inter-culturelle et interidentitaire. (p. 225)

Malgré leur définition plutôt restreinte de l'intégration, Pagé, Stefanescu et Georgeault ne parviennent pas à tracer un portrait parfaitement rose de celle-ci : « Cependant, on est loin d'avoir atteint une situation satisfaisante. Si l'on peut se réjouir des taux d'adoption du français comme langue d'usage public par les allophones d'influence latine (81 % adoptent le français comme langue d'usage public), les résultats sont nettement plus mitigés chez les allophones d'influence non latine (seuls 22 % font ce choix). » (p. 596). Ce que Stefanescu et Georgeault appellent un « résultat mitigé » est en réalité un échec lamentable, voire un désaveu de nos politiques d'intégration. On s'étonne d'ailleurs pour-quoi Stefanescu et Georgeault n'en viennent pas à la conclusion que les Québécois ont intérêt à limiter au maximum l'immigration angloprole.

Plus modestes, Stefanescu et Georgeault proposent plutôt d'augmenter le financement des services de francisation pour les immigrants, afin d'en réduire les listes d'attente. Ce faisant, ils ne tiennent pas compte que la longueur des listes d'attente n'est qu'un des facteurs qui décourage les immigrants à s'inscrire dans un programme de francisation. Plus tôt dans l'ouvrage, Michel Laurier en identifie plusieurs autres, comme le découragement des stagiaires peu scolarisés et dont la langue maternelle est très loin du français, la trop faible allocation versée par le gouvernement, la croyance que le français peut parfaitement s'apprendre « sur le tas », ou le fait que plusieurs immigrants voient leur pré-

sence au Québec comme une situation transitoire (Michel Laurier, p. 576).

À la lumière des connaissances disponibles, Stefanescu et Georgeault auraient dû formuler des recommandations beaucoup plus ambitieuses à leur ministre. Au lieu de proposer simplement une révision à la hausse des budgets alloués à la francisation, ils auraient pu recommander par exemple de rendre la francisation obligatoire pour les nouveaux arrivants, en imposant des contrats d'intégration individualisés, comme cela se fait de plus en plus en Europe, ou encore, si cela s'avère trop dispendieux, de mettre tout simplement fin à l'immigration angloprote. Mais il est probable que le gouvernement libéral n'avait pas envie d'entendre pareille recommandation.

Aucun auteur ne parle par ailleurs de l'échec lamentable des politiques de régionalisation de l'immigration. C'est tout à fait dommage, puisque la régionalisation de l'immigration a été évoquée comme un remède magique pendant plusieurs années et il aurait été intéressant de voir comment ce torrent de mots n'a finalement fait que survoler la réalité sans la modifier sensiblement. Pour le *postmortem* sur la politique de régionalisation, on repassera.

Robert Comeau et Michel Paillé ont critiqué, dans un article paru dans *Le Devoir*, l'utilisation du critère de la langue publique chez Stefanescu et Georgeault. Les deux chercheurs de l'UQAM remettent en question l'attention du Conseil sur l'« identité linguistique » des personnes et lui demande de se concentrer plutôt sur ce qui nous intéresse : les comportements linguistiques". En somme : que le Conseil se contente de nous dire qui utilise quelle langue

quand, et nous nous occuperons de décider ce que cela signifie pour le salut de leur âme. En ce sens, la langue parlée à la maison nous intéresse, non pas comme une donnée exclusive, mais comme une donnée parmi d'autres, nous permettant de comprendre la dynamique linguistique. Le Conseil ne peut pas simplement décider de la laisser de côté, sous prétexte que la volonté de promouvoir une utilisation plus fréquente du français à la maison est contraire au multiculturalisme qu'il défend.

Ce point de vue multiculturaliste de Pagé, Stefanescu et Georgeault ressort dans le fait que ceux-ci refusent de poser la culture de la majorité française comme une norme d'intégration pour les nouveaux arrivants. Une intégration qui s'orienterait sur cette norme culturelle serait en quelque sorte illégitime, puisqu'elle serait le résultat d'une « contrainte » (visiblement, la contrainte à mauvaise presse dans ce recueil...). Seule une nouvelle culture créée *ex nihilo* à partir d'une rencontre spontanément génératrice de sens avec l'« Autre » est dès lors digne de servir de culture québécoise. Bien sûr, cette culture ne peut être qu'éphémère, puisqu'elle est à reconstruire à chaque fois qu'un nouvel immigrant pose le pied en territoire québécois. Ça fait du travail pour les ingénieurs du sens...

Stefanescu et Georgeault soulignent qu'« une personne devrait être considérée comme intégrée linguistiquement quand elle utilise la langue commune dans l'espace public, c'est-à-dire au travail, dans les commerces, dans les relations avec les différentes Administrations, centrales ou locales, et dans l'espace civique, c'est-à-dire la participation à la vie démocratique. » (p. 593)

On peut se réjouir de ce que les auteurs reconnaissent au moins la nécessité d'une certaine « intégration civique » et

une « participation à la vie démocratique ». Mais voilà, ceux-ci demeurent plutôt vague quant à la nature de la participation exigée des nouveaux arrivants. Les auteurs parlent des « élections [et] assemblées participatives dans le cadre scolaire, municipal et institutionnel. » (p. 593) Est-ce suffisant ? Stefanescu et Georgeault hésitent. Ils aimeraient avoir un cadre démocratique plus fort pour favoriser davantage la participation des immigrants à la vie publique. Les auteurs font alors la démonstration par l'absurde des limites de leur multiculturalisme :

Il résulte que de nouvelles dispositions pourraient être ajoutées à la Charte de la langue française pour favoriser une dynamique sociale qui rende possible la création d'un espace commun de communication au sein duquel des citoyens de toutes les origines culturelles pourraient se rencontrer, s'approprier et débattre des orientations de la communauté politique québécoise. Cette dynamique, si elle se développait, pourrait créer une identification à une société francophone nord-américaine dans le respect des identités particulières. (p. 595)

Au-delà du verbiage à la sauce habermassienne, le lecteur reste stupéfié par le farfelu de la proposition. Soyons clair : Stefanescu et Georgeault proposent de créer artificiellement, par voie législative, un espace public de discussion permettant aux Québécois et aux immigrants de se rencontrer pour débattre de la politique québécoise. On pourrait tant qu'à y être nommer un ingénieur en chef spécialiste ès délibération publique en charge de construire cet espace autonome de vie démocratique nouveau et original ? Soyons franc, les auteurs souffrent ici d'une maladie grave : le constructivisme aigu.

Ils oublient que le Québec possède déjà un espace public inclusif de langue française où les citoyens de toutes origines peuvent s'approprier et débattre des orientations de la communauté politique québécoise. C'est l'espace médiatique et l'espace culturel. C'est Télé-Québec, TVA, TQS et Radio-Canada, c'est *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal*, c'est le monde des revues, le monde des livres, le monde des bibliothèques, c'est le monde des radios publiques et privées maintenant disponibles gratuitement sur ondes courtes sur l'ensemble du territoire du Québec. L'espace public québécois n'a pas à être recréé par décret. Il existe déjà et est parfaitement capable de penser le monde.

En fait, le multiculturalisme de Stefanescu et Georgeault les empêchent d'admettre que la culture québécoise peut très bien être porteuse d'universalité et d'inclusion. Pour les multiculturalistes, l'espace public et les institutions culturelles de la majorité française ne doivent pas se poser comme norme d'intégration pour les immigrants du Québec. La recherche de l'intégration démocratique se fait alors à travers la glose « communicationnelle » sur la nécessité de recréer *ex nihilo* un espace public original, où la culture de la majorité ne se poserait même plus comme *primus inter pares*.

C'est sans doute cela qui explique qu'aucun des auteurs du recueil ne s'interroge sur les habitudes de consommation des immigrants en matière de biens culturels. Par exemple, préfèrent-ils TQS à Global ? TVA à CTV ? Lisent-ils plutôt *La Presse* ou *The Globe & Mail* ? *Voir* ou *Hour* ? *L'Actualité* ou *Macleans* ? Lisent-ils davantage les essais québécois ou les essais étrangers ? Consultent-ils les revues québécoises ? S'intéressent-ils au cinéma et à la musique québécoise ? L'espace public n'a pas à être recréé dans la sixième strato-

sphère de l'ingénierie sociale, il existe déjà. Encore une fois, le multiculturalisme des auteurs les empêchent de regarder le problème sous cet angle. Il les amène à rêver d'un nouvel espace public inclusif, c'est-à-dire qui ne reposerait pas sur les institutions de la majorité francophone.

Pourtant, l'espace public québécois est non seulement inclusif, mais les institutions québécoises mènent une lutte coriace pour atteindre les publics allophones. Au Québec, le combat des institutions francophones et anglophones pour les auditeurs et lecteurs allophones prend, disons-le, la forme d'une véritable rivalité. Dans le recueil du Conseil supérieur de la langue de bois, le lecteur n'entendra parler ni de cette rivalité ni d'aucune autre. Pourtant, un auditeur qui regarde CTV est un auditeur qui ne regarde pas TVA. C'est un citoyen qui ne se pose pas dans l'espace public inclusif québécois. Il ne s'agit pas ici d'un problème philosophique, mais d'un problème d'intégration.

Les auteurs se posent en rupture avec une vision de la langue qu'ils qualifient de « passéiste ». Cette vision est celle qui considère que l'anglais et le français sont en compétition à l'intérieur du cadre québécois et canadien et que cette rivalité joue essentiellement en défaveur du français. À cette vision, ils en opposent une autre qui ne va pas sans rappeler celle promue par la commission Gendron en 1972. Celle-ci, on s'en souvient, recommandait de faire du français la langue commune du Québec, mais dans le respect et la promotion du bilinguisme. Elle recommandait de promouvoir le français langue de travail, mais dans un esprit incitatif plutôt que coercitif. Comme on le voit, le passéisme n'est pas toujours du côté où on l'imagine.

Cet ouvrage nous apprend peu de choses sur les « nouveaux défis » du français au Québec. À l'inverse, il nous laisse présager quels sont les nouveaux défis du Conseil supérieur de la langue française. Nous avons indiqué plus haut quelques unes des pistes de recherche que pourrait suivre le Conseil pour véritablement cerner les nouveaux défis de la langue française à l'heure de « l'économie du savoir et de la mondialisation ». De telles recherches lui permettraient de réaffirmer son indépendance par rapport au gouvernement et l'empêcherait de terminer sa chute dans l'insignifiance la plus abyssale.

- 1 Recensement 2001, Statistique Canada,
<http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/themes/Index.cfm>.
- 2 Nicolas Béland, « La persistance disparition de l'écart : l'évolution des revenus salariaux des hommes selon deux appartenances ethnolinguistiques et le bilinguisme dans la région métropolitaine de recensement de Montréal de 1970 à 1995 », Conseil supérieur de la langue française, mars 2004.
- 3 À ce sujet, voir Martin Blanchard et al., « Le déséquilibre fiscal dans la recherche universitaire, parlons-en ! », paru dans *Le Devoir*, 14 septembre 2004 ; Michel Seymour, « Le déséquilibre fiscal et la recherche universitaire », paru dans *Le Devoir*, 9 juillet 2004 ; de même que Michel Seymour, profession : philosophe, PUM, à paraître.
- 4 Voir la description des programmes à l'adresse suivante :
http://www.crsh.ca/web/apply/program_index_f.asp
- 5 Pour des données détaillées, voir Frédéric Lacroix et Patrick Sabourin, « Financement des universités : le non-dit », dans *L'Action nationale*, octobre 2004, pp. 86-105.
- 6 Mario Beaulieu, « Pour un réseau collégial inclusif », dans *L'Action nationale*, septembre 2004, p. 112.
- 7 Voir la publication de l'Institut de la statistique du Québec, *Données sociales du Québec. Édition 2005*, 2005, p. 94.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/donn_sociales05.htm
- 8 Nicolas Béland, « La persistance disparition de l'écart : l'évolution des revenus salariaux des hommes selon deux appartenances ethnolinguistiques et le bilinguisme dans la région métropolitaine de recensement de Montréal de 1970 à 1995 », Conseil supérieur de la langue française, mars 2004.

9 Paul Béland, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, Québec, Conseil de la langue française, 1999.

- 10 Un transfert linguistique survient lorsqu'un locuteur adopte une autre langue que sa langue maternelle comme langue la plus souvent parlée à la maison, voir Charles Castonguay, « Le recensement au service de l'unité canadienne », dans *L'Action nationale*, septembre 2003, pp. 82-105.
- 11 Michel Paillé et Robert Comeau, « Quand deux analystes se font une belle jambe avec le concept d'"inclusion" », *Le Devoir*, 25 juillet 2005. On peut y lire : « Mais pourquoi définir ce qui n'a pas besoin de l'être ? Dans la plupart des études s'intéressant à la question linguistique, ce que l'on cherche à connaître n'est pas l'identité linguistique des personnes, mais plutôt l'usage des langues dans des situations très diverses. Bien que la langue soit un important critère d'identification chez les francophones du Canada, les données statistiques tirées des recensements, des fichiers administratifs et des enquêtes ne portent pas sur des aspects identitaires. Ces données ne peuvent servir qu'à mesurer les progrès, le surplace ou les régressions de l'usage du français dans la vie privée ou dans le domaine public. Elles n'ont rien à voir avec le sentiment d'appartenance à un groupe linguistique. »

LA LOI 31 AU REGARD DES LUTTES POUR LE DROIT DU TRAVAIL AU QUÉBEC

Le Code du travail du Québec est vivement attaqué présentement par le gouvernement Charest dont les orientations néolibérales relève d'une idéologie véhiculée par des organismes, tel l'Institut économique de Montréal, qui lui servent de *think tanks*. La loi 31, votée sous le bâillon en décembre 2003, affecte l'article 45 concernant la sous-traitance et menace de faire s'écrouler tout l'édifice des lois ouvrières québécoises. Or, ce Code est le produit de plus de 150 ans de luttes ouvrières. Voici une brève histoire de ces luttes, une histoire de morts, une histoire de gains aussi.

En Europe, sous la révolution industrielle, à la naissance du capitalisme, il se produisit une grande transformation, une dynamique tendant à faire de tout une marchandise, même le travail humain. En effet, le rapport du Comité parlementaire britannique sur l'émigration, daté de 1827, affirmait ceci : « Le travail est la marchandise que le pauvre apporte sur le marché du travail ». Ainsi, au marché d'esclaves de l'Antiquité s'était substitué, avec la révolution capitaliste, le marché du travail.

Après le « crash » de 1929, s'ouvre dans la plupart des pays occidentaux une nouvelle période qualifiée de social-démo-

* En collaboration avec le Groupe de théologie contextuelle du Québec

crate où l'État se permet d'intervenir pour mieux faire « rouler » l'économie en garantissant une meilleure distribution des richesses, en favorisant un meilleur équilibre entre le travail et le capital et en créant des programmes sociaux.

Or voici que, depuis le début des années 1980, nous assistons à un recul historique de pratiquement 150 ans qui remet en question le droit au travail patiemment conquis depuis les débuts du capitalisme ainsi que le droit aux conditions de travail et de revenu décentes qui doivent en découler. Nous allons essayer de voir, pour chacune de ces périodes, les avancées et reculs qui ont scandé les luttes des travailleurs et travailleuses en essayant de les situer dans leurs contextes historiques respectifs.

Le Bas-Canada au XIX^e siècle

En 1840, la société québécoise comptait environ 600 000 habitants. C'était une société essentiellement agricole et marquée par un mode de production de type féodal¹. On ne pouvait pas encore parler de prolétariat, car la révolution industrielle ne les avait pas encore atteints.

Et puis, brusquement, se produisit le passage d'une société à 85 % agricole et rurale à une société industrielle et capitaliste. En 1900, 40 % des cultivateurs québécois étaient devenus des urbains. Ce fut un choc d'une violence culturelle et psychologique encore mal évaluée. En effet, le cultivateur, qui était propriétaire de son outil sur sa terre, devint lui-même en très peu de temps, comme personne, l'outil de son propriétaire ; ce fut le commencement de l'aliénation de tout un peuple.

Il faut quand même relativiser, ou mieux, situer dans son contexte, cet exode rural. Le fait est que la campagne ne pou-

vait plus nourrir tous les membres de ses nombreuses familles. De sorte que l'espoir, pour beaucoup de cultivateurs, de recevoir un salaire assuré – même aussi bas que 1.00 \$ par jour – compensait pour le choc psychologique de l'urbanisation et du statut de prolétaire, c'est-à-dire de celui qui devait vendre ses bras au prix fixé par l'acheteur. De là vient que nous nous sommes dits « nés pour un petit pain », et que les patrons anglais nous aient désignés comme un « peuple de scieurs de bois et porteurs d'eau » !

Les conditions de vie

Autour de 1880, le taux de natalité au Québec demeure très élevé. En revanche, le taux de mortalité, dans les quartiers ouvriers de Montréal, est l'un des plus élevés du monde occidental. Il est, en moyenne, de 35 décès pour 1000 habitants (de nos jours, il est de 7 pour 1000). En 1886, un nouveau-né sur trois meurt avant l'âge de 6 mois. Et les enfants morts avant l'âge de 5 ans comptent pour 60% du total des décès. La plupart des décès ont pour cause l'infection des voies digestives, la tuberculose (la « consomption ») et les maladies épidémiques comme la diphtérie, la scarlatine.

Les quartiers ouvriers de Montréal et de Québec sont situés aux abords des ports et autour des manufactures. Les réseaux d'égouts sont déficients. Les fosses d'aisance – les « bécosses », car il n'y a pas de toilettes à l'eau – débordent dans les cours au printemps. Les logements sont souvent des taudis insalubres et ils coûtent cher : plus de 20 % du salaire d'un ouvrier. Logement et alimentation accaparent de 75 % à 80 % du revenu ouvrier. Le menu des familles ouvrières se compose surtout de féculents et de graisses (les

« beans à la mélasse »). Cette alimentation permet à l'ouvrier de fournir une journée de travail de 12 heures [...] »².

Au tournant du siècle, les conditions de vie à Montréal se comparent à celles de Calcutta, en Inde.

Les conditions de travail

Une dame de Valleyfield raconte ce qui suit :

J'ai commencé à travailler à l'âge de 11 ans, en 1911, à la « fact'rie de coton », future Dominion Textile. Il fallait se lever très tôt le matin et marcher dans la neige jusqu'aux genoux pendant une heure pour se rendre au travail car, dans ces temps-là, il n'y avait pas de charrue pour déblayer. Arrivées déjà fatiguées sur les métiers, il fallait travailler 12 heures par jour. De temps en temps, le « boss » arrivait nerveux et nous disait : « Vite, les petites filles, debout sur le banc et en silence. Personne ne parle, personne ne tousse, sinon vous perdez votre emploi. » Et puis il baissait un rideau et on voyait passer de beaux souliers noirs de monsieurs sûrement très importants. Après cela il nous disait : « Vite, au travail pour reprendre le temps perdu. » Alors Carmen, qui travaillait près de moi et qui avait mon âge, s'est énervée, a eu un accident de travail et s'est coupé 3 doigts. On l'a amenée à l'hôpital. Le lendemain, elle était de retour au travail avec un bras en bandoulière et les « boss » disaient : « Regardez comme la petite est courageuse, c'est un modèle. »

Ça donne une idée du respect que cette compagnie avait pour ses travailleuses et cela à l'encontre de la loi de 1910 sur le travail des enfants.

Les luttes les plus dures seront menées sur les chantiers de construction des canaux de Lachine et de Beauharnois, près de Montréal en 1843. Le massacre de Beauharnois, cette année-là, révèle bien les conditions de travail et la menace constante de répression de l'époque.

La grève des ouvriers du canal de Beauharnois, où l'intervention de l'armée a fait une vingtaine de morts et une quarantaine de blessés, a laissé le souvenir de l'assaut le plus meurtrier de l'histoire du mouvement ouvrier au Québec et au Canada. Cette attaque est la première d'une longue série d'interventions militaires dans les conflits de travail.

Au début de 1843, près de 4000 ouvriers triment, au pic et à la pelle, comme des forçats au creusage des canaux de Beauharnois (2500 hommes) et de Lachine (1300). Ce sont, pour la plupart, des immigrants de fraîche date, d'origine irlandaise. La journée de travail s'étend de 6 heures du matin à 6 heures du soir, soit 12 heures par jour et 6 jours par semaine [...]. Le 24 janvier 1843, les paies sont subitement coupées du tiers (de 3 à 2 shillings par jour) par les entrepreneurs privés qui ont reçu du gouvernement le contrat de construction. Les travailleurs irlandais déclenchent la grève, le jour même, à Lachine et à Beauharnois [...]. Le premier juin, devant les promesses non tenues des patrons, la grève générale éclate [...]. Les grévistes assiègent les résidences des patrons à Saint-Timothée. La loi de l'émeute est proclamée et l'arrêt de travail étouffé dans le sang. Le soir du 11 juin 1843, l'armée britannique charge les grévistes. Une vingtaine d'hommes sont tués ou se noient en tentant d'échapper aux balles, une quarantaine d'autres sont blessés.

Mais les travailleurs remporteront finalement une victoire : ils obtiennent leurs 3 shillings par jour. Entre temps, les entrepreneurs ont confié la surveillance des travaux à l'armée, remplacée ensuite par des prêtres catholiques qui doivent aider à assurer l'ordre et la paix sur les chantiers grâce à leur influence auprès des ouvriers irlandais ! »³

Devant de pareilles conditions de vie et de travail, on comprend mieux le besoin d'association, d'organisation, de syndicalisation et de recherche de lois assurant le droit du travail.

Ainsi, une certaine résistance face à cette exploitation commençait à poindre. Entre 1818 et 1880, il s'est fondé au Québec 21 syndicats à Montréal, Québec, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières et Saint-Jean. Une prise de conscience de la nature du travail, sans parler dans ce temps-là, du droit au travail, faisait son chemin. Un socialiste québécois, qui signait Jean Valjean II, écrivait ceci en 1913 :

N'est-ce pas, en effet, une monstruosité de voir mille personnes, hommes, femmes et enfants, produisant par leur travail combiné assez de richesses pour procurer à chacun d'eux l'abondance, la sécurité et la paix, ne prendre de cette richesse que de quoi subsister misérablement, au jour le jour, et seulement pendant la durée de leur travail, afin d'accumuler entre les mains d'un seul ou de quelques-uns des monceaux de richesses qu'ils sont incapables d'utiliser, et qui ne servent qu'à leur procurer le moyen d'accroître encore cette richesse inutile.⁴

Cette réflexion d'un socialiste québécois au début du XX^e siècle nous porte à croire, en effet, qu'un mouvement de résistance commençait à se développer pour contrer cette oppression qui allait se généraliser. Le syndicalisme ouvrier

et le mouvement des exploités allaient naître de cette opposition fondamentale entre la course au profit du capital et la résistance tenace des travailleurs.

À la fin du XIX^e siècle, les Chevaliers du Travail et le développement d'une conscience de classe

À la coalition des patrons allait répondre la solidarité des travailleurs. En 1869, furent fondés Les Chevaliers du Travail, une des premières fédérations de syndicats combatifs. Ils défendaient les travailleurs, qu'ils soient à l'usine ou en chômage. Des conflits historiques du début du siècle allaient naître plusieurs formes de syndicalisme ouvrier.

Cette lutte de classes sera très dure avant d'en arriver, au plan politique, à la loi des relations ouvrières en 1934, puis au Code du travail de 1964, pour nous retrouver aujourd'hui avec la loi 31, modifiant l'article 45, pilier de tout le Code, et détruisant potentiellement son efficacité. Ce que nous verrons plus loin.

Voici, concernant le droit au travail, une série de revendications contenues dans le programme des Chevaliers du Travail :

- la journée de 8 heures ;
- l'arbitrage obligatoire ;
- l'abolition du travail des enfants ;
- des mesures pour protéger la santé des travailleurs ;
- une loi des accidents du travail ;

- le principe « à travail égal, salaire égal » ;
- l'impôt progressif ;
- la mise sur pied de coopératives de production et de distribution ;
- la mise sur pied d'écoles du soir pour les travailleurs ;
- etc.

Fait à noter, presque 100 ans plus tard, la plupart de ces revendications des Chevaliers du Travail feront partie du Code du travail du Québec voté en 1964.

La réaction de l'Église catholique

Contrairement à la réaction positive des évêques américains vis-à-vis des Chevaliers du Travail, comme celle de Mgr Conway de Chicago et celle du cardinal Gibbons de Baltimore, la réaction de la hiérarchie catholique au Québec à leur présence ici fut très vive. Ainsi, par exemple, Mgr Tachereau écrivait ceci en 1880 :

Chacun doit se souvenir que tout homme est maître de son travail et peut en disposer au prix qui lui convient. Il a le même droit sur son travail qu'un cultivateur sur sa terre. C'est pourquoi les sociétés de travailleurs se rendent coupables d'une grande injustice toutes les fois qu'elles essaient de forcer quelqu'un à se joindre à elles ou à travailler pour le prix qu'elles ont fixé.⁵

Mgr Fabre allait dans le même sens en favorisant le développement d'organisations ouvrières catholiques, sous l'oeil paternaliste des patrons cependant. En 1883, à la demande

de Mgr Taschereau, le Vatican affirmait que les catholiques ne pouvaient appartenir à des sociétés qui échappaient au contrôle idéologique de l'Église. En décourageant ainsi les catholiques d'appartenir aux Chevaliers du Travail, ils contribuèrent à leur déclin et à leur disparition au profit des « unions internationales ».

Quelques gains à cette époque

Conséquence des luttes ouvrières de plus d'un demi-siècle, les choses commencèrent à changer, car les lois ouvrières étaient à peu près inexistantes à la fin du 19^e siècle. Notons cependant ce qui suit.

- La vieille loi des « maîtres et des serviteurs » du milieu du 19^e siècle punissait toujours de prison le travailleur qui brisait son contrat ;
- avec la loi Macdonald de 1872, les syndicats ne sont plus considérés comme « criminels » ;
- en 1876, un changement au Code permet le piquetage pacifique ou les piquets de grève « non violents » ;
- la Commission royale d'enquête de 1886 va dévoiler les conditions de vie et de travail des ouvriers dans la plupart des villes manufacturières et des centres miniers. Elle recommande, entre autres, la semaine de travail réduite à 54 heures (9 heures par jour) pour les femmes et les enfants, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants et l'interdiction de travailler pour les enfants de moins de 14 ans ;

- la loi des manufactures, première loi ouvrière votée par le gouvernement au Québec en 1885, fixe à un maximum de 10 heures par jour le travail des femmes et des enfants, et à 12 heures et demie par jour celui des hommes, c'est-à-dire, 72 heures et demie par semaine pour ceux-ci ;
- la Fête du travail : en 1894, le gouvernement d'Ottawa fixe un premier congé annuel férié.

À la fin du 19^e siècle, la législation ouvrière reste donc primitive. Le travail des femmes et des enfants est à peine encadré par la loi. Il n'y a encore aucune législation sur les salaires, rien sur la responsabilité des patrons en cas d'accidents de travail ou de maladies industrielles, rien sur la négociation collective.

Au début du XX^e siècle, les « unions internationales » ou le passage d'une conscience de classe à une conscience de métier

Apparurent alors les unions américaines comme l'*American Federation of Labor* (AFL) et le Conseil des Métiers et du Travail du Canada (CMTC), en 1886. Puis le mouvement ouvrier américain se divise et ne sera plus jamais capable de retrouver son homogénéité. Deux sortes de syndicats se formèrent : (1) les syndicats de métiers (AFL) : plombiers, électriciens, infirmières, etc. ; (2) les syndicats d'entreprises (CIO) : textile, cuir, pâtes et papiers, etc.

À la conscience de classe que les Chevaliers du Travail avaient essayé de développer dans le monde ouvrier se substitua une conscience de métier chez les travailleurs professionnels qui se battaient pour de meilleurs salaires. C'est ce qu'on a appelé le « syndicalisme d'affaire » qui

acceptait les règles du jeu capitaliste. Dans un contexte comme celui-là, le droit au travail qui commençait à naître, bien que de façon informelle, était souvent limité aux gens de métiers surtout avec l'AFL. Néanmoins, le syndicalisme international au Québec a permis certaines avancées concernant le droit au travail :

- *D'abord, malgré les frontières politiques, le Canada et le nord des Etats-Unis forment, d'une certaine manière, un vaste marché de travail comme le démontre l'exil des Canadiens français devenus Franco-Américains ;*
- *en période de chômage, les travailleurs munis d'une carte de membre d'une union internationale sont aidés par cette union à trouver plus facilement de l'ouvrage aux Etats Unis ;*
- *la syndicalisation des travailleurs canadiens peut empêcher les patrons américains d'exporter du travail au Canada afin de profiter d'une main-d'œuvre non syndiquée ;*
- *le fait d'englober des travailleurs dans des unités nord-américaines permet une organisation syndicale rapide. En effet, le retard de l'industrialisation et l'éparpillement de la population rendaient très lente la syndicalisation ;*
- *enfin, les unions internationales sont en mesure d'assurer, lors des luttes, un soutien technique et financier qu'il faudrait des années à bâtir au Québec. »⁶*

En conclusion, il faut affirmer le fait incontestable que les unions internationales ont fait avancer la cause des travailleurs vers l'élaboration de lois visant la reconnaissance du droit au travail. Citons comme seul exemple la création

de la fête du premier mai. En effet, 1886 demeure une année mémorable pour le mouvement ouvrier international. A cette date, plus de 200 000 ouvriers américains participent à la première tentative de grève générale à l'échelle nationale aux Etats-Unis. Le principal foyer de lutte est Chicago où, après une répression sanglante, les principaux leaders sont pendus. Les grévistes revendiquaient la journée de huit heures. Cette revendication est également l'un des principaux objectifs mis de l'avant lors de la création du CMTC.

Les unions internationales, bien que roulant sur les rails du système capitaliste, se comportaient comme des locomotives poussant d'autres syndicats à être plus combatifs. Voici quelques exemples :

- La grève des débardeurs de 1903 : 200 débardeurs se mettent en grève pour faire reconnaître leur union. *La Presse* appuie les grévistes alors que l'évêque de Montréal, Mgr Bruchési condamne la grève et l'affiliation à « l'internationale » ;
- la grève des « p'tits chars » en 1903 où débrayent les employés de tramways ;
- la grève de Buckingham en 1906 où 400 ouvriers liés à « l'Internationale » réclament la reconnaissance du syndicat, la réduction des heures de travail de 11 à 10 heures par jour et une hausse de salaire de 12.5 à 15 cents l'heure ;
- la deuxième grève des débardeurs en 1907 où les travailleurs obtiennent d'Ottawa la première loi touchant la négociation collective.

Jusqu'aux années trente, les unions internationales, affiliées ou non à l'AFL ou au CMTC, seront à l'origine de la plupart des luttes syndicales au Québec. Fait à remarquer, la répression de la grève de l'amiante des 2500 mineurs à Thetford, en 1915, ouvrira la porte au syndicalisme national et catholique, dans un milieu où l'influence du clergé est dominante. La grève était dirigée par une union liée à l'AFL.

Toutes les luttes et toutes les victimes de la répression exercée par les patrons et les forces armées auront amené, depuis le début du siècle, une nouvelle série de lois du travail vers la future reconnaissance du droit au travail. En voici quelques-unes datant du début du XX^e siècle :

- le ministère du travail : en 1900, un embryon de ministère du travail apparaît à Ottawa ;
- la conciliation : surviennent les premières lois sur les relations ouvrières dont l'application est loin d'être toujours assurée ;
- la loi Lacombe pour empêcher la saisie des gages et salaires des travailleurs ;
- l'interdiction du travail le dimanche, en 1906 ;
- l'abolition du travail des enfants, en 1910 : 14 ans est l'âge minimum pour le travail des filles et des garçons ;
- la semaine de travail des femmes fixée à 58 heures en 1910 ;
- sur les accidents de travail : en 1909, une première série de versions de la loi des accidents de travail ;

- les bureaux de placement du gouvernement du Québec créés en 1910 ;
- le salaire minimum féminin en 1919 ;
- la loi d'assistance publique en 1921 ;
- les syndicats professionnels : en 1924, la loi permet de constituer des associations syndicales ou patronales ;
- l'armée et les grèves : en 1923, la loi restreint le recours à l'armée en cas de grève.

**À partir de 1920, le syndicalisme national et catholique
ou le passage d'une conscience de métier et de classe
à une conscience nationale**

En rejetant, en 1902, les syndicats du Québec qui voulaient conserver leur autonomie face au syndicalisme américain, le CMTC venait de préparer, à long terme, l'avènement du syndicalisme national et catholique. Le clergé, au nom de la doctrine sociale de l'Eglise, va mettre une quinzaine d'années à étendre progressivement son influence sur le syndicalisme national, au Québec, pour en faire un syndicalisme national et catholique. Ce mouvement va aboutir, en 1921, à la fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), qui deviendra la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) en 1960.⁷

« Dans ses premières années, la CTCC se cherche dans l'esprit du temps encore très dominé par les aumôniers », affirme Michel Rioux, responsable des organismes de formation de la CSN. Solidarité de classe et solidarité de communauté nationale y sont souvent confondues, ce qui explique, pour

une bonne part, la collaboration de classes qui va s'établir entre les travailleurs, le clergé et la petite bourgeoisie canadienne-française.

À cette époque, les luttes sont rares et les penseurs du mouvement lénifiant préconisent davantage la bonne entente avec les patrons.

Les travailleurs québécois firent, cette fois, passer leur conscience nationale avant leur conscience de classe. Ils se soumirent à une idéologie syndicale élaborée par la petite bourgeoisie traditionnelle qui, sous la doctrine sociale de l'Eglise, préconisait une nette collaboration entre les classes. Cette idéologie, qui critiquait à l'occasion les « abus » du système capitaliste, ne mettait cependant celui-ci jamais en question. Elle était par ailleurs farouchement anti-communiste et anti-socialiste.⁸

À ses débuts, la CTCC définit ainsi ses objectifs :

- défendre les intérêts syndicaux des travailleurs dans le cadre de la doctrine sociale de l'Eglise ;
- combattre la domination des unions internationales neutres et considérées comme socialistes ;
- défendre les valeurs nationales du peuple canadien-français : langue, culture, religion ;
- lutter vigoureusement contre le socialisme et le communisme.

Contrairement à la plupart des unions internationales, les syndicats catholiques n'auront pas de fonds de grève avant

1951. En outre, ils sont fermement opposés à toute grève dans les services publics et n'acceptent la grève, dans le secteur privé, qu'à certaines conditions fort contraignantes. De telle sorte que durant 20 ans, de 1915 à 1936 seulement, 9 grèves sur 507, au Québec, ont été déclenchées par des syndicats catholiques.⁹

Des années 1930 à la Révolution tranquille, sous le duplessisme

La crise des années 1930 amena la petite bourgeoisie québécoise à mettre de l'avant un « programme de restauration sociale ». Ce programme, en gros, était fondé sur l'idée de réformes à partir d'un modèle socio-économique de type corporatiste ressemblant à ceux de Franco et de Salazar.

En 1949, la grève de l'amiante et le virage d'une partie de la hiérarchie catholique, amena la CTCC à livrer des luttes vraiment anticapitalistes. Les évêques publièrent : « La question ouvrière au regard de la doctrine sociale de l'Eglise ». Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal, écrivait : « La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement et, quand il y a conspiration pour écraser la classe ouvrière, c'est le désir de l'Eglise d'intervenir. Nous voulons la paix sociale. Mais nous ne voulons pas l'écrasement de la classe ouvrière. »¹⁰

L'année précédant la fameuse grève de l'amiante (1949) menée par la CTCC, la revue *Relations* des Jésuites avait publié un rapport dévastateur sur les conditions de travail à la mine de Saint-Rémi d'Amherst où des dizaines de travailleurs non syndiqués étaient morts de silicose dans cette mine de la Noranda. C'est dans ce climat particulier que va éclater la grève de l'amiante en février 1949. Le débrayage

des 5000 travailleurs des mines d'Asbestos et de Thetford durera près de cinq mois. Les grévistes s'attaquaient à la compagnie Johns-Manville de New-York, au gouvernement et à la police de Duplessis, la triste PP, la police provinciale. Écoutons Michel Chartrand :

La CSN a fait venir des experts du monde entier. Les médecins du Mont Sinaï sont venus examiner les travailleurs de l'amiante. Les médecins de la province de Québec, à la Commission des accidents du travail, ont déchiré ces rapports-là... La mine est exploitée à l'envers. Demandez à n'importe quel des travailleurs. Il vous répondront qu'ils envoient de l'amiante autant sur la « dump » qu'ils devraient en envoyer au moulin... Si on va dans les mines de la province, c'est exactement le même système... Des travailleurs qui ont trimé toute la nuit sont entassés dans des dortoirs sans aucune espèce de ventilation, une toile sur les fenêtres, pas même un trou dans le plafond pour sortir l'air... »

La hiérarchie catholique jouera un rôle de médiateur sans jamais soutenir les grévistes mais aussi sans jamais les désavouer. Une lettre de l'épiscopat, intitulée « Secourons les travailleurs de l'amiante », ordonne le recours aux quêtes aux portes des églises les dimanches, au grand dam de Duplessis qui, avec l'aide de Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, fera évincer Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal¹².

La grève prendra fin par une victoire partielle, deux mois plus tard. Elle a été une lutte capitale pour les syndicats catholiques à cause de sa combativité longtemps retenue par le clergé. En effet, malgré la répression antisyndicale de Duplessis, le nombre de syndiqués va augmenter beaucoup au cours de cette période.

D'autres centrales syndicales sont apparues et se sont vigoureusement battues au Québec. Il serait trop long d'en faire l'histoire. Qu'il suffise, d'en mentionner quelques unes :

- la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) en 1957 ;
- la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) en 1956 ;
- la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) en 1972 ;
- la Corporation des instituteurs catholiques (CIC) en 1946, devenue la CEQ puis la CSQ.

Concernant la FTQ, fondée en 1957, elle compte au départ 65 000 membres. En 1960, elle en compte 100 000 comparativement à 94 000 pour la CTCC. L'année même de sa fondation, elle s'engage dans une bataille féroce pour défendre l'un de ses syndicats affiliés aux Métallos unis d'Amérique qui mène une grève de 215 jours contre l'empire Noranda à Murdochville. La FTQ s'affirme ainsi comme une organisation syndicale québécoise. Le 11 mars 1957, un millier de travailleurs débraient suite au congédiement de leur président, Théo Gagné. La grève va durer sept mois, toujours en lutte avec la police provinciale de Duplessis et ses « scabs ». Malgré un front commun intersyndical et une marche sur Murdochville, les fiers-à-bras, payés par la Noranda, transforment cette journée en boucherie. La loi de l'émeute est proclamée. La grève sera perdue et ce n'est qu'en 1965 que les métallos obtiendront la reconnaissance syndicale.

Quelques mots concernant la grève l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, membre de la CIC, qui

deviendra la CEQ puis la CSQ. En 1936, sous l'impulsion de Laure Gaudreault, des institutrices rurales fondent le premier syndicat d'enseignants à Clermont. En 1946, 96 % du personnel enseignant laïc des commissions scolaires sera syndiqué. En 1949, le président, Léo Guindon, est congédié par la Commission des écoles catholiques de Montréal. Suite aux pressions des 1200 membres du syndicat, il est réengagé. Mais, à cause de la grève, l'Alliance se fait enlever son certificat d'accréditation par la Commission des relations ouvrières. En juin 1953, elle aura gain de cause en Cour suprême.

Le nombre de travailleuses et travailleurs syndiqués au Québec va augmenter de façon remarquable de 1945 à 1960 malgré la répression hystérique et anticomuniste de Maurice Duplessis. Influencé par la vague américaine « maccarthyste », du sénateur McCarthy qui voyait des communistes partout, Duplessis lance une chasse aux sorcières et fait appliquer brutalement une loi votée en 1937, la loi du Cadenas, qui permettait à la PP (police provinciale) d'intervenir contre le mouvement ouvrier.

Après la guerre, le Syndicat des ouvriers unis du textile d'Amérique (CMTC-AFL) dirigé par Madeleine Parent et Kent Rowley, inaugure une période de lutte épique en particulier lors des grèves de Valleyfield (1946) et de Lachute (1947).

À l'été 1946, la grève éclate chez les 6000 tisserands et tisserandes de cinq filatures de la Dominion Textile à Montréal et à Valleyfield. Elle va durer 100 jours. Le 13 août, 3000 piqueteurs affrontent la PP qui arrête Kent Rowley, Madeleine Parent et Trefflé Leduc, président du syndicat local. La lutte se termine par une victoire des grévistes qui obtiennent la reconnaissance de leur syndicat, une première.

re convention collective et la journée de huit heures. Rowley sera condamné à six mois de prison, à Bordeaux, pour « conspiration séditeuse ».

À Lachute, chez Ayers, la grève des 700 travailleurs et travailleuses dure cinq mois. La Commission des relations ouvrières retire au syndicat son certificat de reconnaissance. La PP occupe la ville. Le syndicat perd la grève et Madeleine Parent est condamnée à deux ans de prison, mais le procès avorte pour des raisons techniques.

L'offensive syndicale et la répression de la PP se sont poursuivies dans de nombreuses usines du Québec.

Notons, en termes de bilan, les quelques gains suivants :

- 1937, premières mesures québécoises destinées à protéger le droit d'association des ouvriers : la loi relative au salaire des ouvriers, la loi des salaires raisonnables ;
- 1941, la loi québécoise sur les relations ouvrières consacrait le principe de la négociation collective obligatoire et du monopole de la représentation syndicale en faveur de la représentation majoritaire des salariés tout en réglementant leur application sous la surveillance de la Commission des relations ouvrières. Mais en même temps, la loi des différends entre les services publics et leurs salariés interdisait la grève dans les services publics en rendant l'arbitrage obligatoire ;
- À la fin du 2^e conflit mondial, les autorités fédérales et québécoises, inspirées par des précédents aux États-Unis, en Colombie-Britannique et en Ontario, optent pour la convention collective comme moyen d'assurer la paix

dans l'industrie et d'amener, sans l'intervention directe de l'Etat, l'établissement de conditions de travail plus adéquates.

De l'avènement du Code du travail, en 1964, à sa remise en question récente

En 1964, le Code du travail remplace les lois précédentes. Dans une allocution devant le Barreau, le 11 octobre 1964, le ministre du travail, Carrier Fortin, déclare :

En 1964, notre société n'accepte plus que les forces économiques s'affrontent sans aucune contrainte et qu'un travailleur faible et isolé soit laissé à lui-même. Le libéralisme économique qui laissait les intérêts s'entrechoquer sans aucune discipline n'est plus accepté et une nouvelle philosophie sociale, qui n'est pas du socialisme mais de la socialisation, reconnaît la primauté de la personne humaine sur la valeur purement matérielle et économique du travail.

Pour voir le chemin parcouru, on peut comparer ce texte avec celui de Mgr Bruchési cité plus haut.

En 1988, dans le dossier de la sous-traitance de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais, une décision de la Cour suprême vient renverser l'application de l'article 45 du Code du travail que faisaient jusque-là les commissaires du travail et le Tribunal du travail. Par la suite, des conflits reliés à l'interprétation et à l'application de l'article 45 se multiplient. Patronat et syndicats interviennent soit pour limiter soit pour accentuer les contraintes de l'article 45.

La loi 31 sur le Code du travail : des reculs importants

En décembre 2003, le gouvernement Charest adopte, sous le bâillon, la Loi 31 qui assouplit en faveur du patronat l'application de l'article 45 et favorise la sous-traitance.

La modification introduite par la Loi 31 concernant l'article 45 attaque les droits individuels et collectifs quand il permet qu'une convention collective soit renégociée par le seul fait de mettre en vigueur un contrat de sous-traitance. Il attaque les travailleurs et les travailleuses quand la vente d'une entreprise ou sa réorganisation met fin à l'accréditation syndicale et modifie les conditions de travail. Il attaque la main d'œuvre syndiquée quand il permet à un employeur de modifier son entreprise avant, pendant ou après la démarche d'équité salariale et quand il légitime un cadre qui favorise le patronat au détriment des employés. Enfin, il attaque les travailleuses et les travailleurs quand il permet la réorganisation de la production sans la présence des syndicats.

Par voie légale, la modification du Code du travail adoptée le 17 décembre 2003, avec la loi 31, rend inopérants, le principe de la protection des emplois, l'accréditation syndicale et la convention collective. Les amendements à l'article 45 ne garantissent pas la liberté d'association, le droit à la négociation collective et, encore moins, la défense des droits collectifs comme le droit de grève ou le droit aux prestations familiales.

La loi 31 ne mine pas seulement les conditions de travail acquises grâce à l'action soutenue et énergique des syndicats pour confronter le patronat et atteindre des conditions de travail plus justes. Elle rompt aussi un pacte social entre travailleurs et employeurs en inaugurant un mode de régula-

tion qui sape les principes constitutifs des lois du travail : « la protection des travailleurs là où le Code civil n'assure pas la protection ».

BREF...

L'histoire des luttes pour le droit au travail au Québec témoigne bien, depuis les débuts du XIXe siècle, des rouages d'une évolution mouvementée. Les droits collectifs, la reconnaissance de la représentation syndicale ainsi que la réglementation des conflits dans les lieux de travail en sont des gains majeurs.

L'adoption de la loi 31 est plus qu'un recul évident. Elle met en péril les acquis historiques du mouvement syndical qui visent la régulation du marché du travail, des normes et des obligations du patronat vis-à-vis de la main d'œuvre syndiquée.

Elle détourne, de façon claire, la responsabilité de l'État dans la protection des salariéEs et enlève, d'une façon indirecte, le droit des travailleuses et des travailleurs québécois à participer à la redistribution de la richesse collective, à combattre les écarts salariaux et à lutter contre la pauvreté.

La loi 31 s'attaque ainsi non seulement aux 42 % des syndiqués qui s'engagent dans des luttes revendicatives, mais également à la société québécoise toute entière qui bénéficie des lois du travail et de la protection sociale.

La modification apportée au droit du travail par le gouvernement Charest est, sans aucun doute, une attaque flagrante au sens de la justice sociale, de l'équité et de la démocratie.

À vous de juger l'histoire vécue. À nous tous et à toutes de la refaire aujourd'hui. ☐

-
- 1 Le Bas-Canada rural a été sous un régime seigneurial jusqu'en 1854.
 - 2 CSN-CEQ, *150 ans de lutttes. Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)*, Montréal, CSN-CEQ, 1979, p. 27.
 - 3 *Ibid.*, p. 31.
 - 4 *Ibid.*, p. 12.
 - 5 Centre de pastorale en milieu ouvrier, *L'Église et le mouvement ouvrier au Québec. Panorama historique 1837-1977*, Montréal, 1978, p. 9.
 - 6 CSN-CEQ, *op. cit.*, p. 34.
 - 7 CSN-CEQ, *op. cit.*, p. 66.
 - 8 Centre de pastorale en milieu ouvrier, *op.cit.*, p. 13.
 - 9 CSN-CEQ, *op. cit.*, p. 69.
 - 10 Centre de pastorale en milieu ouvrier, *op.cit.*, p. 20.
 - 11 CHARTRAND, Michel, *Les dires d'un homme de parole*, Lanctôt Éditeur, p. 58-60.
 - 12 LAPOINTE, Renaude, *L'histoire bouleversante de Monseigneur Charbonneau*, Éditions du Jour, Montréal, 1962, p. 68.



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca



***La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec***

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

***Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec***

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



**Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE**

**www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881**

DOSSIER

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET LA VITALITÉ LINGUISTIQUE DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE AU CANADA

Dossier

Le financement des
universités et la vitalité
linguistique des
communautés de langue
officielle au Canada

-Frédéric Lacroix,
Patrick Sabourin

80

Lire

Lire les essais

112

Livres reçus

135

Index des annonceurs

143

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET LA VITALITÉ LINGUISTIQUE DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE AU CANADA

La présence d'institutions universitaires offrant des cours ou des programmes en langue minoritaire permet aux membres des communautés linguistiques minoritaires de poursuivre leur formation intellectuelle dans leur langue maternelle, contrecarrant ainsi la langue dominante comme langue unique de formation des élites économiques, scientifiques ou culturelles.

Dans une allocution devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles, le 21 mars 2005, Dyane Adams, la Commissaire aux langues officielles, exposait quels buts devraient être visés par le gouvernement canadien en matière d'éducation : « l'accès, la qualité et la continuité » pour tous les niveaux, de la petite enfance au niveau postsecondaire. Elle précisait : « L'égalité en matière d'éducation, c'est bien plus que l'égalité d'accès. C'est assurer tout au long du cheminement scolaire les conditions – et le financement – qui garantissent des résultats égaux pour les deux communautés de langue officielle. »

Une étude importante conduite par le sociologue Raymond Breton² de l'université de Toronto dans les années soixante avait démontré que la *complétude institutionnelle*, soit l'éten-

* Les auteurs tiennent à remercier la fondation Langelier de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour avoir financé ce projet de recherche.

due du réseau d'institutions d'une communauté, influait sur le degré et la vitesse d'intégration des membres de cette communauté à une communauté d'accueil. Un réseau d'institutions bien développé faisait en sorte que les membres d'une communauté s'intégraient peu ou lentement à la communauté d'accueil et vice-versa. Pour garantir une bonne complétude institutionnelle, le réseau doit être complet. Dans le cas du système scolaire par exemple, il devrait assurer une continuité dans le cheminement scolaire des individus, c'est-à-dire inclure tout le spectre des institutions, des écoles primaires aux institutions universitaires. Suivant la thèse de Breton, une rupture dans la continuité du cheminement scolaire des individus devait conduire à une plus grande assimilation linguistique à la langue dominante tandis qu'une continuité dans le cheminement du primaire à l'université devait assurer une plus grande persistance linguistique des individus de langue minoritaire. Il est donc intéressant de s'interroger sur l'impact de la présence ou de l'absence d'universités, qui constituent souvent le dernier et le plus faible maillon de la chaîne des institutions scolaires destinées aux minorités, sur la persistance linguistique des locuteurs minoritaires.

Une étude datant de 1989³ avait noté que la communauté francophone d'Edmonton identifiait la faculté Saint-Jean, un collège universitaire francophone, comme son appui principal. L'offre de programmes universitaires en français est également susceptible d'influer sur le taux de diplomation des francophones ; c'est l'offre de programmes en français qui semble créer la demande pour ceux-ci plutôt que l'inverse. Une plus grande offre de programmes en français conduit à une plus grande participation des francophones aux études supérieures⁴.

Or, les universités de langue française sont peu nombreuses au Canada. La grande majorité se retrouvent au Québec et la part congrue est saupoudrée dans les autres provinces, malgré la présence de minorités francophones parfois substantielles dans certaines de celles-ci. Certaines provinces, telles que l'Ontario et l'Alberta, financent des institutions bilingues offrant seulement une partie des cours ou certains programmes en français. D'autres, comme la Colombie-Britannique, ne financent *aucune* institution ou programme en langue française. En comparaison, les Anglo-Québécois ont accès à trois universités de langue anglaise au Québec. Le niveau de financement¹ des institutions universitaires minoritaires est un indicateur qui permet de juger de l'étendue et de la diversité des programmes offerts. La complétude institutionnelle, dans ce cas, peut être considérée comme le niveau de financement accordé à ces institutions, niveau qui reflète à la fois la présence ou l'absence d'institutions et la diversité de programmes offerts.

Au cours de ce texte, nous chercherons à vérifier s'il y a égalité de financement au niveau universitaire entre les groupes linguistiques anglophones et francophones au Canada. Nous utiliserons le niveau de financement des institutions comme indicateur de l'étendue et de la diversité des programmes offerts.

Le sous-financement des universités minoritaires n'est vraisemblablement pas sans conséquences. En regard à la complétude institutionnelle, cet article examine donc le financement des universités des communautés minoritaires de langue officielle au Canada et la 1) vitalité linguistique de ces communautés, c'est-à-dire assimilation à la langue dominante, et le 2) taux de diplomation, pour chercher à savoir

s'il existe une corrélation entre le financement et ces deux derniers facteurs.

Les communautés linguistiques au Canada

Le tableau 1 présente des données portant sur la langue maternelle tirées du recensement de 2001. On y fait le décompte du nombre de francophones et d'anglophones ainsi que leur poids en pourcentage dans la population totale de chaque province canadienne.

Tableau 1
Population selon la langue maternelle pour chaque province⁶

Province	Population totale	Anglais	Français	% anglais	% français
Québec (QC)	7 125 580	599 797	5 816 363	8,4	81,6
Nouveau-Brunswick (NB)	719 715	468 365	239 415	65,1	33,3
Ontario (ON)	11 285 550	8 099 663	513 797	71,8	4,5
Nouvelle-Écosse (NS)	897 570	835 610	35 450	93,1	3,9
Alberta (AB)	2 941 150	2 409 065	62 865	81,9	2,1
Manitoba (MB)	1 103 695	838 372	46 167	75,9	4,2
Terre-Neuve (NF)	508 075	500 232	2 347	98,4	0,5
Ile-du-Prince-Édouard (PE)	133 385	125 435	5 890	94,0	4,4
Saskatchewan (SK)	963 150	826 607	18 772	85,8	1,9
Colombie-Britannique (BC)	3 868 875	2 869 068	59 862	74,1	1,5
Canada	29 639 030	17 633 505	6 803 285	59,5	22,9

NOTE : Les lettres utilisées entre parenthèses pour désigner les différentes provinces du Canada actuel ne sont pas des abréviations anglaises mais des symboles acceptés selon le code typographique.

Il y avait donc 599 797 locuteurs anglophones au Québec et 986 922 locuteurs francophones hors-Québec en 2001. Le tableau 2 fournit les effectifs selon la langue d'usage à la maison. Selon que le contexte soit plus ou moins assimilationniste, les locuteurs langue maternelle effectueront des transferts linguistiques vers la langue dominante et déclareront une langue d'usage à la maison différente de leur langue maternelle.

Selon la langue d'usage, on trouve donc 761 175 locuteurs anglophones au Québec et 614 715 locuteurs francophones hors-Québec en 2001. Cela signifie donc que les communautés anglo-québécoise et franco-québécoise ont gonflé leurs effectifs grâce à l'ajout de substitutions linguistiques :

Tableau 2
Population selon la langue d'usage⁷ pour chaque province
selon le recensement de 2001

Province	Anglais	Français	Pourcentage anglais (%)	Pourcentage français (%)
Québec (QC)	761 175	5 942 925	10,7	83,4
Nouveau-Brunswick (NB)	497 060	217 815	69,1	30,3
Ontario (ON)	9 438 463	309 467	83,6	2,7
Nouvelle-Écosse (NS)	864 930	19 820	96,4	2,2
Alberta (AB)	2 700 225	20 835	91,8	0,7
Manitoba (MB)	991 887	20 942	89,9	1,9
Terre-Neuve (NF)	504 187	997	99,2	0,2
Île-du-Prince-Édouard (PE)	129 997	2 817	97,5	2,1
Saskatchewan (SK)	920 805	4 815	95,6	0,5
Colombie-Britannique (BC)	3 310 935	17 205	85,6	0,4
Canada	20 119 665	6 557 640	67,9	22,1

161 378 personnes ont adopté l'anglais comme langue parlée à la maison et 126 562 personnes ont adopté le français comme langue parlée à la maison au Québec. Hors-Québec, 372 207 personnes de langue maternelle française ont fait un transfert linguistique vers l'anglais (soit un taux d'assimilation de 37,7 %). Globalement, le bilan des substitutions donne 2,48 millions de personnes de langue maternelle tierce ayant adopté l'anglais comme langue d'usage à la maison dont 245 645 francophones. On peut constater que l'anglais recrute des locuteurs dans l'ensemble du Canada tandis que le français en perd.

A partir des tableaux 1 et 2, nous pouvons calculer l'indice de vitalité linguistique (IVL) pour chaque province. Il s'agit simplement, pour chaque groupe linguistique, de diviser le nombre de locuteurs « langue d'usage » par le nombre de locuteurs « langue maternelle ». L'indice de vitalité linguistique est une façon simple et élégante de représenter la persistance linguistique des locuteurs natifs ainsi que le pouvoir d'attraction d'une langue. Un quotient d'IVL inférieur, égal ou supérieur à 1 indique une vitalité faible, moyenne ou forte, c'est-à-dire que le groupe linguistique perd, conserve ou gagne des locuteurs.

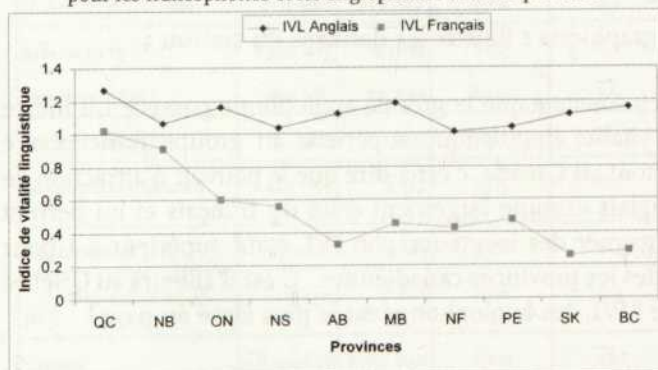
Le graphique 1 illustre les données du tableau 3.

On y constate que le groupe anglophone possède un indice de vitalité linguistique supérieur au groupe francophone partout au Canada, c'est-à-dire que le pouvoir d'attraction de l'anglais domine largement celui du français et lui permet de gagner des locuteurs, son IVL étant supérieur à 1 pour toutes les provinces canadiennes. C'est d'ailleurs au Québec que l'IVL des anglophones est le plus élevé au pays !

Tableau 3
Indice de vitalité linguistique (IVL) selon le groupe linguistique
pour chaque province selon le recensement de 2001

Province	IVL Anglais	IVL Français
Québec (QC)	1,27	1,02
Nouveau-Brunswick (NB)	1,06	0,91
Ontario (ON)	1,16	0,60
Nouvelle-Écosse (NS)	1,04	0,56
Alberta (AB)	1,12	0,33
Manitoba (MB)	1,18	0,45
Terre-Neuve (NF)	1,01	0,42
Île-du-Prince-Édouard (PE)	1,04	0,48
Saskatchewan (SK)	1,11	0,26
Colombie-Britannique (BC)	1,15	0,29
Canada	1,14	0,96

Graphique 1
Indice de vitalité linguistique
pour les francophones et les anglophones selon la province



En comparaison, le groupe francophone possède un indice inférieur à 1 pour toutes les provinces sauf au Québec. Ceci indique que le groupe francophone perd des locuteurs dans toutes les provinces excepté au Québec, où le français est faiblement attractif. À l'échelle canadienne, les francophones ont un IVL de 0,96 et les anglophones de 1,14.

Le financement des universités

Seulement cinq des neuf provinces hors-Québec (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario, l'Alberta et le Manitoba) possèdent des universités offrant des cours ou programmes en langue française. Certaines universités sont désignées comme étant « bilingues ». Cependant, la désignation « bilingue » ne signifie pas nécessairement que tous les programmes soient offerts en version française ou anglaise ou que les deux langues jouissent d'un statut équivalent au sein de l'institution. Pour les besoins présents, il a fallu trouver une façon de calculer la fraction du budget qui allait aux programmes en français au sein de chaque institution. Nous avons cherché à représenter la part du budget total qui allait au français en faisant le décompte du nombre de cours donnés dans cette langue dans chaque institution bilingue et en multipliant le budget total de l'université par la proportion de cours donnés en français. Ceci donne une approximation du financement accordé au français dans les institutions bilingues. Le tableau 4 donne la liste des universités de langue française ou bilingues pour les provinces autres que le Québec ainsi que leur mode de fonctionnement (unilingue, bilingue).

Hors Québec se trouvent trois universités françaises et quatre autres « bilingues » ou avec sections françaises. Au Québec, il n'y a pas d'institutions universitaires bilingues,

mais on y trouve trois universités de langue anglaise ; McGill, Concordia et Bishop's.

Nous avons calculé les revenus totaux des universités des minorités en comptabilisant l'ensemble des revenus imputables aux gouvernements provinciaux, fédéral et les revenus « autres », c'est-à-dire provenant de fondations, de revenus de la vente de produits et services, de contributions de l'industrie privée, des frais de scolarité et autres frais. Dans le cas des universités bilingues, nous avons effectué nos calculs des revenus en multipliant la proportion des cours dispensés en français par l'ensemble des revenus des institutions concernées. Les données financières proviennent de la

Tableau 4
Universités de langue française ou bilingues hors-Québec

Université	Province	Bilingue (B) ou unilingue (U)	Proportion de cours en français
Moncton	NB	U	1
Sainte-Anne	NS	U	1
Ottawa/Saint-Paul	ON	B	0,315*
Laurentienne/Sudbury/Hearst	ON	B	0,17
Collège universitaire Glendon (York)	ON	B	0,5
Faculté Saint-Jean (University of Alberta)	AB	B**	1
Collège universitaire Saint-Boniface	MB	U	1

* Le bureau du registraire ayant refusé de nous indiquer la proportion de cours en français à l'université d'Ottawa, nous avons estimé que celui-ci correspondait au pourcentage de francophones dans cette institution, soit 31,5%. Cette approximation est probablement généreuse étant donné que la plupart des cours gradués ainsi que la plupart des cours de troisième et quatrième année se donnent en anglais (ceci varie selon les facultés). Un calcul rapide donnera donc nettement moins que le tiers de cours en français.

** La Faculté St-Jean fonctionne uniquement en français, mais, comme elle est rattachée à une institution entièrement anglophone (University of Alberta), nous la considérons comme bilingue.

CAUBO (Canadian Association of University Business Officers)⁸. Les données sont présentées au tableau 5.

En faisant le total des sommes de la colonne « Revenus totaux pour les universités de la province » pour toutes les provinces autres que le Québec, on obtient des revenus totaux de 13,8 milliards \$ pour les universités minoritaires et majoritaires, dont moins de 350 millions \$ versés aux institutions minoritaires (tableau 6). Les institutions anglo-qué-

Tableau 5
Part des revenus des institutions universitaires
allouée aux minorités en 2002-2003⁹

Province	Total	Sommes versées aux institutions de la minorité			
	Revenus totaux pour les universités dans la province (milliers \$)	Revenus totaux pour la minorité (milliers \$)	Revenus du provincial (milliers \$)	Revenus du fédéral (milliers \$)	Revenus « autres » (milliers \$)
Québec	4 431 489	1 227 176	506 573	187 696	409 939
Nouveau-Brunswick	392 638	101 798	58 900	7 823	14 280
Ontario	6 744 316	204 600	82 905	30 433	46 197
Nouvelle-Écosse	722 687	11 604	3 900	1 682	3 451
Alberta	1 621 640	2 992	1 564	441	552
Manitoba	655 725	21 567	10 135	5 245	4 107
Terre-Neuve	285 844	0	0	0	0
Ile du Prince Édouard	91 438	0	0	0	0
Saskatchewan	719 042	0	0	0	0
Colombie-Britannique	2 522 316	0	0	0	0

Tableau 6
Somme des revenus des institutions universitaires minoritaires
pour l'année 2002-2003

	Revenus totaux minorité (\$)	Revenus du provincial (\$)	Revenus du fédéral (\$)	Revenus « autres » (\$)
Minorité anglaise	1 227 176 000	506 573 000	187 696 000	409 939 000
Minorité française	342 561 000	157 404 000	45 624 000	68 587 000

bécoises obtiennent pour leur part 1,2 milliard \$ sur des revenus totaux d'environ 4,5 milliards \$.

La part attribuée à l'anglais au Québec représente 1 milliard 227 millions de dollars, soit presque quatre fois celle attribuée au français hors du Québec. Les anglophones obtiennent d'ailleurs 27,7 % des fonds destinés aux universités au Québec alors qu'ils n'en constituent que 8,4 % de la population.

Rappelons qu'il y avait, selon la langue maternelle, 599 797 locuteurs anglophones au Québec et 986 922 locuteurs francophones hors-Québec au recensement de 2001, ce qui équivaut à une proportion de 1,64. On peut multiplier cette proportion par la proportion des revenus alloués aux minorités anglaise et française pour obtenir une idée de la part de financement qui va à chaque Anglo-Québécois et celle qui va à chaque francophone hors-Québec. Par exemple, en multipliant 1,64 par le ratio entre les revenus totaux des minorités anglaise et française soit 3,58 (1 227 176 000 divisé par 342 561 000 dollars) on obtient 5,87. On peut donc dire que chaque Anglo-Québécois est financé six fois plus que chaque francophone hors-Québec pour ce qui est des revenus totaux. La disproportion est de 5 pour 1 en ce qui concerne les revenus du provincial, de presque 7 pour 1 pour le fédéral et de presque 10 pour 1 pour les revenus « autres ».

Équité de financement

Les sommes ne sont apparemment pas équitablement réparties entre les groupes linguistiques. Analysons la chose systématiquement. Définissons un financement *équitable* comme correspondant à un pourcentage du budget destiné aux universités minoritaires équivalent au pourcentage de la communauté minoritaire dans la population de langue officielle d'une province donnée¹⁰. Le calcul du poids relatif des anglophones et des francophones doit exclure les allophones du calcul puisqu'il n'existe pas d'universités « allophones » et que les sommes allouées aux universités sont réparties entre les groupes français et anglais. Ce critère nous semble pertinent pour juger de l'attribution des budgets.

Une façon simple de calculer si le financement est équitable est de faire le ratio entre la proportion du budget qui va au groupe minoritaire et la proportion de ce groupe dans la population de langue officielle (anglophone et francophone) de la province. Un ratio inférieur, égal ou supérieur à 1 indiquera si le groupe minoritaire est sous-financé, équitablement financé ou sur-financé. Le tableau 7 donne le calcul du pourcentage des anglophones et francophones dans la population totale de langue officielle pour chaque province. Notons qu'au Québec, il y a 9,3 % d'anglophones dans la population de langue maternelle anglaise ou française (celle-ci représente 90 % de la population du Québec ; 8,4 % d'anglophones sur 90 % de francophones et d'anglophones égale une proportion de 9,3 % pour l'anglais et 90,7 % pour le français). Les calculs d'équité de financement utiliseront les données des deux dernières colonnes de ce tableau pour indiquer l'équité de répartition des budgets.

Tableau 7
Population selon la langue maternelle pour chaque province
selon le recensement de 2001

Province	Pourcentage anglophone (%)	Pourcentage francophone (%)	Pourcentage des groupes de langue officielle dans la population totale (%)	Pourcentage des anglophones dans la population de langue officielle (%)	Pourcentage des francophones dans la population de langue officielle (%)
Québec (QC)	8,4	81,6	90	9,3	90,7
Nouveau-Brunswick (NB)	65,1	33,3	98,4	66,2	33,8
Ontario (ON)	71,8	4,5	76,3	94,1	5,9
Nouvelle-Écosse (NS)	93,1	3,9	97	96,0	4,0
Alberta (AB)	81,9	2,1	84	97,5	2,5
Manitoba (MB)	75,9	4,2	80,1	94,8	5,2
Terre-Neuve (NF)	98,4	0,5	98,9	99,5	0,5
Île-du-Prince- Édouard (PE)	94,0	4,4	98,4	95,5	4,5
Saskatchewan (SK)	85,8	1,9	87,7	97,8	2,2
Colombie- Britannique (BC)	74,1	1,5	75,6	98,0	2,0
Canada	59,5	22,9	82,4	72,2	27,8

Le tableau 8 donne dans la colonne (1) le pourcentage de la population minoritaire de langue officielle (selon la langue maternelle) dans les différentes provinces canadiennes. La colonne (2) donne le pourcentage du budget destiné aux universités que cette minorité reçoit (pour les institutions unilingues et bilingues). La dernière colonne (3) fournit le ratio entre la colonne (2) et la colonne f(1). Par exemple, pour le Québec, on divise 27,7 par 9,3 pour obtenir un ratio de 3,0.

Tableau 8

Ratio entre pourcentage des revenus totaux des institutions minoritaires et poids démographique de la minorité dans la population de langue officielle pour les provinces canadiennes

Provinces (colonne 1)	Poids du groupe minoritaire (%) (colonne 2)	Part des revenus totaux (%) (colonne 3)	Ratio (col.3/2) (colonne 4)
Québec	9,3	27,7	3,0
Nouveau-Brunswick	33,8	25,9	0,8
Ontario	5,9	3,0	0,5
Nouvelle-Écosse	4,0	1,6	0,4
Alberta	2,5	0,2	0,07
Manitoba	5,2	3,3	0,6
Terre-Neuve	0,5	0,0	0
Ile-du-Prince-Édouard	4,5	0,0	0
Saskatchewan	2,2	0,0	0
Colombie-Britannique	2,0	0,0	0

Les Anglo-Québécois, avec un ratio de 3,0 pour les institutions universitaires, sont la minorité dont les universités sont les mieux financées au Canada. Toutes les autres provinces sous-financent leur réseau francophone de façon sévère. Notons en particulier que l'Ontario, la province la plus riche du Canada, ne finance aucune institution universitaire de langue française malgré la présence de plus d'un demi-million de franco-ontariens sur son sol et ses institutions bilingues sont financées à un ratio de 0,5 seulement.

Nous avons décomposé les revenus des universités en fonction de leur provenance de manière à identifier les parts provenant des gouvernements provinciaux, fédéral et des sommes provenant de sources tierces (tableau 9). Cette ventilation permet de voir comment se répartissent les efforts des uns et des autres dans le financement des institutions des groupes minoritaires.

Tableau 9

Poids démographique dans la population totale et pourcentage des revenus universitaires qui vont aux institutions de la minorité selon la source et la province

Province	QC	NB	ON	NS	AB	MB	NF	PE	SK	BC
Poids de la minorité (%)	8,4	33,3	4,5	3,9	2,1	4,2	0,5	4,4	1,9	1,5
Part du financement provincial (%)	21,3	33,9	3,4	1,7	0,2	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Part du financement fédéral (%)	29,7	28,0	3,9	2,5	0,2	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des revenus « autres » (%)	38,8	15,3	2,4	1,5	0,2	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0

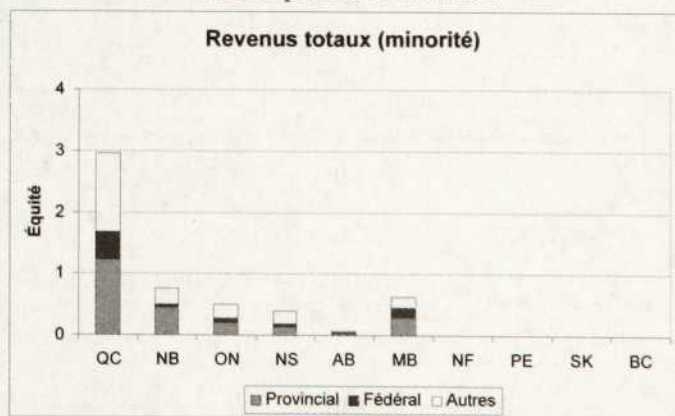
Cette ventilation des revenus a été mise en relation avec la population totale plutôt qu'avec la population de langue officielle seulement. Nous alternerons entre les calculs utilisant la population de langue officielle aux fins de vérifier l'équité de financement (soit la répartition relative) et nous utiliserons la « population totale » pour indiquer comment l'argent est répartie de façon absolue. Ces deux visions sont complémentaires et permettent de mieux cerner la situation.

Dans les trois sources de revenus, les institutions anglo-québécoises obtiennent proportionnellement beaucoup plus de fonds que ce qu'ils représentent de personnes dans l'ensemble de la population. Hors Québec, toutes les provinces accordent des sommes inférieures au poids de leur minorité (sous le ratio de 1 qui garantirait l'équité entre revenus et poids démographique relatif). Dans chacune, les fonds obtenus de sources tierces sont également inférieurs au poids de la minorité. Quant au gouvernement fédéral, la part du financement qu'il accorde aux institutions minoritaires de langue française n'excède le poids de la minorité qu'au seul Manitoba. Partout ailleurs, sa part reste inférieure au poids démographique de la minorité.

Les institutions de langue anglaise du Québec reçoivent ainsi 21,3 %, 29,7 % et 38,8 % des fonds du gouvernement du Québec du gouvernement, fédéral et des autres sources de revenus. Ces proportions correspondent respectivement à 2,5, 3,5 et 4,6 fois leur poids démographique, alors qu'ils ne forment que 8,4 % de la population québécoise. On remarque que le gouvernement fédéral favorise encore plus les institutions anglophones au Québec que le gouvernement provincial et qu'il néglige également les institutions de langue minoritaires du Nouveau-Brunswick puisque sa part y est inférieure à la part versée par le gouvernement provincial. Les universités de langue anglaise reçoivent également 38,8 % des revenus « autres » composés majoritairement de dons faits par des individus et de revenus de fondations.

Le graphique 2 résume les données des tableaux 8 et 9.

Graphique 2
Ratio du pourcentage du revenu total des institutions universitaires
sur le pourcentage de la population pour la minorité
selon les provinces canadiennes



Au vu de ce graphique, on peut rapidement constater que le Québec se démarque nettement de l'ensemble des autres provinces canadiennes de par le sur-financement caractéristique du système universitaire anglais: presque trois fois supérieurs au ratio de 1 correspondant à l'égalité entre le pourcentage des revenus universitaires totaux et pourcentage de la population minoritaire.

Le tableau 10 donne la ventilation des budgets selon le poids du groupe majoritaire dans la population de langue officielle.

On peut constater que les franco-québécois sont financés à un ratio de 0,80, soit en-dessous de leur poids démogra-

Tableau 10

Ratio entre pourcentage des revenus totaux des institutions majoritaires et poids démographique de la majorité dans la population de langue officielle pour les provinces canadiennes

Provinces (colonne 1)	Poids du groupe majoritaire (%) (colonne 2)	Pourcentage du budget (%) (colonne 3)	Ratio (colonne 3/2) (colonne 4)
Québec	90,7	72,3	0,80
Nouveau-Brunswick	66,2	74,1	1,12
Ontario	94,1	89,8	1,03
Nouvelle-Écosse	96,0	98,4	1,02
Alberta	97,5	99,8	1,02
Manitoba	94,8	96,7	1,02
Terre-Neuve	99,5	100	1,00
Ile-du-Prince-Édouard	95,5	100	1,05
Saskatchewan	97,8	100	1,02
Colombie-Britannique	98,0	100	1,02

phique. Partout ailleurs, le groupe majoritaire est financé au-delà de son poids démographique.

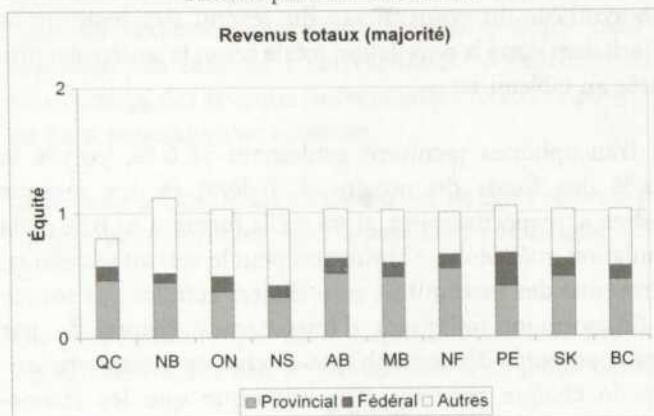
Une synthèse du pourcentage du revenu des institutions majoritaires dans la population totale selon la source est présentée au tableau 11.

Les francophones reçoivent seulement 78,6 %, 70,3 % et 61,2 % des fonds du provincial, fédéral et des revenus « autres », respectivement, alors qu'ils forment 81,6 % de la population québécoise. Comme on peut le voir au tableau 11, les revenus des institutions majoritaires ventilés par source de financement indiquent d'importantes distorsions par rapport au poids démographique de chaque groupe majoritaire de chaque province. On remarque que les francophones ne sont guère favorisés par le gouvernement fédéral au Québec et que les revenus « autres » provenant des dons individuels et des fondations sont également très faibles. Cette situation est unique au Canada ; partout ailleurs, la majorité reçoit plus que son poids démographique en revenus universitaires.

Tableau 11
Poids démographique et pourcentage des revenus universitaires
qui vont aux institutions de la majorité selon la source et la province

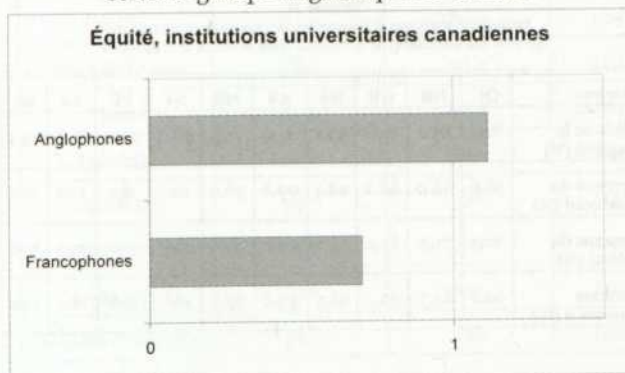
Province	QC	NB	ON	NS	AB	MB	NF	PE	SK	BC
Poids de la majorité (%)	81,6	65,1	71,8	93,1	81,9	75,9	98,4	94,0	85,8	74,1
Revenus du provincial (%)	78,6	66,0	88,2	98,3	99,8	96,7	100	100	100	100
Revenus du fédéral (%)	70,3	71,9	87,2	95,7	99,8	92,9	100	100	100	100
Revenus « autres » (%)	61,2	84,7	92,2	98,5	99,8	97,7	100	100	100	100

Graphique 3
Ratio du pourcentage du revenu total des institutions universitaires
sur le pourcentage de la population pour la majorité
selon les provinces canadiennes



Enfin, le graphique 4 fait la synthèse de l'ensemble des données précédentes.

Graphique 4
Ratio d'équité de financement des universités
selon le groupe linguistique au Canada



Sans l'ombre d'un doute, à l'échelle canadienne, les institutions universitaires de langue française ne sont pas financées à la hauteur du poids démographique des francophones. Les institutions universitaires de langue anglaise, par contre, sont financées bien au-delà du poids démographique des anglophones. Les ratios d'équité correspondants (revenus totaux sur part du groupe minoritaire sur la population de langue officielle) sont de 0,70 pour les francophones et de 1,11 pour les anglophones. Au total, au Canada, les institutions universitaires de langue française récoltent 19,5 % des fonds destinés aux universités alors que les francophones forment 22,9 % de la population, tandis que les institutions universitaires de langue anglaise récoltent 80,5 % des fonds alors que les anglophones ne forment que 59,5 % de la population canadienne.

Equité de financement et vitalité linguistique

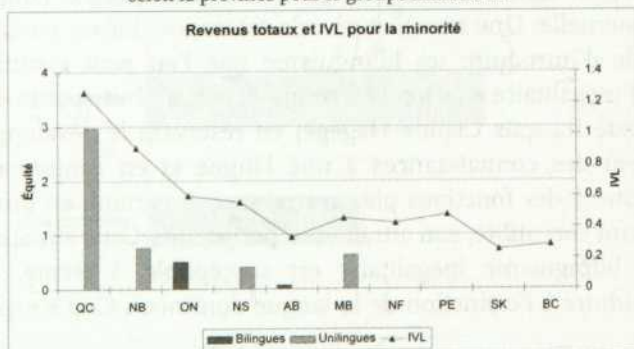
La présence d'un système scolaire complet (du primaire à l'université) et adéquatement financé est un des facteurs importants permettant d'assurer la survie et l'épanouissement linguistique des populations minoritaires. Un réseau universitaire permet d'assurer que la recherche et la transmission des connaissances puisse se faire dans la langue maternelle. Une situation où cela est impossible est susceptible d'introduire un bilinguisme que l'on peut qualifier « d'inégalitaire » (selon la terminologie introduite par le linguiste français Claude Hagège) en réservant le développement des connaissances à une langue et en cantonnant l'autre à des fonctions plus restreintes, et partant, en diminuant son utilité, son attrait et sa pertinence. Cette situation de bilinguisme inégalitaire est susceptible, à terme, de conduire à l'extinction de la langue dominée¹¹. Ceci s'expri-

me, dans les premiers stades, par un indice de vitalité linguistique inférieur à 1, c'est-à-dire que la langue dominée perd des locuteurs. En ce sens, le financement des institutions universitaires et la vitalité linguistique des communautés minoritaires apparaissent liés.

On peut constater la corrélation entre les deux en superposant les données sur l'équité de financement des universités avec l'indice de vitalité linguistique (graphique 5).

À la lecture de ce graphique, il semble exister une corrélation entre le niveau de financement accordé aux institutions universitaires minoritaires et la vitalité linguistique de ces communautés. Les Anglo-Québécois ont l'indice de vitalité linguistique le plus élevé de tous les groupes minoritaires et également le plus haut niveau de financement accordé aux institutions universitaires minoritaires de toutes les provinces canadiennes. Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont un IVL très faible, ce qui s'accompagne de l'absence d'institutions universitaires minoritaires sur leur territoire.

Graphique 5
Ratio de financement selon le revenu total des institutions universitaires
et indice de vitalité linguistique
selon la province pour le groupe minoritaire

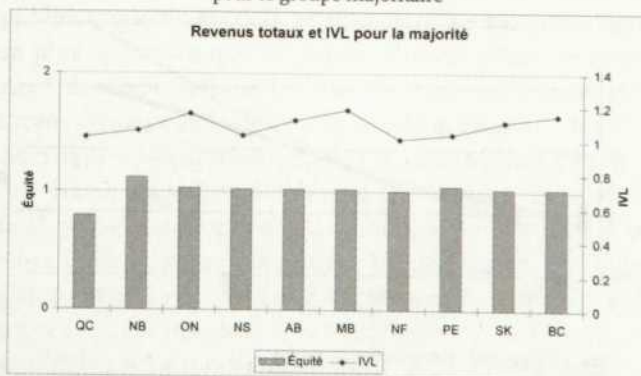


Le coefficient de Pearson, qui mesure le degré de corrélation entre deux séries de données, est égal à 0,91 pour les revenus totaux et l'IVL de la minorité. Ce qui signifie que la probabilité que le lien entre ces deux variables soit dû au hasard est inférieure à 0,0002 (soit 1 chance sur 5000)¹².

Effectuons la même superposition de données pour les groupes correspondants aux majorités dans chaque province (graphique 6).

On remarque que les Franco-Québécois ont un des IVL les plus faibles au Canada¹³. Le coefficient de corrélation entre l'IVL et l'équité de financement pour la majorité est égal à 0,27, ce qui n'est pas significatif. Ceci signifie que les majorités possèdent un grand pouvoir d'attraction linguistique qui dépend peu du niveau exact des investissements dans ses universités.

Graphique 6
Ratio de financement selon le revenu total des institutions universitaires et indice de vitalité linguistique selon la province pour le groupe majoritaire



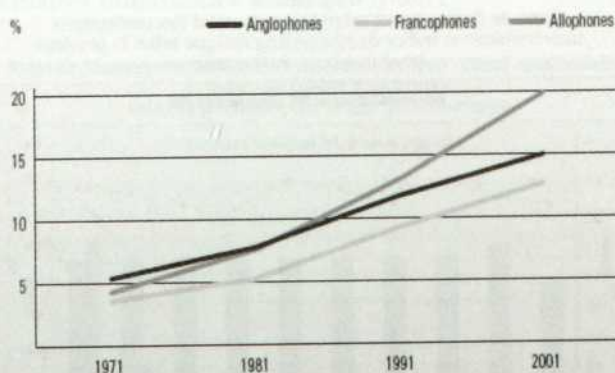
Taux de diplomation selon le groupe linguistique

On peut également se questionner sur l'impact qu'a le sous-financement des universités de langue française sur le taux de diplomation des francophones au Canada. Des données tirées des recensements¹⁴ indiquent que si les anglophones et les francophones démontrent une augmentation continue du taux de diplomation depuis 1971¹⁵, les francophones (avec 13 % de détenteurs de diplômes universitaires) arrivaient encore en troisième position au Canada en 2001, derrière les allophones (avec 20 %) et les anglophones (avec 15 %).

Si on découpe les données selon les classes d'âge, on constate que chez les 25-34 ans, en 2001, 23 % des francophones détenaient un diplôme universitaire comparativement à 24 % des anglophones. Un léger écart de diplomation sub-

Graphique 7

Taux de diplomation selon le groupe linguistique et l'année



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

siste même chez les jeunes générations. Ces données ne permettent cependant pas de tenir compte de la migration interprovinciale. La migration de Franco-Québécois diplômés est de nature à « doper » les taux de diplomation des francophones dans les autres provinces.

Une étude réalisée par Frénette et Quazi¹⁶ indique que l'offre de programmes en français influence le « taux de participation » (c'est-à-dire l'inscription à un programme universitaire) des francophones aux études postsecondaires. En 1994, dernière année pour laquelle des données étaient disponibles, le taux de participation des francophones aux études postsecondaires était égal à 71 % de celui de la population ontarienne en général. À partir de ces données, on peut conclure que le sous-financement du réseau francophone, en limitant le nombre de places, l'offre et la qualité des programmes en français au Canada, a contribué et contribue encore à diminuer la participation des francophones aux études supérieures, donc à diminuer leur taux de diplomation universitaire.

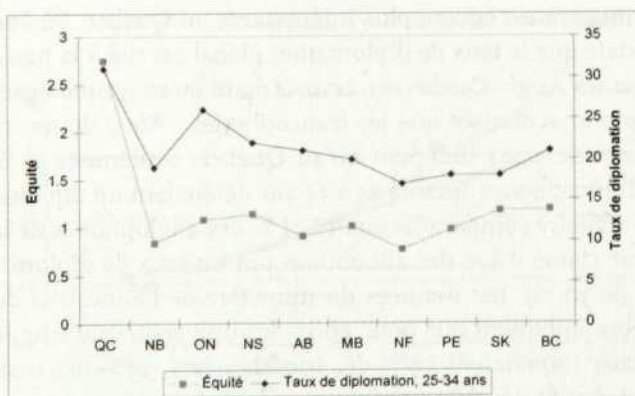
La situation est encore plus intéressante au Québec, où l'on constate que le taux de diplomation global est tiré à la hausse par les Anglo-Québécois, ceux-ci étant en moyenne beaucoup plus scolarisés que les francophones. Ainsi, le recensement de 2001 indiquait qu'au Québec, seulement 23 % des francophones âgés de 25 à 34 ans détenaient un diplôme universitaire comparativement à 31 % des anglophones de la même classe d'âge (les allophones ont un taux de diplomation de 30 %). Les données du ministère de l'Éducation du Québec indiquent que pour 2002, les universités de langue anglaise remettaient 29 % des baccalauréats, 25 % des maîtrises et 33 % des doctorats¹⁷. Les anglophones de 30 à 39 ans sont d'ailleurs proportionnellement deux fois plus nom-

breux à détenir une maîtrise ou un doctorat que les francophones¹⁸. Les anglo-qubécois bénéficient d'un réseau universitaire financé largement au-dessus de leur poids démographique et ce sur-financement est corrélé avec le taux de diplomation.

Le sous-financement des institutions francophones au Canada est lié au taux de diplomation plus faible des francophones comparativement aux anglophones tandis que le sur-financement des institutions anglophones est lié au plus haut taux de diplomation des anglophones comparé aux francophones. Le graphique 8 superpose l'équité de financement selon le revenu des universités de langue anglaise au taux de diplomation des anglophones.

On constate que le taux de diplomation des anglophones de 25-34 ans suit de près la proportion de financement des universités de langue anglaise. La donnée la plus intéressante

Graphique 8
Équité de financement selon le revenu total des universités anglophones
et taux de diplomation des anglophones selon la province



est celle du Québec : au plus haut ratio de financement correspond le plus haut taux de diplomation des anglophones au pays.

Conclusion

Au cours de ce texte, nous avons fait des liens entre le financement des universités, la vitalité des langues au Canada et le taux de diplomation. Nous avons démontré que la vitalité linguistique des communautés minoritaires est liée au financement des universités dont elles disposent. La vitalité linguistique des communautés francophones est pauvre là où le système universitaire est le moins bien financé. A contrario, la vitalité linguistique des anglophones est forte au Québec là où ils disposent précisément d'un réseau d'institutions étendu et solidement financé. Ces deux facteurs sont étroitement corrélés. Le degré de complétude institutionnelle et la continuité dans le cheminement scolaire des individus affectent donc fortement la vitalité linguistique des communautés minoritaires.

Au Canada

Les francophones ont un indice de vitalité linguistique de 0,96 au Canada tandis que celui des anglophones est de 1,14. Les francophones reçoivent seulement 19,5 % des fonds destinés aux universités alors qu'ils représentent 22,9 % de la population canadienne tandis que les anglophones, qui ne représentent que 59,5 % de la population, reçoivent 80,5 % des fonds. Si les institutions de langue française étaient financées à la hauteur du poids démographique des francophones, c'est 615 millions de dollars de plus par année qui iraient aux universités de langue française, ce qui représente plus de deux fois le budget annuel de

fonctionnement donné à l'université McGill par le gouvernement du Québec. Ce qui représente suffisamment d'argent pour faire fonctionner deux grandes universités de langue française en Ontario. Le sur-financement dont jouissent les institutions anglophones leur permet évidemment d'offrir plus de programmes de meilleure qualité et d'offrir plus de places d'études que les institutions francophones. Ceci permet au groupe anglophone d'assimiler linguistiquement une proportion d'allophones et de francophones beaucoup plus grande que leur poids démographique. Rappelons que 2,48 millions d'allophones et de francophones avaient effectué un transfert linguistique vers l'anglais selon les données du dernier recensement.

Le taux de diplomation des francophones au Canada est conséquent : toujours inférieur à celui des anglophones selon les données du dernier recensement. Il est également corrélé au financement des institutions universitaires.

L'égalité des groupes linguistiques en matière d'éducation est loin d'être atteinte en ce qui concerne le niveau universitaire.

Au Québec

Les universités de langue anglaise sont largement sur-financées au Québec (au triple du poids démographique des anglophones) tandis que les institutions de la majorité sont sous-financées, un fait unique au Canada. Ce sous-financement est présent autant au palier provincial qu'au niveau fédéral¹⁹. Il est particulièrement intéressant de noter que les universités de langue anglaise vont chercher jusqu'à 32 % des sommes destinées à la recherche en sciences et en génie investies par les fondations du gouvernement fédéral, soit le

National Sciences and Engineering Research Council (NSERC), le Canada Institutes of Health Research (CIHR), le Canada Foundation for Innovation (CFI), et les Canada Research Chairs au Québec. Les universités de langue anglaise abritent 3,27 fois plus d'argent dans leurs fonds de dotation que les universités de langue française au Québec, soit 805 contre 247 millions de dollars (le fonds de McGill abrite à lui seul 737 millions de dollars)²⁰.

Les Franco-Québécois représentent 19,6 % de la population canadienne, mais reçoivent seulement 17,6 % des revenus totaux au Canada. Le gouvernement du Québec n'est pas davantage un modèle d'équité puisqu'il n'accorde aux institutions universitaires de langue française que 72,3 % des revenus alloués aux universités au lieu des 90,3 % correspondants au poids démographique des francophones dans l'ensemble de la population de langue française ou anglaise. Si le groupe majoritaire était équitablement financé au Québec, ce sont 813 millions de dollars par année de plus qui iraient dans les institutions universitaires de langue française.

Le sur-financement des institutions anglophones apparaît introduire une distorsion dans les rapports entre anglophones et francophones au Québec en donnant à ces premiers un pouvoir et une influence largement supérieurs à leur poids démographique. Ainsi, l'indice de vitalité linguistique de l'anglais domine largement celui du français au Québec (1,27 contre 1,02). Une étude basée sur les données du recensement de 2001 portant sur la langue de travail²¹ indique que l'anglais est largement sur-utilisé au travail en égard au poids démographique des anglophones et demeure la langue de la mobilité sociale ascendante au Québec²². Rien d'étonnant non plus à ce que les entreprises œuvrant

dans la recherche et le développement tendent à imposer l'anglais comme langue de travail à Montréal. La « mondialisation » n'explique pas tout.

Une autre étude²³ fait état du fait que les transferts linguistiques des allophones au Québec se font vers l'anglais à un niveau cumulatif voisinant les 63 %, soit à un niveau ne permettant pas de maintenir le poids relatif des francophones dans la population sur le long terme. On peut croire qu'une bonne proportion de ces 161 000 personnes ayant effectué un transfert linguistique vers l'anglais au Québec ont étudié dans les institutions de langue anglaise.

Le sur-financement du système universitaire de langue anglaise, en accordant un poids effectif à la communauté anglophone proche de 30 % au Québec (et proche de 50 % à Montréal où se concentre l'immigration), peut expliquer, au moins partiellement, que la communauté anglophone jouisse d'un pouvoir sur la langue de travail et de taux de transferts linguistiques largement supérieur à sa taille réelle au Québec. Le sous-financement des institutions francophones partout au Canada apparaît aussi partiellement responsable du fait que la vitalité linguistique des francophones est franchement médiocre presque partout au Canada, se traduisant par un puissant mouvement d'assimilation à la langue dominante.

Comme le dit Dyane Adam : « Finalement, pour combattre l'érosion progressive des communautés minoritaires francophones, il faut réparer les injustices du passé en assurant une égalité réelle en matière d'éducation ». L'assimilation linguistique n'est pas simplement « une réalité de la vie » comme le disait le premier ministre fédéral Jean Chrétien, mais semble plutôt être une conséquence des choix budgé-

taires faits par le gouvernement fédéral et par les provinces canadiennes, Québec compris. La Loi sur les langues officielles du Canada, en enchâssant dans la charte des droits une égalité juridique des langues sans se soucier de l'absolue nécessité du traitement asymétrique des langues au Canada (protéger le français partout au Canada, y compris au Québec), qui est la véritable condition nécessaire à l'atteinte de l'égalité réelle, a conduit à cautionner un bilinguisme inégalitaire au Canada, situation pernicieuse qui condamne – en l'absence d'un changement de cap majeur et inédit dans l'histoire canadienne – au dépérissement les communautés francophones minoritaires au Canada, et qui perpétue, au Québec, une discrimination systémique au sein de la division culturelle du travail. □

- 1 « Notes pour une comparution devant le comité sénatorial permanent des langues officielles », Dyane Adams, Commissaire aux langues officielles, 21 mars 2005.
- 2 Raymond Breton, « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *The American Journal of Sociology*, Vol. 70, No. 2, Sept. 1964, 193-205.
- 3 Tardif, C. et F. McMahon, « Les francophones et les études postsecondaires », *Canadian Journal of Higher Education*, vol. 19, no 3, 1989, p. 19-28.
- 4 Normand Frénette et Saaed Quazi, « Some long term lessons from minority language education in Ontario », *Canadian Journal of Higher Education*, Vol. XXIX, No 1, 1999.
- 5 Nous étudierons le financement public provenant des paliers fédéral et provincial ainsi que l'apport du financement privé.
- 6 Les doublons, c'est-à-dire les répondants déclarant à la fois l'anglais et le français comme langue maternelle sont répartis moitié-moitié. Les données sont arrondies. Le total peut donc différer de la somme de ses parties.
- 7 Il s'agit de la langue parlée le plus souvent à la maison.
- 8 www.caubo.ca
- 9 Notons qu'au Québec la minorité est considérée comme étant la population de langue anglaise alors que dans les autres provinces, le chiffre se réfère aux populations de langue française.

- 10 Nous utiliserons le pourcentage de la population minoritaire selon la langue maternelle.
- 11 Claude Hagège, *Halte à la mort des langues*, Odile Jacob Ed., 2000, p. 91.
- 12 Notons que le seuil généralement accepté pour signifier qu'une corrélation est significative est de 0,05.
- 13 Celui des Terre-Neuviens est sensiblement équivalent, mais il est utile de rappeler que l'immigration est presque nulle à Terre-Neuve. Le ratio entre langue d'usage et langue maternelle est donc par définition quasi-identique.
- 14 Jean-Pierre Corbeil, « Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, hiver 2003.
- 15 Les allophones ont un taux qui augmente encore plus vite, mais la raison de ce phénomène est que la sélection d'une partie des immigrants se fait sur diplôme.
- 16 Normand Frénette et Saaed Quazi, op. cit.
- 17 Voir p. 162 :
http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/stat_edu/donnees_04/Statistiques_edu2004.pdf
- 18 Jean-Pierre Corbeil, op. cit.
- 19 De plus, il est à noter que le Québec récolte 24,4 % des revenus universitaires au Canada alors qu'il forme 24,0 % de la population canadienne. Il est donc faux de prétendre, comme le fait la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) dans une étude publiée en 2003, que les universités québécoises sont sous-financées de 375 millions \$ par année comparativement aux universités canadiennes.
- 20 « Sondage sur les placements des universités : Fonds de dotation et de pension au 31 décembre 2003 », CAUBO, mai 2004.
- 21 Pierre Serré, « Portrait d'une langue seconde : le français comme langue de travail au Québec au recensement de 2001 », *L'Action Nationale*, septembre 2003.
- 22 Fait intéressant, la proportion de places d'études dans le réseau anglophone québécois augmente avec le niveau de scolarité. Elle passe de 10 % au primaire et au secondaire, à 15 % dans les CEGEP, à 25 % dans les universités (calcul des auteurs basé sur les chiffres du MEQ). Plus on s'élève dans l'échelle du savoir, plus on offre de places d'études en anglais au Québec. Ceci est la « structuration linguistique du savoir » au Québec.
- 23 Charles Castonguay, « Analyse critique de l'amélioration de la situation du français observée en 2001 - Quelle est la force d'attraction réelle du français au Québec ? », *Le Devoir*, 10 décembre 2003.

LIRE

Lire les essais

Laure Gaudreault. La syndicaliste de Charlevoix - <i>Serge Gauthier</i>	112
Robert Gravel. Les pistes du cheval indompté - <i>Raymond Plante</i>	116
Nâître, c'est se séparer, XYZ, Montréal, 2004 - <i>Bruno roy</i>	119
Québec : villes et villages vus du ciel - <i>Pierre Lahoud, Henri Dorion</i>	125
Hannah Arendt, l'amour de la liberté. Essai de pensée politique - <i>Francis Moreault</i>	128
Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain <i>Daniel Dagenais (dir.)</i>	128

Lire les essais	112
Livres reçus	135
Index des annonceurs	143

SERGE GAUTHIER

Laure Gaudreault. *La syndicaliste de Charlevoix*, Montréal, XYZ éditeur, 2005, 176 p.

L'ethnologue charlevoisien Serge Gauthier s'intéresse tout spécialement à l'histoire de Charlevoix. Président de la Société d'histoire de Charlevoix, il a écrit notamment *Raconte-moi... La rivière Malbaie*; *Saint-Fidèle, 150 ans d'histoire*; une *Histoire de Charlevoix*; le *Guide des archives de Charlevoix*; une *Bibliographie de Charlevoix*. Il nous offre maintenant un récit biographique rendant hommage à une héroïne charlevoisienne, Laure Gaudreault, l'initiatrice du syndicalisme enseignant au Québec.

Cet ouvrage se présente comme un récit historique, non comme une livre d'histoire au sens strict. L'auteur reconstitue des dialogues qu'il suppose avoir eu lieu, et qui sont très plausibles, mais dont on ne trouve évidemment aucune trace dans les archives. Ce qui, tout en collant le plus possible à la réalité historique documentée, lui permet de faire ressortir certains aspects de la psychologie, du caractère et des orientations idéologiques de son héroïne.

Il en est ainsi de la petite scène où Laure Gaudreault raconte à son frère Lucien les péripéties de la fondation du pre-

mier syndicat d'institutrices rurales. « Laure devient intarisable » nous dit l'auteur. « Elle parle et parle encore de son association. » Puis, il y a cette intervention suave d'Antoinette (sœur de Laure Gaudreault) : « Moi, je vais me coucher, c'est seulement quand je dors que je n'entends pas Laure parler de son association. Et c'est parce que je suis assez loin de sa chambre, car je suis certaine qu'elle en parle encore en dormant ! »

Tout au long du récit, Laure Gaudreault apparaît vraiment comme une passionnée, la porteuse d'une cause et d'un projet. L'auteur met bien en relief la fondation du premier syndicat, le 2 novembre 1936, puis celle de la fédération des institutrices rurales et le regroupement des trois fédérations enseignantes comme les grandes étapes de sa vie militante. L'auteur fait également ressortir les conditions de travail misérables des institutrices rurales de l'époque. Une rémunération annuelle de 100 \$, le versement du salaire une fois par trois mois, la charge d'enseigner toutes les matières dans des classes à divisions multiples (c'était alors la règle générale dans les écoles de rang ou de village), l'obligation de se rendre à l'école une heure ou deux avant l'ouverture pour entrer le bois de chauffage, chauffer l'école, faire du rangement, et l'obligation, après la classe, de faire le ménage. « Ce n'était pas le bon vieux temps » dira plus tard Laure Gaudreault, « on s'est arraché le cœur à le changer ».

Toute dévouée à l'action syndicale enseignante, elle devra affronter le premier ministre Maurice Duplessis, les présidents de commissions scolaires, les inspecteurs d'école et les curés qui, comme l'abbé Félix-Antoine Savard, « prêchent la résignation et l'acceptation d'un sort de misère ». Ce dernier, curé de Clermont, est l'aumônier du syndicat des institutrices, en même temps que du syndicat des tra-

vailleurs de l'usine de Clermont, dont Lucien Gaudreault (frère de Laure) sera le premier président. Le curé Savard ne soutient guère les syndicats dont il est l'aumônier. Il préconise plutôt la bonne entente. Ce qui suscitera cette réflexion mise dans la bouche de notre héroïne : « Mais c'est facile la bonne entente avec le patronat, quand on est un ami des Donohue et que l'on fréquente leur camp de pêche chaque année. » Suit alors ce conseil à son frère Lucien : « Il faut lutter pour les travailleurs, pas pour les curés et les patrons. »

L'auteur nous montre néanmoins une Laure Gaudreault fervente catholique, et dont l'action syndicale est fortement motivée par ses convictions religieuses. Elle connaît par cœur (au sens fort de l'expression) l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII, dont elle se sert pour combattre les attitudes les plus rétrogrades des curés ou évêques qui voulaient contrecarrer son action. Il lui arrivera de croiser le fer avec des curés tout aussi férus d'encycliques et qui les interpréteront de façon contraire. Dans une conversation imaginée par l'auteur, à Laure Gaudreault qui rappelle à Félix-Antoine Savard qu'en tant qu'aumônier syndical il doit bien savoir ce que c'est que de réclamer la justice, celui-ci réplique qu'il ne faut pas confondre la situation des pères de familles qui travaillent à l'usine et celle des institutrices : « Nos encycliques sociale n'incitent pas les femmes à devenir des travailleuses salariées. La doctrine traditionnelle de notre Église souhaite plutôt qu'elles demeurent d'abord et avant tout des mères de famille. »

Il faut bien situer l'œuvre de Laure Gaudreault dans le contexte hypercléricalisé de l'époque. La première moitié du 20^e siècle, au Québec, c'est vraiment l'époque de l'Église triomphante. Il y a de la religion partout, des bénédictions et des prières à tout moment, des conseils dispensés par le

clergé pour toutes les situations, des interdits à la tonne et des aumôniers très influents dans toutes les sortes d'institutions, d'organisations et d'associations. L'Église a gardé des siècles précédents l'habitude de prêcher la résignation aux pauvres ; mais depuis *Rerum Novarum*, il s'est développé au sein de l'Église un courant social dans lequel s'inscrit la pensée et l'action de Laure Gaudreault. En 1944, dans *La Petite Feuille*, elle livrera ses réflexions à l'occasion du temps des Fêtes : « Après la mission du prêtre, celle de l'éducatrice appelée à former des âmes est la plus grande qui se puisse concevoir. La religion est la base et le sommet de toute éducation. »

Laure Gaudreault, par son action tenace et son esprit frondeur, aura contribué à répandre une attitude de contestation de l'autorité abusive, que celle-ci soit politique, administrative ou cléricale. Sans qu'elle l'ait voulu, cet esprit critique qu'elle a contribué à développer se tournera bientôt contre les monopoles cléricaux, contre la domination ecclésiastique sur la société québécoise, contre le recours aux argument d'autorité et finalement contre les dogmes.

Dans les dernières années de sa vie, Laure Gaudreault se sentira dépassée par la grande organisation syndicale dont elle aura permis le développement. La CEQ (aujourd'hui CSQ) va se déconfessionnaliser et se délester du volet corporatiste de son action. Le petit peut désormais voler de ses propres ailes ; il n'en doit pas moins une vive reconnaissance à la maman qui lui a donné le jour et l'a aimablement poussé en-dehors du nid.

Merci à Serge Gauthier de nous avoir si bien raconter la vie de cette grande dame.

Henri Laberge

RAYMOND PLANTE (avec la collaboration d'Yvon Leduc)

Robert Gravel. *Les pistes du cheval indompté*, Montréal, Les 400 coups, 2004, 301 pages.

Robert Gravel, comédien, théoricien et virtuose de l'improvisation, méritait que son souvenir échappe au travail du temps. Raymond Plante, un ami et proche collaborateur, lui consacre un très beau livre. Une biographie, selon les règles du genre. Mais surtout, un émouvant témoignage d'amitié. Un récit plein d'égards, sans complaisance cependant. L'auteur a bien travaillé et quand on se fait biographe, c'est la forme achevée du respect pour la personne et son œuvre.

Soutenu par une maquette ingénieuse, remarquablement illustré de dessins de Gravel lui-même, d'extraits de ses cahiers personnels, de ses pièces, ébauches et brouillons, l'ouvrage tient littéralement son lecteur en haleine. C'est certainement parce que le récit est bien mené. Mais aussi parce que la vie de ce saltimbanque, telle que les événements et les œuvres en ont laissé des traces, a été extraordinairement foisonnante. De l'enfance rue D'Iberville aux premières tournées en passant par les années de formation, Plante nous fait découvrir un jeune homme dont la vie et le destin professionnel vont se nouer très tôt dans une passion pour le jeu – sous toutes ses formes – qui fera de lui, non seulement un être intense, mais un acteur en perpétuel mouvement.

Il aura eu beau multiplier les actes et les déclarations concernant l'importance pour l'acteur – et plus largement pour la convention théâtrale – de placer le principe du plaisir au cœur du travail artistique, son parcours n'en reste pas moins marqué du sceau d'une anxiété qui ira croissante. Anxiété qui grandira, on le voit, cela suinte des pages de ses cahiers,

au fur et à mesure que s'imposera à sa conscience la responsabilité inhérente au travail créateur. Il a beau vouloir s'amuser, son souci du travail bien fait, sa recherche d'une vérité qui passe la convention, le désir d'ouvrir les possibles par la création, par l'avènement de l'inouï dans le texte ou dans l'interprétation, tout cela le dévore littéralement. Sans compter, la détérioration du corps, l'usure de l'âge qui suffisent à questionner les limites du travail d'un acteur qui, comme lui, attache une si grande importance à la dimension physique du jeu. On peut lire de bien des manières, mais cela reste la trame du récit, Robert Gravel a connu un destin véritablement tragique, comme celui de beaucoup de grands créateurs.

Le grand comédien dégingandé qui aura inventé la Ligue nationale d'improvisation et une technique de jeu, a beau avoir beaucoup fait rire, il a laissé un héritage, il a fait naître en poussant vers des extrêmes l'art de l'éphémère, un véritable ferment de culture – ce qui est toujours une chose grave. L'inventeur de la LNI a non seulement transcendé la culture populaire québécoise pour la projeter dans une forme savante extraordinairement riche et festive, il a su faire naître une véritable forme neuve dans le monde de l'art. Pas étonnant que le succès de la LNI se soit si rapidement internationalisé : il exprimait et façonnait en même temps un apport au monde spécifique, celui de la portée universelle de la culture québécoise. En cela, Robert Gravel aura fait une contribution majeure.

Avec ses complices, Jean-Pierre Ronfard et toute l'équipe du Théâtre expérimental d'abord et du Nouveau Théâtre expérimental ensuite, Gravel aura provoqué un moment d'extraordinaire bouillonnement dans l'histoire du théâtre québécois. Il aura animé un pôle d'innovation dont les produits et

les effets auront lentement pénétré les institutions théâtrales au point d'en refaçonner le visage et la tradition. Il est émouvant de retrouver dans ce livre l'évocation de grands moments de théâtre, de ces grandes interprétations qui resteront des sommets dans notre dramaturgie nationale, qu'il suffise ici de rappeler le grand rôle qu'a tenu Gravel dans cette immense aventure que fût le Roi boîteux.

On lira avec beaucoup de plaisir – et un intérêt quasi ethnographique – le récit de ces années de braise dont Raymond Plante nous fait bien sentir le *zeitgeist* et ce qu'étaient la vie et l'élan créateur vital dans ces quartiers d'expérimentation où se sont forgés l'âme et le métier de nombreuses cohortes de comédiens. Robert Gravel y apparaît, à bien des égards, comme une figure en quelque sorte emblématique (paroxysmique ?) de ce qu'a été la recherche théâtrale ici, du moins une partie de celle-ci dont la lecture suffira à nous convaincre qu'il faudra étudier en profondeur la portée et la contribution. Au-delà des anecdotes qui nous font découvrir un homme excessif mais très généreux et fort sympathique, cet ouvrage nous donne à côtoyer un univers culturel que Gravel lui-même tout autant que son biographe, nous permettent d'appréhender pour ainsi dire de l'intérieur. Robert Gravel, par-delà la mort et dans l'inachevé de son travail tout autant que dans les œuvres qu'il nous laisse aura fait une contribution artistique exemplaire : il a été et reste un passeur entre la mémoire et les songes.

Robert Laplante

BRUNO ROY

Naître, c'est se séparer, XYZ, Montréal, 2004, 176 p.

Auteur de romans, d'essais, de poésie, président de l'UNEEQ jusqu'à tout récemment, président du Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis (COOID), Bruno Roy est un des rares aujourd'hui parmi les gens de son milieu à clamer haut et fort son indépendantisme et à ne pas chercher à cacher son passé de militant comme une maladie honteuse. Fidèle à Miron qui, dira-t-il, toujours le hante et l'inspire, il se livre dans *Naître, c'est se séparer* à une apologie du projet d'indépendance nationale, dans un temps où il paraît à beaucoup d'anciens partisans ou dépassé, ou impossible à réaliser (après deux référendums perdus). Il s'y livre à des considérations parallèles sur la langue, l'immigration et la littérature.

Au cœur de notre identité, rappelle Bruno Roy, se trouve le français. Que le français vienne à s'appauvrir et à se décolorer, qu'il perde de l'importance par rapport à d'autres langues, qu'un bilinguisme rampant tende à se substituer à lui seul à Montréal comme langue commune, c'est l'avenir même du peuple québécois qui est remis en cause. Roy dans son livre pointe les signes apparents d'une telle évolution, dont il se désole qu'y contribuent ceux-là même qui auraient le rôle d'y remédier. Ainsi, il cite André Boisclair qui déclarait : « Ne devrait-on pas miser davantage sur la valeur que procure la maîtrise de plusieurs langues et sur le rôle que joue l'anglais dans nos relations d'affaires avec le reste du continent ? » Et Sylvain Simard qui disait : « Montréal est une ville bilingue et cosmopolite. » Façon implicite pour les deux ténors du PQ de marginaliser le français, d'en faire une langue parmi d'autres, dont on comprend qu'à elle seule elle ne saurait plus suffire. Alors que notre situation de

minoritaires dans le sein du Canada demanderait une vigilance de tous les instants pour la défense de notre langue – et d'elle seule –, Roy constate une dangereuse propension au relâchement, comme si le combat pour l'unilinguisme était dépassé et qu'il fallait maintenant promouvoir l'ouverture à tout crin. L'auteur en appelle dans *Naître*, c'est se séparer à une loi 101 renforcée, au moment où les élites péquistes reviennent plutôt sur leur promesse d'abroger la loi 86 (le livre est écrit alors que le PQ est au pouvoir), à défaut de rétablir les multiples dispositions de la Charte de la langue française invalidées au fil des ans par la Cour suprême.

Dans notre rapport à l'autre, et au premier chef à l'immigrant, Roy décèle la même crainte de s'imposer et de faire du Québec non seulement une terre de langue française, mais de culture française. C'est là à mon sens, dans sa critique du multiculturalisme, qu'il se fait le plus pertinent. Car que le français ne soit plus ou soit moins aujourd'hui la langue commune à Montréal, on peut en discuter. Mais que nous peinions à intégrer, au-delà d'un seuil très superficiel qui est la connaissance approximative du français, le nouvel arrivant, c'est là l'évidence. L'essayiste s'en prend aux chantages de l'ouverture béate à l'autre, qui la confonde avec l'oubli de soi, voire la négation. Il croit reconnaître, dans une discrimination proprement positive, un secret mépris de soi, un désir inversé d'assimilation. Il cite Nathalie Petrowski qui, à la suite du visionnement d'*Omerta* 3, se faisait presque raciste envers elle-même : « (la série) osait nous montrer le vrai visage du Québec d'aujourd'hui ; un Québec métissé, polymorphe et multilingue » ; « (il y avait) une foule d'acteurs inconnus, pour la plupart italiens, russes, cubains ou anglais » ; « après avoir goûté à ce Québec-là, tous les autres (apparaissaient) subitement ternes et fades. »

« Comme si, de dire Bruno Roy, ailleurs qu'à Montréal, il n'y avait pas de vrai visage du Québec, car seule cette ville concentrerait les traits les plus représentatifs du « vrai Québec ». Comme si « les Pierre Gauthier, les Luc Picard, les Sophie Lorain, les France Castel, ne [servaient], en fait, qu'à exprimer "notre petit monde", le Québec en moins vrai. Du mépris qui ne s'avoue pas, voilà ce que c'est. » Plutôt que de s'ouvrir inconsidérément à l'autre, l'écrivain a le courage de rappeler les mots de Lysiane Gagnon (il est troublant qu'il n'y ait apparemment aujourd'hui qu'une chroniqueuse fédéraliste pour exprimer cette pensée) : « L'attitude saine commande aussi, semble-t-il, qu'on sache, de part et d'autre, que l'immigration mène à l'intégration, voire à l'assimilation plus ou moins complète. » En effet, il ne s'agit pas pour Bruno Roy seulement de faire en sorte que les immigrants apprennent le français, mais plutôt qu'ils s'intègrent pleinement à une culture : « La population majoritaire de cette ville doit intégrer intimement les immigrants des divers horizons au développement d'une culture originale en Amérique, la culture québécoise. » Il s'en prend dans ce contexte à une vision de la langue (présente aussi dans les programmes du ministère de l'Éducation) qui tend à n'en faire qu'un véhicule neutre pour exprimer une pensée. Il citera Nadia Ghalem, pour qui « il ne s'agit pas de défendre la langue pour la langue, [...] [mais] de défendre ce reflet, ce corps visible et sensible d'une culture particulière en Amérique du Nord. » Pour Bruno Roy, « la défense de notre langue n'a aucun sens, voire elle est neutralisée sans la conscience historique qui la sous-tend. »

L'idée qu'il existe au Québec une culture particulière qu'il convient de défendre et de promouvoir imprègne aussi sa conception de la littérature. Prenant position dans la querelle qui il y a trois ans avait opposé Louis Cornellier à un cer-

tain nombre de journalistes et de penseurs opposés à ce qu'on accorde plus de place dans les programmes scolaires à la littérature québécoise, il n'hésite pas à appuyer le critique des essais québécois au *Devoir*, signataire d'un texte au titre incendiaire : « Et si la réussite passait par la décolonisation ? » Roy fait remarquer combien, depuis la réforme de 1994 au collégial, l'importance de notre littérature s'est trouvée amoindrie. Loin qu'elle occupe la place centrale qui lui reviendrait normalement en tant que littérature nationale, la littérature québécoise n'occupe qu'une part négligeable dans deux des trois cours de français au cégep, a fortiori les deux premiers. L'auteur veut rappeler la grande diversité de celle-ci : il souligne que littérature nationale n'équivaut pas à littérature nationaliste ; des voix aussi différentes que celles de Germaine Guèvremont, Christian Mistral et Hubert Aquin s'y côtoient. Il rappelle aussi qu'avant la réforme, bien que la littérature québécoise occupât une place plus centrale, il n'était pas question d'empêcher la lecture ni l'étude des littératures étrangères, loin s'en faut. On a eu tendance, remarque-t-il, à se braquer contre une proposition qui, bien qu'affirmée dans des termes extrémistes, ne disait que le bon sens : la nécessité, pour toute nation, d'un canon littéraire minimal, enseigné massivement, auquel il soit possible pour tous de se référer communément. La situation présente fait en sorte que nous connaissons mieux la littérature française – même contemporaine – que la nôtre propre. Est-ce normal ? Dans l'enseignement actuel de la littérature, dans la place démesurée que nous accordons aux littératures migrantes et métissées, que les manuels de littérature québécoise *ghettoisent* systématiquement, l'auteur voit aussi la même détestable tendance à la fragmentation et à l'exclusion qu'il reconnaissait plus haut dans notre promotion du multiculturalisme, le même insidieux mépris de soi. Bruno Roy rappelle en outre qu'on a tort d'opposer l'universel au

local, qu'au contraire, l'un et l'autre pris comme des buts exclusifs sont des écueils, qu'on n'accède plutôt précisément à l'universel que par le particulier. Faire fi de sa situation d'écrivain ou de lecteur québécois, comme certains le voudraient, vivant dans un lieu délimité, à une époque précise, dans une langue singulière, confine, loin d'ouvrir des portes, à l'autisme ou à la schizophrénie.

Cœur de sa pensée, qui rend compte de ses positions précédentes sur la langue, l'immigration et la littérature, l'indépendance nationale, enfin, obsède l'écrivain. Il rappelle, dans un temps où presque plus personne n'ose le faire, l'impérieux besoin de se séparer du Canada, de rompre avec un pays qui pour nous avoir vu grandir, nous étouffe aujourd'hui et nous condamne à un processus de minorisation accéléré. L'auteur n'hésite pas à employer la métaphore de la séparation : il convient, pour continuer d'être, maintenant plus que jamais, d'opérer la rupture difficile avec un pays dont nous avons cru pendant deux siècles, à tort si l'on en croit l'autre partie, être sur un pied d'égalité l'un des peuples fondateurs. C'est là la seule voie possible. L'indépendance, projet qui s'ancre dans l'histoire et dans la culture, seul moyen d'advenir pleinement à nous-mêmes, d'effacer les traces encore effectives de notre situation de conquis (on ne parle pas de la part anglaise que deux siècles de cohabitation nous ont fait avoir et que nous aurions même après l'indépendance, mais du rapport de domination encore bien réel hérité de 1763), seul moyen de redevenir maîtres chez nous, est un choix existentiel qu'on ne saurait subordonner à rien d'autre, surtout pas à un projet de société ou à des motifs uniques de rentabilité. Roy s'insurge ainsi contre une certaine intelligentsia de gauche qui, pour donner son appui au projet, voudrait qu'on y greffe une série de mesures qui à proprement parler ne le concernent pas : « Dans la confu-

sion actuelle, certains tentent d'utiliser indifféremment le projet de l'indépendance ou le Parti québécois pour obtenir, sous le paravent d'un projet de société, leur bonbon distinctif. Dans ce contexte – et je ne suis pas le seul à le penser –, j'en ai marre de toujours projeter sur l'indépendance un projet impossible : oui à l'indépendance à la condition d'obtenir en retour mon « suçon » syndical, corporatif, politique, culturel, pédagogique, féministe, communautaire, municipal, régional, ou que sais-je encore. » Défenseur des orphelins de Duplessis, il affirme qu'à supposer que le Parti québécois n'aurait pas réglé ce dossier qui, entre tous, lui tient à cœur au moment du référendum, il n'hésiterait nullement pour autant à voter Oui.

Le livre de Bruno Roy a de l'importance, dans la mesure où, presque seul parmi une myriade d'ouvrages qui paraissent ces années-ci, il réaffirme et défend avec force la valeur intransitive du projet indépendantiste québécois et avec lui celle de ses corollaires : la promotion de la langue française, l'intégration véritable des immigrants, la diffusion d'une littérature nationale. Sans s'y opposer, il ne sacrifie pas sans retenue aux idoles de l'époque – l'Ouverture, le Métissage, la Tolérance, la Globalisation – qui, adorées par moments au même titre que put l'être naguère la Révolution prolétarienne, réservent à ceux qu'elles subjuguent des lendemains amers (on n'a qu'à voir ce qui se passe présentement aux Pays-Bas ; on n'a qu'à penser que pour Gilles Duceppe, voter Non au référendum de 1980, pour cause de marxisme-léninisme, fut la plus grande erreur). La nation, l'histoire et la culture qu'elle charrie, sont des réalités autrement pérennes que ces engouements d'une saison, et c'est le grand mérite de Naître, c'est se séparer que de nous inviter instamment à y reporter le regard, dans un temps où cela serait urgent. L'ouvrage est courageux, quand on sait dans quel discrédit

est tombée l'idée d'indépendance nationale dans certains milieux, et avec quel zèle on y pourchasse tous ceux qui paraissent ne pas partager avec la même orthodoxie la foi nouvelle. Il fait penser à ces ouvrages de moralistes d'antan, qui alors que l'humanité s'adonnait à des passions éphémères et ruineuses, rappelaient, eux, des vérités éternelles.

Jean-François Cloutier

PIERRE LAHOUD, HENRI DORION

Québec : villes et villages vus du ciel, Les Éditions de l'Homme, 2005, 234 p.

L'esthétique actuelle du tourisme de masse nous habitue à la vue aérienne et nous conditionne à attribuer à l'objet filmé le vertige que la prise de vue nous procure. Paradoxalement, il arrive que des lieux extraordinaires perdent leur majesté dans leur passage à la moulinette des caméras-compresseurs. Le phénomène est connu : la vue en plongée écrase le sujet.

Les motivations de Lahoud et Dorion, dans le nouveau volume qu'ils consacrent à scruter la géographie québécoise du haut des airs, ne relèvent heureusement pas de la vente sous pression, mais d'un amour sincère du Québec. Les quelque deux cents photographies de l'ouvrage nous montrent donc des villages et des villes du Québec comme s'ils les nommaient pour nos yeux. La trame concentrique de Charlesbourg autour de son trécaré passe, pour qui en a déjà entendu parler, de l'abstraction à la virtualité. Le mur de Fermont perd de l'aura effrayante que sa description laissait à l'imagination. La curieuse arabesque de la rivière l'Assomption se donne à voir sans gêne.

Le propos des auteurs n'est pas ici de tirer des appréciations ébahies du lecteur-observateur, mais de l'amener à décoder ce que l'on voit en scrutant un paysage habité. Si l'éparpillement aléatoire des maisons aux Îles de la Madeleine ravive des souvenirs chez ceux qui ont pu déjà les observer, même au niveau du sol, Henri Dorion, géographe émérite, en évoque subtilement la raison dans un de ses courts textes de présentation ou dans une légende de photo.

C'est cependant autour de la maison classique que Dorion et Lahoud commencent leur histoire.

« L'emplacement de la maison rurale, installée près du chemin, à la tête du champ s'étendant loin derrière, a donné lieu à un système cadastral basé sur le rang. » Plus précisément, une légende de photo explique : « La maison rurale, avec ses dépendances et, derrière, ces champs s'étirant vers un carré de bois debout ; voilà la cellule de base du système du rang. » Les images de ces paysages québécois, que chacun a pu observer à un moment ou un autre, prennent alors leur sens avec le court commentaire qui les accompagne. Ce sont ces commentaires qui guideront le regard afin de suivre l'évolution de la trame rurale vers l'urbanité.

Dans le chapitre intitulé « Au fil de l'eau », on rappelle l'omniprésence des cours d'eau dans l'organisation du territoire. Une route suit les contours d'une rivière, les maisons s'alignent sur cette route et tout le paysage se découpe ainsi à partir des rives d'un cours d'eau ou d'un lac. Puisant dans le savoir-faire de son passé européen et dans l'organisation hydrographique de son territoire, le génie québécois révèle son originalité de manière spectaculaire dans ces vues aériennes, comme dans ce paysage de Lanaudière dansant dans la lumière d'automne.

Mais les auteurs s'intéressent également aux marges et aux lieux particuliers : le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul rattrapé par le village du même nom, la fin de la route à Natashquan, la cohabitation de l'ancien et du moderne dans l'organisation d'un village ou dans l'architecture urbaine. Dans les « Cantons de l'Est », ils montreront des églises qui se font face, des cimetières placés autrement et nous expliqueront par l'image pourquoi Sherbrooke s'appelait Grande Fourche à une autre époque. Nos oiseaux jettent aussi un regard plein de curiosité sur ces villages en escalier dans Charlevoix ou dans les recoins des rivages le long de la Saint-Maurice.

Partout, le regard posé est tendre et admiratif, mais le choix d'observer par le haut oblige à une certaine retenue. Lorsque les auteurs nous parlent avec emphase de Québec comme d'un roc de Gibraltar spectaculaire, leur photo aérienne tend plutôt à rasseoir leurs prétentions ; un cap vu du ciel perd tout son ascendant sur nous !

C'est d'ailleurs l'impression qui se dégage après ce parcours aérien. Si beaucoup nous est révélé dans Québec : villes et villages vus du ciel, cette excursion virtuelle nous invite finalement à la découverte réelle du pays, les pieds au sol, avec en tête une bonne idée de l'organisation générale du terrain.

Sylvain Deschênes

FRANCIS MOREAULT

Hannah Arendt, l'amour de la liberté. Essai de pensée politique, Presses de l'Université Laval, 2002

DANIEL DAGENAIS (dir.)

Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain
Presses de l'Université Laval, 2003

Les études portant sur l'œuvre de Hannah Arendt (1906-1975) sont nombreuses dans le monde anglo-saxon. Rien d'étonnant puisque Arendt, comme plusieurs autres Juifs expatriés de l'Allemagne nazie (pensons à Leo Strauss par exemple), aura grandement marqué la pensée théorique et politique américaine. En France, des philosophes comme Jacques Tamniaux et André Engrén, sans oublier le Belge Robert Legros, ont également publié d'excellents livres et articles sur cette théoricienne du politique si originale. L'œuvre stimulante d'Arendt, grâce à son rayonnement international et à sa grande accessibilité, représente surtout un guide unique de compréhension du politique. Et les deux ouvrages dont il sera maintenant question nous le prouvent certainement.

Considérons d'abord le livre de Moreault. Son essai bref mais efficace résulte d'une recherche doctorale effectuée sous la direction de Miguel Abensour à l'Université Paris 7-Denis-Diderot. Les publications de thèses ne sont pas toujours satisfaisantes parce qu'elles ne font pas toujours de bons livres. J'ai néanmoins apprécié la clarté du propos de l'auteur, son effort soutenu pour rendre l'exercice du commentaire intéressant et accessible – attentions qui le soustraient donc pour une large part aux principaux travers inhérents à une certaine rigidité académique commune à ce type d'exercice.

La thèse de l'auteur peut être ainsi résumée : Hannah Arendt développerait une double théorie de la liberté. La liberté de penser d'abord, et la liberté politique ensuite (p.24). Le livre de Moreault se divise ainsi en deux parties correspondant à cette partition initiale du sujet.

Dans la première, il reconstruit la question de la liberté de penser en établissant la genèse des emprunts et des ruptures de son auteur par rapport à la philosophie aristotélienne. Il discute ensuite du rapport théorique de Arendt avec Heidegger, puis avec Kant, Hegel, Kafka et Nietzsche. Cette partie, intéressante et plutôt efficace dans la mesure où Moreault dégage les sources phénoménologiques de la pensée arendtienne, demeure néanmoins impuissante pour l'essentiel du projet : c'est-à-dire qu'il n'arrive tout simplement pas à établir une authentique « philosophie » à travers cette lecture – si attentive soit elle – de l'œuvre de Arendt.

À mon avis, les commentateurs s'épuisent inutilement à rechercher un système cohérent dans la pensée de Hannah Arendt. Bien que Moreault ne prétende pas procéder de la sorte, son « analyse » est empreinte d'une recherche excessive de cohérence. Peu attentive à la pratique de l'histoire des idées, sa démarche se perd parfois selon moi dans une lecture intemporelle et anhistorique de l'œuvre. Il aurait été bien plus profitable de faire cette étude en mettant en évidence le contexte discursif qui explique plusieurs des positions originales de la théoricienne du politique. Il ne suffit pas en effet de distinguer Arendt des auteurs mentionnés pour qu'apparaisse soudainement une philosophie... Du propre aveu d'Arendt, il n'y a pas de philosophie cachée dans son œuvre ! Il y a des raisons non seulement biographiques, mais aussi philosophiques à cela. Car malgré sa formation philosophique allemande « classique », Arendt s'inscrit

davantage dans une tradition intellectuelle de l'essai, du journalisme politique et de la pensée critique. Cela n'enlève rien du tout à la force de sa pensée ! Il convient simplement, à mon avis, de reconnaître l'importance de cette saine distance qu'elle prenait par rapport aux « philosophes professionnels » et d'interpréter son œuvre en conséquence, c'est-à-dire à travers un contexte non pas simplement philosophique, mais intellectuelle.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, Moreault explique ensuite les tenants et aboutissants de la conception de la liberté politique que l'on peut dégager de l'œuvre d'Arendt. Il trace les origines anciennes de cette conception, la dérive de la transcendance chrétienne puis celle, moderne et matérialiste, des philosophies de Hobbes et de Marx. Il termine par une présentation de « l'apologie révolutionnaire » dans la pensée d'Arendt.

Bien que cette partie soit à mon avis généralement plus efficace que la première, sa thèse interprétative me semble incomplète. Selon Moreault, dans l'œuvre d'Arendt, « la liberté politique consiste à fonder un corps politique entièrement nouveau » (p.123). Je pense que cette interprétation se limite beaucoup trop à la simple idée d'un pathos de la « nouveauté », très prisé par les commentateurs plutôt de gauche ou attachés à l'idée de révolution. Or, même si Moreault affirme que la pensée de la liberté chez Arendt ne se limite ni à sa « dimension ancienne » ni à sa « dimension révolutionnaire », mais comporte bel et bien une « dimension de finalité », au « sens où l'action peut obtenir malgré tout des résultats probants » (p.184), la conclusion, dans son ensemble, me semble plutôt faible. Cette interprétation perd de vue le sens de l'action et du conflit politique. Arendt met de l'avant une réflexion institutionnelle accordant une gran-

de importance à la communauté politique et aux pratiques civiques qui définissent l'ethos dans les relations citoyennes. Moreault se trouve incapable par exemple d'établir la place et l'importance de sa critique des droits de l'homme dans l'économie générale de son interprétation¹. Il ne peut expliquer pourquoi Arendt affirmait, parlant de l'exemple juif, que lorsqu'un « peuple perd sa liberté étatique, il perd sa réalité politique, quand bien même parvient-il à survivre physiquement. »² La dimension « conservatrice », je veux dire l'importance de la durée et de la tradition dans la pensée de l'auteur interprétée, me semble donc étonnamment absente du portrait général proposé par ce livre.

L'analyse de Moreault nous apparaît enfin insuffisante pour réellement inscrire Arendt dans les grands débats de notre siècle. Il ne reconnaît pas assez la sévérité de la critique de Marx chez Arendt – une critique d'ailleurs essentiellement construite autour d'une réflexion épistémologique sur l'histoire. Sa thèse prend en ce sens la forme d'une actualisation insuffisamment critique ; collé au texte de Hannah Arendt, il arrive mal à dégager les paradoxes centraux de l'oeuvre qui constituent, selon moi, sa véritable puissance.

Moreault avance cependant de très justes corrections exégétiques en montrant pourquoi la pensée arendtienne n'est pas simplement une forme de néo-aristotélisme ou une sorte de retour mélancolique aux Anciens (p.209). Mais sa trop brève analyse n'arrive pas à démontrer l'essentiel : que malgré son insistance sur « l'initiative et le nouveau », Arendt défend l'idée, politiquement essentielle, que des institutions durables représentent les meilleures garanties pour la liberté politique – c'est-à-dire un espace public protégé par des arrangements constitutionnels et habité par des citoyens animés d'un esprit public. Le livre de Moreault représente

néanmoins une contribution significative à l'étude de Hannah Arendt et, malgré mes réserves, constitue certainement une excellente introduction, simple et concise, à une pensée essentielle et subtile.

* * *

Le collectif sous la direction de Daniel Dagenais est un travail fort différent de celui de Moreault. Réunissant les textes de plusieurs sociologues bien connus au Québec, le livre veut discuter de l'œuvre d'Arendt du point de vue de son actualité, voire de son urgence ! J'ajouterais même qu'une certaine forme de « catastrophisme éclairé » traverse la plupart des textes ici réunis – principalement les sept articles du trio Freitag, Mascotto et Bischoff, qui remplissent à eux seuls 60 % des 611 pages du livre... Inutile de chercher une unité dans ce collectif : il n'y en a pas. Malgré ce que laisse entendre le titre, Hannah Arendt est souvent très secondaire par rapport au propos des auteurs. Cela dit, plusieurs des articles méritent certainement l'attention pour leur qualité propre.

Je tiens d'abord à souligner la publication de l'excellent article de Hubert Guindon, respecté sociologue récemment décédé, qui porte sur le nationalisme québécois et l'impérialisme britannique. S'inspirant de la pensée d'Arendt, il offre un regard lucide et sévère sur l'héritage de Lord Acton dans la pensée politique canadienne, en particulier chez Trudeau et les autres inconditionnels du Canada. Guindon voit clair : les prémisses théoriques d'un certain libéralisme à l'anglaise, qui a clairement justifié intellectuellement et moralement l'impérialisme, servent aujourd'hui à déconstruire l'État-nation comme forme spécifiquement moderne de régime politique et, de la sorte, à délégitimer tout projet indépendantiste. Clairement engagé, ce texte représente à

mon avis une des contributions incontournables au débat sur la question nationale au Québec.

Dans un tout autre ordre d'idées, je veux parler de la contribution de Freitag. Les textes de Michel Freitag refont toujours le monde de manière spectaculaire. Les deux essais qu'ils proposent ici ne font pas exception à cette règle. Le premier reconstruit en l'étendant l'analyse socio-historique du « totalitarisme archaïque » tel qu'il fut théorisé entre autres par Hannah Arendt et tente – pour reprendre une expression de l'auteur impossible à résumer – de montrer le jeu de « l'occultation d'une nouvelle forme de totalitarisme sans nom et sans visage dont la forme et la dynamique opérationnelles seraient profondément inscrites dans les modalités de régulation les plus générales qui caractérisent la mutation organisationnelle et systémique des sociétés contemporaine, et qui se déploient en particulier dans le procès que l'on nomme la "globalisation". » (p. 249)

Le second article de Freitag poursuit cette piste pour le moins ambitieuse. Son analyse le conduit à la conclusion à mon avis excessivement alarmiste, pour ne pas dire paranoïaque, que « la nouvelle "solution finale" élargie qu'est la "Fin de l'histoire" systémique n'est pas moins inhumaine, monstrueuse et inacceptable que ses modèles antécédents. » (p. 404) Autrement dit : la mondialisation néo-libérale et les bouleversements systémiques qui sont supposés l'accompagner dans le cadre d'une postmodernité toujours en construction, sont pires que le nazisme et le communisme ! La démonstration de Freitag, souvent intelligente et riche en ouvertures saisissantes, se présente toutefois de manière si confuse et déstructurée sur la forme et sur le fond, que le lecteur y perd souvent le fil de l'analyse et de l'argument. Pour ma part, je demeure plus que jamais sceptique au sujet

des thèses de Freitag, qui mériteraient pourtant une réponse plus argumentée que celle que je suis en mesure de fournir ici.

Jacques Mascotto, dans un esprit proche de Freitag, signe aussi deux très bons articles dans ce collectif : le premier offre une déconstruction saisissante – si ce n'est une destruction complète ! – du stalinisme et du communisme ; le second aborde la question très actuelle du terrorisme. Les deux textes sont très instruits et bien menés.

Pour ce qui est de Hannah Arendt, le lecteur pourra se référer plus spécifiquement aux articles de Dagenais (sur la dimension socio-historique du système totalitaire), de Dario de Facendis (sur le problème du mal), de Frédéric Boily (sur le « phénomène concentrationnaire »), de Rolande Pinard (sur « l'organisation managériale du monde » et ses virtualités totalitaires), puis, enfin, de Manfred Bischoff (sur l'organisation moderne du travail, la centralité de l'économie et ses conséquences sur la dépolitisation de la société).

Dave Ancil

1 Voir en particulier le dernier chapitre (IX) de la deuxième partie intitulée « L'impérialisme » : « Les embarras suscités par les droits de l'homme », dans *Les Origines du totalitarisme et Eichmann à Jérusalem* (1vol.), Pierre Bouretz (dir.), Paris, Gallimard, « Quarto », 2002, p.591-607.

2 *Q'est-ce que la politique ?*, trad. S. Courtine-Denamy, Paris, Seuil, 1995, p. 134.

Aurélien Boisvert

Dollard. Ses compagnons et ses alliés, Les éditions du Septentrion, 2005, 274 p.

Paul Ohl

Louis Cyr, une épopée légendaire, Libre Expression, 2005, 632 p.

Serge Gauthier (dir.)

Raconte-moi... La rivière Malbaie, Presses de l'Université Laval, 2004, 128 p.

Albert Valdman, Julie Auger, Deborah Piston-Hatlen (dir.)

Le français en Amérique du Nord. État présent, Presses de l'Université Laval, 2005, 583 p.

Institut de la statistique du Québec

Données sociales du Québec, édition 2005, 226 p.

Daniel Miroux

Le français, une langue en mouvement, Alliance Champlain, Nouvelle-Calédonie, 2005, 221 p.

Dominique Boisvert

L'ABC de la simplicité volontaire, Écosociété, 2005, 158 p.

Jacques Ferron

La nuit (réédition), Petite collection Lanctôt, Lanctôt éditeur et succession Jacques Ferron, 2005, 130 p.

Alexandre Stefanescu, Pierre Georgeault

Le français au Québec ; les nouveaux défis, Fides, 2005, 622 p.

Alain Parent

Entre empire et nation : les représentations de la ville de Québec et de ses environs, 1760-1833, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 272 p.

Henri Dorion

Villes et villages du Québec vus du ciel



Pour souligner son 20^e anniversaire, la revue d'histoire du Québec *Cap-aux-Diamants* vous offre un exceptionnel rabais de 20% sur l'abonnement d'un an. Pour une période limitée, vous ne paierez que 27,50\$ (taxes comprises). L'abonnement de 2 ans est aussi disponible à 55\$.

Profitez de cette offre!

(418) 656-5040

revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS



Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et ne peut être jumelée à aucune autre.
20% de rabais par rapport au prix en kiosque de 34,52\$ pour 4 parutions.



Marc Veilleux Imprimeur inc.

1340, rue Gay-Lussac, section 4
Boucherville (Québec) J4B 7G4

Spécialiste du livre

Impression et reliure

Livres à reliure allemande et caisse,
manuels, agendas,
rapports annuels,
revues, brochures, dépliants,
affiches, etc

Contactez-nous au:

téléphone: **(450) 449-5818**

sans frais: **(888) 449-5818**

télécopieur: **(450) 449-2140**

sans frais: **(888) 449-2140**

courriel: adm@marcveilleux.com

site web: www.marcveilleux.com



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799



le **R**assemblement
pour un **p**ays **S**ouverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3

Tél. (450) 491-5437

Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177

Courriel : allardp@qc.aira.com

TRANSLATEX⁺
Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca



LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président

Denis Monière

Vice-président

Pierre Noreau

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

MISSION

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Membres

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Eric Devlin

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Alain Laramée

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

Paul-Émile Roy

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Jean Genest

Jean-Marc Léger

Georges Meyers



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
Éric Ouellet, B.A.A., Pl.Fin., Directeur, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

® Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

CLUB DES
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard

Patrick Allen †

François-Albert Angers †

Gaston-A. Archambault †

Jean-Paul Auclair

Paul Banville

Thérèse Baron

François Beaudoin

Yvan Bédard

Henri Blanc

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Duhaime

Nicole Forest

Léopold Gagnon

Henri-F. Gautrin †

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Henri Joli-Cœur

Lucie Lafortune †

Anna Lagacé-Normand †

Bernard Lamarre

Denis Lazure

Richard Leclerc

Clément Martel

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Daniel Miroux

Louis Morache

Rosaire Morin †

Reginald O'Donnell

Arthur Prévost

René Richard †

Jacques Rivest

Jean-Denis Robillard

Ivan Roy

Marcel Trottier †

Réal Trudel

Cécile Vanier

Cécile Vanier

André Verronneau

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter
une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume
la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,
dans « Périodex » depuis 1984,
dans « Repères » publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées
à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGES

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

- | | |
|--|---|
| 138 Allard & Carrière | 138 Sansregret, Taillefer
et Associés |
| 7 Caisse d'économie
solidaire Desjardins | 78 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie |
| 137 <i>Cap-aux-Diamants</i> | 78 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec |
| 8 <i>Devoir, Le</i> | 138 Translatex
Communications + |
| 78 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois | 137 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc. |
| 140 Optimum, Gestion de
placements | |
| 138 Rassemblement pour
un Pays souverain | |

ABONNEMENT

10 numéros	20 numéros
---------------	---------------

Abonnement

60 \$	- 110 \$
-------	----------

Institution

108 \$	- 180 \$
--------	----------

Abonnement de soutien

150 \$	- 250 \$
--------	----------

Étudiants

35 \$	- 61 \$
-------	---------

Autres pays

120 \$	- 198 \$
--------	----------

**Païement par VISA ou
Mastercard accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

1215, rue de la Visitation, bureau 101,

Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action
NATIONALE

volume XCV numéro 7

SEPTEMBRE 2005

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293